

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2020-03 – TOME 2

Sommaire

Tome 1

Décisions de la Commission permanente

Arrêtés n°AR-2020-67 à AR-2020-121

Arrêtés n°AR-2020-122 à AR-2020-137

Arrêtés présentés en Conseil de communauté du 12 octobre 2020

Tableau contrôle de légalité

Tableau contrôle de légalité

Décisions prises par délégation du Conseil de communauté

Page 1

Pages 161 à 325

Pages 326 à 328

Pages 330 à 367

Page 329

Page 368

Commission Permanente du 7 septembre 2020	Page 2
 Compte rendu analytique Décisions n°DEC-2020-117 à DEC-2020-148 Tableau contrôle de légalité 	Pages 3 à 6 Pages 7 à 80 Pages 81 à 83
Commission Permanente du 5 octobre 2020	Page 84
 Compte rendu analytique Décisions n°DEC-2020-149 à DEC-2020-178 Tableau contrôle de légalité 	Pages 85 à 88 Pages 89 à 155 Pages 156 à 158

Arrêtés pris par délégation du Conseil de communauté au Président	Page 159
Arrêtés présentés en Conseil de communauté du 14 septembre 2020	Page 160

Tome 2

Délibérations du Conseil de communauté

Délibérations du Conseil de communauté	Page 369	
Conseil de communauté du 14 septembre 2020	Page 370	
- Compte rendu analytique	Pages 371 à 375	
- Délibérations n°DEL-2020-189 à DEL-2020-218	Pages 376 à 445	
- Tableau contrôle de légalité	Pages 446 à 448	
Conseil de communauté du 12 octobre 2020	Page 449	
 Compte rendu analytique Délibérations n°DEL-2020-219 à DEL-2020-267 Tableau contrôle de légalité 	Pages 450 à 456 Pages 457 à 591 Pages 592 à 596	

Délibérations du Conseil de communauté

Septembre – Octobre 2020



14 septembre 2020



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 14 septembre 2020 à 18 heures 00

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

N°	DOSSIERS EN EXERGUE	RAPPORTEURS
. 20 perunia (2003)	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES Finances	Christophe BÉCHU
1	Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Observations définitives sur la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 2014 et suivants - DEL-2020-189	Le conseil donne acte
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Énergie	Corinne BOUCHOUX
2	Transition écologique - Assises de la transition écologique - DEL-2020-190	Le conseil adopte à l'unanimité
N°	AUTRES DOSSIERS	RAPPORTEURS
1	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	·
	Énergie	Franck POQUIN
3	Angers - Réseau de chaleur du quartier Monplaisir - ALTER Services - Construction, gestion et exploitation - Contrat de prestations intégrées - Approbation - DEL-2020-191	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention: 1, M. Emmanuel CAPUS.
		N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.
4	Angers - Réseau de chaleur urbain de Monplaisir - Angers Loire Habitat - Opération de raccordement de 439 logements - Co-maîtrise d'ouvrage - Convention - Approbation - DEL-2020-192	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.
5	Réseaux de chaleur - Réseaux publics - Lancement de la procédure de classement - Approbation - Demande de subvention auprès de l'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) - DEL-2020-193	Le conseil adopte à l'unanimité

	*	
	Cycle de l'eau	Jean-Paul PAVILLON
6	Travaux de la grande levée de Loire - Digues domaniales du Val d'Authion - Financement de l'étanchéification - Convention avec l'Etat - Approbation - DEL-2020-194	Le conseil adopte à l'unanimité
7	Eau - Loire-Authion - Vente d'eau en gros à la Communauté de communes de Baugeois-Vallée (CCBV) - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2020-195	Le conseil adopte à l'unanimité
- 8	Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Exploitation - Marché global de performance - Modification du programme de travaux initial - Installation d'une centrale photovoltaïque pour une optimisation énergétique - Avenant n°4 - Approbation DEL-2020-196	Le conseil adopte à l'unanimité
9	Impact Covid-19 - Assainissement - Stations d'Epuration (STEP) - Marchés de transport et traitement des boues - Prix nouveaux pour les boues séchées - Avenants - Approbation - DEL-2020-197	Le conseil adopte à l'unanimité
10	Impact Covid-19 - Eau et assainissement - Extension et de renouvellements des canalisations d'eau potable et d'eaux usées - Marché de travaux - Prix nouveaux - Avenants - Approbation - DEL-2020-198	Le conseil adopte à l'unanimité
	Mobilités - Déplacements	Corinne BOUCHOUX
11	Délégation de Service Public (DSP) - Transports Urbains - RD Angers - Rapport annuel 2019 - DEL-2020-199	Le conseil donne acte
12	Délégation de Service Public (DSP) - Gestion du stationnement - ALTER Services - Rapport annuel 2019 - DEL-2020-200	Le conseil donne acte
		21
	Déchets	Jean-Louis DEMOIS
13	Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques - Mise à disposition dans les communes de conteneurs dédiés - Convention-type - Approbation - DEL-2020-201.	Le conseil adopte à l'unanimité
	*	Christophe BÉCHU
14	Société Publique Locale (SPL) Centre de Tri Biopole - Représentant de la Communauté urbaine - DEL-2020-202	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA,
		M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI,
	x**	M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.
		N'a pas pris part au vote: M. Jean-Louis DEMOIS.

	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
:	Voirie et espaces publics	Jean-Marc VERCHERE
15	Les Ponts-de-Cé - ZA du Moulin Marcille - Echangeur de Sorges - Marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°3 - Approbation - DEL-2020-203	Le conseil adopte à l'unanimité
	Urbanisme et aménagement urbain	Roch BRANCOUR
16	Acquisitions et cessions - Année 2019 - Bilan - DEL-2020-204	Le conseil donne acte
17	Angers - Belle-Beille - Rue de pruniers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Deuxième convention avec VINCI immobilier - Convention - Approbation - DEL-2020-205	Le conseil adopte à l'unanimite
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Constructions scolaires	Véronique MAILLET
18	Beaucouzé - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marchés de travaux - Avenant au marché de maîtrise d'Œuvre - Approbation - DEL-2020-206	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Loire-Authion, commune déléguée de Corné - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marché de travaux - Convention de participation financière - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation - DEL-2020-207	Le conseil adopte à l'unanimité
20	Trélazé - Quartier de la Quantinière - Construction du groupe scolaire Florence Arthaud - Avenant aux marchés de travaux - Approbation - DEL-2020-208	Le conseil adopte à l'unanimite
21	Montreuil-Juigné - Ecole élémentaire Jean Madeleine - Démolition et reconstruction - Dispositif d'aide aux communes de moins de 8000 habitants - Avenant à la convention - Approbation - DEL-2020-209	Le conseil adopte à l'unanimité
	Prévention et sécurité des biens et des personnes	Jeanne BEHRE-ROBINSON
22	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) - Contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles 2020-2023 - Approbation - DEL-2020-210	Le conseil adopte à l'unanimité
4.300	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
	Rayonnement et coopérations	Benoit PILET
23	Association Cités Unies France (CUF) - Beyrouth - Attribution de subvention exceptionnelle - DEL-2020-211	Le conseil adopte à l'unanimit

	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Finances	E GERNICON
	*	François GERNIGON
24	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2020 - DEL-2020-212	Le conseil adopte à l'unanimité
25	Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Montant global pour 2020 - DEL-2020-213	Le conseil adopte à l'unanimité
26	Projet Territoire Intelligent - Budget - Marché Global de Performance - Imputation à la section d'investissement des dépenses relatives à l'accompagnement - Approbation - DEL-2020-214	Le conseil adopte à l'unanimité
	Achat - Commande publique	
	38	Jean-Marc VERCHERE
27	Territoire Intelligent - Marché global de performances - Avenant n°2 à la convention de groupement de commandes de fournitures - Avenant n° 1 au marché global de performances - Election des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique - Approbation - DEL-2020-215	Le conseil adopte à l'unanimité
	Service des Assemblées	_
	2	Christophe BÉCHU
28	Renouvellement électoral - Organismes extérieurs - Commissions thématiques - Désignation de représentants - DEL-2020-216	Le conseil adopte à l'unanimité
29	SAEML ALTER Cités - Désignation de représentants - Mandat spécial de représentation, assistance et Conseil - Approbation - DEL-2020-217	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
		Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON. N'a pas pris part au vote:
		M. Jacques-Olivier MARTIN.

	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Rénovation urbaine	Francis GUITEAU
30	NPNRU - Quartier de Monplaisir - Convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux du terrain de la barre de l'Europe après démolition - Approbation - DEL-2020-218	Le conseil adopte à l'unanimité
		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente	Le Conseil donne acte
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil donne acte
	Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil donne acte
	Questions diverses	

Angers, le 15 septembre 2020

Christophe BECH



Dossier Nº 1

Délibération n°: DEL-2020-189

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Observations définitives sur la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 2014 et suivants

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE. Mme Roselvne BIENVENU. M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Franck POQUIN, Benoit M. M. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mmc Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL. M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

En application des dispositions du Code des juridictions financières, les Chambres Régionales des Comptes (CRC) arrêtent leurs observations définitives sous la forme d'un rapport d'observations. Ce rapport doit être transmis à l'assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion, à compter de la réception dudit rapport.

C'est pourquoi, il convient de présenter à l'Assemblée délibérante le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) contenant les observations de cette dernière sur la gestion de la Communauté urbaine, pour les exercices 2014 et suivants.

En l'espèce, les observations sont aujourd'hui définitives, et figurent intégralement en document annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code des Juridictions Financières,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur les observations définitives de la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 2014 et suivants.

nt délégué

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.



Dossier Nº 2

Délibération n°: DEL-2020-190

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Transition écologique - Assises de la transition écologique

Rapporteur: Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent après M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole s'est engagée dans la transition écologique pour faire évoluer le territoire et accompagner ses habitants vers un nouveau modèle de développement plus sobre et respectueux de notre environnement. Pour créer cet espace de vie plus juste et plus sûr, il convient de renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de se déplacer, de se nourrir tout en veillant à l'épanouissement de chacun et au vivre ensemble. Rendre le territoire plus résilient, c'est renforcer son système économique, ses approvisionnements locaux, réduire ses dépendances (alimentaires, énergétiques...), ses inégalités, pour faire face aux chocs climatiques, énergétiques, mais également aux crises économiques, sociales ou sanitaires.

En juin 2019, la communauté urbaine s'est dotée d'une stratégie de transition écologique, puis de transition énergétique, et de son plan climat air énergie. Les actions nombreuses engagées dans les domaines de la mobilité (tramway, plan vélos...), de la rénovation urbaine (Belle-beille, Monplaisir), de valorisation des déchets, de production d'énergie renouvelable, de préservation de la ressource en eau, de ses milieux naturels et sa biodiversité, ont permis l'obtention de nombreuses reconnaissances tels que le label européen Cit'ergie en janvier 2020, elles ont renforcé l'image d'un territoire où la qualité de vie et le bien vivre sont reconnus parmi les meilleurs de France.

Les Assises de la transition écologique qu'il vous est proposé d'engager avec l'ensemble des forces vives du territoire d'octobre à mai 2021, visent plusieurs objectifs :

- Montrer notre détermination à réussir cette transition et envoyer un signal fort sur l'importance accordée par nos collectivités aux enjeux écologiques et de résilience.
- Construire une vision partagée de cette transition. Définir le niveau d'ambition et les chantiers prioritaires.
- Enclencher une dynamique collective pour stimuler, accélérer la coopération et les synergies entre acteurs.
- Consolider les politiques publiques de transition écologique, enrichir les politiques engagées, renouveler les modes de conception et renforcer le rôle des collectivités dans toutes leurs fonctions : organisatrices, planificatrices, facilitatrices, incitatrices.

Pour réussir la démarche il est indispensable de conduire le projet à l'échelle de la communauté urbaine, c'est à dire de mobiliser l'ensemble du territoire, avec l'ambition de proposer des thématiques fédératrices, et d'accompagner les communes dans la mobilisation

Le contenu des Assises sera organisé à l'image de la Convention Citoyenne pour le Climat autour de ces fonctions vitales de la vie des habitants sur le territoire qui interrogent l'activité et la qualité de vie quotidienne.

Pour y parvenir, il est proposé d'engager plusieurs processus de mobilisation du mois d'octobre jusqu'au mois de mai 2021 :

1- La mobilisation de l'ensemble des habitants et acteurs socio-économiques du territoire dans le cadre d'un processus participatif large et inclusif.

Le processus va s'ouvrir par un temps fort de lancement le 23 octobre prochain qui a pour objectif d'enclencher la dynamique en révélant les potentiels du territoire, de présenter le dispositif et d'appeler à la mobilisation des acteurs.

Le dispositif principal, va consister à mobiliser des acteurs économiques, panel citoyens, réseaux associatifs, etc., sur des territoires (communes, quartiers prioritaires...) variés. Une plateforme participative et des appels à contribution viendront le compléter. Les contributions prendront la forme de cahiers d'acteurs, de contributions individuelles, etc. Les cadres existants de dialogue, de concertation seront également sollicités pour élargir le champ des contributions à des catégories d'acteurs plus spécifiques (étudiants...), ou plus difficiles à mobiliser (dans les quartiers par exemple).

Les démarches de projet engagées ou à venir constituent également des points d'appui de mobilisation d'acteurs sur des thématiques variées : économie circulaire, adaptation au changement climatique, biodiversité, plan alimentaire territorial, etc. Ainsi, l'enrichissement de ces travaux par une participation citoyenne sera réalisé. Des domaines tels que la culture, l'éducation et la formation, les sports et loisirs, sont également à associer pour étendre la mobilisation à des secteurs moteurs de changement.

L'ensemble des productions et contributions seront analysées, partagées et restituées lors d'un temps fort au printemps 2021.

2- La mobilisation des acteurs socio-économiques, à travers le Contrat de Transition Ecologique.

Annoncé le 3 juillet dernier par le Président d'ALM et le Préfet, ce contrat de transition écologique traduit les engagements environnementaux de l'Etat à l'échelle locale. Co-construit, ce contrat mobilise bien entendu les collectivités locales mais aussi les acteurs socio-économiques pour accompagner et soutenir la transformation écologique d'Angers Loire Métropole. Le processus va être engagé en septembre pour fixer un programme d'actions locales avec des engagements précis et des objectifs de résultats sur les 4 prochaines années. Le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire, la réindustrialisation de Biopôle, la rénovation urbaine, les mobilités sont autant de thèmes qui y seront abordés. L'objectif est de signer ce contrat avec les services de l'Etat mais également des acteurs clés notamment financeurs potentiels (Région, Département, ADEME, Banque des territoires...) au printemps 2021.

3- La mobilisation des 29 communes et d'Angers Loire Métropole : renforcer la coopération pour réussir la transition.

Les élections municipales ont conduit à renouveler les programmes dans les communes pour une nouvelle mandature. L'ampleur des propositions dans le domaine de la transition écologique traduit une évolution des attentes des citoyens. Les Assises permettront de consolider ce contrat citoyen sous une autre forme, complémentaire, mais les programmes d'ores et déjà riches en action écologiques doivent être concrétisés pour apporter la preuve de l'engagement politique dans la transition. Des synergies sont à renforcer entre les communes et avec ALM pour aboutir aux réalisations attendues.

La mobilisation des agents des collectivités est également essentielle, non seulement pour réussir les processus de mobilisation des acteurs et leur traduction dans les politiques publiques, mais aussi parce qu'ils habitent et vivent le territoire et sont acteurs de cette transition au quotidien. Des temps spécifiques seront donc programmés pour permettre l'enrichissement et la contribution de ces forces vives.

Enfin, pour réussir la mise en œuvre de ce vaste et ambitieux programme, la participation, l'initiative des élus communautaires et municipaux sera indispensable.

La commission permanente et un comité de pilotage ad hoc constitueront les instances de pilotage et de suivi de ces Assises dans toutes ses phases. Le comité de pilotage sera présidé par Corinne BOUCHOUX, Vice-présidente de la transition écologique, entourée des vice-présidents et élus communautaires investis en matière de transition écologique, et avec l'appui d'un comité technique animé par le pôle de transition écologique et les services d'ALM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve le lancement des Assises de la transition écologique le 23 octobre 2020.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. ORFour le Président, Le 1er Vice Président délégué ultrande VERCHERE



Dossier No 3

Délibération n°: DEL-2020-191

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur du quartier Monplaisir - ALTER Services - Construction, gestion et exploitation - Contrat de prestations intégrées - Approbation

Rapporteur: Franck POOUIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL. M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil de communauté a approuvé le principe de confier le contrat de prestations intégrées pour la construction, l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur du quartier Monplaisir à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services et a autorisé l'entrée en négociation avec la SPL, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le rapport document programme présentant les caractéristiques de la délégation en mode concessif a été remis à ALTER Services. Pour rappel, le mode concessif permet à la SPL de porter financièrement les investissements importants pour ces travaux de premier établissement. Le délégataire a ainsi la responsabilité des travaux et celle des performances techniques des équipements dont il aura la charge en exploitation.

Les négociations ont abouti à la convention de prestations intégrées sous forme de concession aujourd'hui soumise à l'approbation du Conseil de communauté. La durée de ce contrat est fixée à 26 ans à compter du 1^{er} octobre 2020 et jusqu'au 30 septembre 2046. Cette durée correspond notamment à la durée d'amortissement des équipements et à une fin de saison de chauffe.

Il est proposé d'approuver ce contrat, qui propose pour les abonnés, une tarification de la chaleur stable, fiable, socialement équitable et financièrement compétitive.

Ainsi, pour la part abonnement, le dispositif d'attribution des Unités de Répartition Forfaitaire (URF) est calculé suivant le profil d'usage du réseau par l'abonné. La SPL a proposé un programme constructif cohérent de 14,3 millions € HT d'investissement, et des moyens adaptés pour l'exploitation des équipements qui sera en grande partie sous-traitée, afin de garantir la qualité et la continuité du service public.

L'ensemble est accompagné d'un programme d'entretien et de renouvellement des équipements sur la durée du contrat. La commercialisation est intégralement réalisée par ALTER Services pour permettre le développement du réseau de chaleur. Enfin, la SPL va mettre en place des moyens conventionnels et numériques pour assurer une relation de proximité avec les abonnés et usagers du service.

L'énergie thermique distribuée sur le réseau de chaleur de Monplaisir proviendra à 100% de la chaufferie centrale biomasse/gaz qui sera construite en périphérie du quartier Monplaisir dans le cadre des travaux de premier établissement. La mixité contractuelle est de 80% biomasse et 20% gaz naturel.

Le prix de la chaleur est de 72,50 € HT/MWh (valeur juillet 2020) auquel il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur (soit 76,48 € TTC/MWh au taux de TVA en 2020 de 5,5%). Le tarif aux usagers est ainsi maîtrisé et en cohérence avec la politique tarifaire de la Collectivité.

La particularité de ce réseau est également de prévoir le raccordement et la gestion de 439 logements individuels du bailleur social Angers Loire Habitat. Une contribution de la collectivité est ainsi nécessaire afin notamment d'éviter une augmentation excessive des tarifs, conformément aux dispositions légales.

La redevance versée à la collectivité est composée d'une part fixe et d'une partie variable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-19, Vu le Code de la Commande Publique, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve la convention de prestations intégrées et ses annexes avec la SPL ALTER Services pour la construction, la commercialisation, l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur du quartier Monplaisir.

Autorise le Président ou son représentant à la signer.

Approuve les tarifs proposés.

Approuve le versement à la SPL ALTER Services d'une contribution de service public à compter de 2021 dans les conditions prévues à l'article V.30.2.b.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Emmanuel CAPUS. N'a pas pris part au vote: M. Jean-Marc VERCHERE.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour Président, Le 1et Vice-Président délégué Jean Marc VERCHERE



Dossier Nº 4

Délibération n°: DEL-2020-192

TRANSITION ECOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur urbain de Monplaisir - Angers Loire Habitat - Opération de raccordement de 439 logements - Co-maîtrise d'ouvrage - Convention - Approbation

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après DEL-2020-189), Mme Caroline la FEL. M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le schéma directeur pour le développement des réseaux de chaleur sur le territoire a permis d'identifier des possibilités de développement sur différents secteurs de la Communauté urbaine.

L'aménagement d'un réseau de chaleur sur le quartier Monplaisir qui fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain, s'inscrit dans le cadre des politiques locales en faveur du développement durable.

Ce projet porte sur la création des équipements « Réseaux de chaleur » qui comprennent le réseau de distribution de la chaleur avec ses parties principales et ses liaisons de raccordement, ainsi que les sous-stations, points de livraison de la chaleur aux abonnés.

Une des caractéristiques de ce réseau, sera le raccordement de 439 logements d'Angers Loire Habitat actuellement en chauffage individuel au gaz. Ce raccordement se fera avec la mise en place des équipements secondaires de distribution depuis la sous-station principale de chaque bâtiment, jusqu'au module thermique d'appartement. Ces travaux doivent être réalisés en même temps que les travaux de rénovation des bâtiments. Au vu de l'unicité de ces réhabilitations énergétiques, il est proposé de réaliser ces parties secondaires de distribution dans la cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Angers Loire Habitat.

En application des dispositions légales, la convention a pour objet d'organiser les modalités de cette comaîtrise d'ouvrage.

Ainsi, les parties décident qu'Angers Loire Métropole transfère temporairement sa maîtrise d'ouvrage à Angers Loire Habitat pour la réalisation de ce programme de travaux. Cette convention définit également les modalités techniques, administratives et financières de ce transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Angers Loire habitat ne percevra aucune rémunération à raison des missions réalisées en qualité de maître d'ouvrage temporaire pour la réalisation des travaux. Il sera cependant indemnisé à hauteur des frais supportés pour l'exécution de ces missions. Les parties s'accordent pour que l'indemnisation d'Angers Loire Habitat soit fixée forfaitairement à 3% des dépenses de travaux réalisées HT pour la quote-part relative aux ouvrages transférés à Angers Loire Métropole. Cette indemnité couvre notamment la publication, la mise en œuvre de la passation des marchés ainsi que les frais de conduite de l'opération.

Le montant global de l'opération est estimé à 2 679 033 € HT et s'intègre plus globalement à la réhabilitation prévue dans le cadre du renouvellement urbain sur le quartier. Le montant prévisionnel de la part d'Angers Loire Métropole est estimé à 1 011 456 € HT.

Ces derniers investissements seront ensuite intégrés au périmètre du contrat de prestations intégrées conclu avec la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code de la commande publique, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Angers Loire Habitat, relative au programme de raccordement de 439 logements au réseau de chaleur de Monplaisir.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

__



Dossier Nº 5

Délibération n°: DEL-2020-193

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Réseaux de chaleur - Réseaux publics - Lancement de la procédure de classement - Approbation - Demande de subvention auprès de l'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Mme M. Franck POOUIN. Benoit M. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** DEL-2020-189), (départ après la Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER. M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole est engagée dans la transition écologique et énergétique de son territoire dont le développement des réseaux de chaleur constitue l'un des axes forts. Les réseaux alimentent en chaleur 15 000 logements, des établissements de santé, de tertiaires, d'enseignements, d'industries à partir d'une énergie locale et renouvelable, le bois énergie.

Le schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé en 2017 a pour ambition de porter de 200 GWh actuellement à 350 GWh la chaleur livrée aux abonnés d'ici 2032. Depuis 2009, les investissements spécifiques aux réseaux de chaleur publics et privés représentent plus de 100 000 000 € qu'il conviendra de doubler pour atteindre les objectifs du schéma directeur.

Pour permettre de préserver l'équilibre économique du service public de la chaleur et dans l'objectif de consolider le développement des réseaux, il est proposé de lancer une procédure de classement des réseaux publics comme le prévoit la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

Condition et principe du classement des réseaux de chaleur

Le classement d'un réseau de chaleur est une procédure permettant de définir des zones dites de développement prioritaire à l'intérieur desquelles toute nouvelle construction d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants (immeuble de logement, équipement public/privé, ...) doit être raccordée au réseau. Ce classement rend obligatoire le raccordement au réseau et ne peut excéder une durée de 30 ans. Il deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 (loi énergie climat).

Le classement n'intervient que si trois conditions préalables sont réunies :

- Une alimentation du réseau par au moins 50% d'énergies renouvelables,
- L'équilibre économique et financier sur la période d'amortissement,
 - Un comptage des énergies livrées par sous station ou point de livraison.

Une dérogation à cette obligation de raccordement est possible, mais elle doit faire l'objet d'une demande justifiée, présentée par le porteur du projet ou propriétaire concerné. Pour éviter tout contentieux, la collectivité doit fixer le cadre de ces dérogations à travers la procédure et les règles de classement pour les opérateurs privés.

Modalité de mise en œuvre et calendrier

Pour classer ses réseaux publics (Roseraie, Hauts de Saint-Aubin, Belle-Beille et Monplaisir), la collectivité devra constituer un dossier dans lequel figureront, pour chacun des réseaux :

- L'identité du réseau et des acteurs en présence,
- Un audit énergétique examinant les possibilités d'amélioration de leur efficacité énergétique,
- L'identification des zones de développement prioritaire avec pour chaque zone, les conditions économiques de raccordement et de tarification de la chaleur.

Les règles du classement devront être définies en concertation avec les acteurs identifiés, notamment :

- La durée du classement, (qui doit être en rapport avec la durée d'amortissement des installations),
- L'identification des cas générant une obligation de raccordement,
- La définition des cas dérogatoires (motifs et conditions tarifaires au-delà desquelles une dérogation à l'obligation de classement peut être accordée),

La procédure sera lancée au mois de septembre 2020 dans l'optique d'un classement effectif des réseaux pour le second semestre 2021.

Enfin, Angers Loire Métropole sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve le lancement d'une procédure portant sur le classement des réseaux de chaleur publics d'Angers Loire Métropole et sa réalisation sur la base de la nouvelle réglementation.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents correspondants.

Sollicite l'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour un soutien financier sur cette procédure.

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, Le 1^{er} Vice Brésident délégué

Jean Marc VERO



Dossier Nº 6

Délibération n°: DEL-2020-194

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Travaux de la grande levée de Loire - Digues domaniales du Val d'Authion - Financement de l'étanchéification - Convention avec l'Etat - Approbation

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POOUIN. M. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Dans le cadre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la digue domaniale du Val d'Authion, gérée aujourd'hui par l'Etat, sera remise en gestion, en 2024, aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont Angers Loire Métropole.

En 2017, Angers Loire Métropole a été sollicitée par les services de l'Etat pour participer au financement des études et des travaux de fiabilisation sur cette digue domaniale.

Ces études étant désormais achevées, il convient, au vu de la disponibilité des Fonds pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs sur le Plan Loire IV, de lancer la phase travaux, avec deux opérations prioritaires :

- l'une sur Loire-Authion, communes déléguées de La Daguenière et La Bohalle,
- l'autre sur la Commune de Varennes sur Loire.

Ces travaux consistent en l'étanchéification de la digue sur les deux sites et en son épaississement sur celui situé sur la commune de Loire-Authion.

Le financement des travaux, estimé à 6 000 000 €, est réparti comme suit :

Financements	Montant	Répartition
Etat	4 800 000 €	80 %
Région	828 000 €	
Saumur Val de Loire	217 992 €	20 %
Baugeois Vallée	56 916 €	20 %
Angers Loire Métropole	97 092 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve la convention de financement des travaux d'étanchéification des digues domaniales du Val d'Authion, actant la participation financière d'Angers Loire Métropole au projet de fiabilisation de la digue domaniale du val d'Authion selon les conditions présentées.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

O Pour le Président, 1° Vice Président délégué Gean-Marc MERCHERE



Dossier Nº 7

Délibération n°: DEL-2020-195

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Loire-Authion - Vente d'eau en gros à la Communauté de communes de Baugeois-Vallée (CCBV) - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Par délibération de mars 2018, le Conseil de communauté a approuvé la convention d'achat/vente d'eau en gros auprès de la Communauté de commune Baugeois-Vallée (CCBV).

Cette convention avait pour objet de définir les conditions de vente et d'achat d'eau potable entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à partir :

- de quatre comptages de vente d'eau permanents à Angers Loire Métropole, situés dans le réservoir de Cornillé-les-Caves (diamètre 100 mm), au lieu-dit « Les Loges » à Corné (diamètre 40 mm), «Route des Bruères » à Cornillé-les-Caves (diamètre 40 mm) et « RD 116 Entrée du bourg de Bauné » à Cornillé-les-Caves (diamètre 80 mm),
- d'un comptage d'achat d'eau occasionnel à Angers Loire Métropole situé au carrefour « Le point du Jour » à Corné (diamètre 80 mm), le long de la RD 347.

Elle fixait par ailleurs les modalités techniques et financières à mettre en œuvre entre Angers Loire Métropole et la Communauté de communes Baugeois-Vallée jusqu'au 31 décembre 2019.

Les deux collectivités ont souhaité revoir fin 2019 les conditions financières d'application de cette convention pour les ajuster aux contraintes réelles observées. Il convient donc de prendre un avenant n°1 permettant de prendre en compte les éléments résultant de cette clause de revoyure.

Ainsi, tout en conservant un volume d'achat minimum de 250 000 m³/an, le prix d'achat de l'eau d'Angers Loire Métropole à la CCBV initialement fixé à hauteur de 1€/m³ s'établit désormais à 0,70€/m³.

La régularisation des facturations passées, ainsi que le solde des derniers volumes achetés, feront l'objet d'un paiement unique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de d'achat/vente d'eau en gros conclue avec la Communauté de communes de Baugeois-Vallée.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} **Visc Pré**sident délégué



Dossier Nº 8

Délibération n°: DEL-2020-196

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Exploitation - Marché global de performance - Modification du programme de travaux initial - Installation d'une centrale photovoltaïque pour une optimisation énergétique - Avenant n°4 - Approbation.

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET. M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Mme M. Franck POOUIN. M. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte DEL-2020-189), **FAVRY** (départ après la Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER. M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole a confié en février 2018, le marché global de performance, pour l'exploitation et les travaux d'optimisation de la station de dépollution de la Baumette, à Angers, au groupement SESIEA / OTV Centre Ouest / NALDEO SAS / ATELIER RVL pour une durée de 10 ans.

L'avenant n°4 a pour objet de modifier et compléter le programme de travaux initial en introduisant la réalisation d'une centrale photovoltaïque visant à répondre aux objectifs du marché d'optimisation énergétique de la station. Cet équipement doit permettre de produire entre 10 et 15% des besoins annuels en énergie soit environ 1.15 MWh.

Cette modification introduit sur la partie travaux du marché une plus-value de l'ordre de 1 200 000 € pour la réalisation des études et des travaux et une moins-value sur la partie exploitation d'environ 280 000 € sur la durée résiduelle du marché, en lien avec les économies d'énergies réalisées.

Il est également proposé dans le cadre de cet avenant de retirer la pose du débitmètre initialement prévue au niveau du bypass (moins-value de 8 800 € HT) et d'adapter la pompe d'alimentation du digesteur après tamisage (plus-value de 1 300 € HT).

Par ailleurs, l'avenant 4 permet de formaliser la création de prix complémentaires au bordereau des prix unitaires :

- prix forfaitaire pour la caractérisation supplémentaires des boues à hauteur de 10 061,61 € HT
- prix pour une analyse complète des boues en cas de crise sanitaire à hauteur 476,56 € HT

La valorisation financière de cet avenant n°4 est au global de 938 233 € HT.

L'incidence financière cumulée en prenant en compte le présent avenant est donc la suivante :

Montants en € HT	Partie travaux	Partie exploitation	Marché global
Montant initial	10 289 000,00 €	37 330 322,98 €	47 619 322,98 €
Montant cumulé après avenant 4	10 045 145,00 €	36 976 302,00 €	47 021 447,00 €
Variation liée au cumul des avenants	-243 855,00 €	-354 020,98 €	- 597 875,98€
Soit	-2,37%	-0,95%	-1.26%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 au marché global de performance pour l'exploitation et la réalisation des travaux d'optimisation de la station de dépollution de la Baumette.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Potrife Président,

Vice-Président délégué

leamumang VERCHERE

urbà (n. 1)



Dossier Nº 9

Délibération nº: DEL-2020-197

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Impact Covid-19 - Assainissement - Stations d'Epuration (STEP) - Marchés de transport et traitement des boues - Prix nouveaux pour les boues séchées - Avenants - Approbation

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ DEL-2020-189), après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole a confié, pour les années 2017 à 2022, le marché de prestation de transport et traitement des boues des stations de dépollution du territoire aux entreprises suivantes :

- MANCEAU ENVIRONNEMENT pour la prise en charge et épandage de boues pâteuses et séchées de la station de la Baumette.
- SEDE ENVIRONNEMENT pour le transport et traitement par compostage des boues de la station de la Baumette.

L'avenant n°1 au marché de prise en charge et épandage de boues pâteuses et séchées de la station de la Baumette a pour objet de prendre en compte la création de prix nouveaux rendus nécessaires par la modification de la nature des boues produites sur la station de la Baumette à partir de l'été 2020. En effet, dans le cadre de l'installation d'un nouveau sécheur, la nature et les conditions de transport de ces boues ont évolué et nécessitent une adaptation du type de benne par le prestataire.

L'avenant n°2 au marché de transport et traitement par compostage des boues de la STEP Baumette a pour objet la prise en compte de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et du surcoût important pour la société, engendré notamment par les nouvelles règles sanitaires de traitement des boues d'épuration et la raréfaction des déchets verts en lien avec la fermeture des déchetteries (ressource nécessaire pour assurer le compostage).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve les avenants aux marchés de prestation de transport et traitement des boues des stations de dépollution de l'agglomération, relatifs au changement de la nature des boues produites par la station de la Baumette et de l'impact de la crise sanitaire sur les règles sanitaires de traitement de ces boues.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, e 1 Vice Président délégué Jean-Marc VÉRCHERE



Dossier Nº 10

Délibération n°: DEL-2020-198

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Impact Covid-19 - Eau et assainissement - Extension et de renouvellements des canalisations d'eau potable et d'eaux usées - Marché de travaux - Prix nouveaux - Avenants - Approbation

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET. M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Franck POQUIN, M. M. Benoit PILET. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ DEL-2020-189), **FAVRY** après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole procède chaque année au renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable et de réseaux de collectes des eaux usées.

L'objet du marché porte sur l'exécution de travaux d'extension, de renouvellement et de réhabilitation de réseaux d'Angers Loire Métropole.

L'exécution de ces travaux a été confiée en 2017 dans le cadre d'un accord cadre multi-attributaires à bons de commande portant sur les années 2017 à 2020 aux groupements :

- DURAND / DLD Environnement (1)
- EHTP / TPPL / COURANT / BERANGIER (2)
- HUMBERT & CIE / COLAS CENTRE OUEST (3)

Pour les groupements DURAND / DLD Environnement et HUMBERT & CIE / COLAS CENTRE OUEST qui en ont fait la demande, il convient de formaliser par voie d'avenant la création d'un prix nouveau permettant de prendre en compte les surcoûts découlant de la prise en charge des mesures sanitaires liées à la Covid-19, depuis la reprise des chantiers jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole, Vu la délibération DEL-2017-48 du 13 mars 2017 approuvant le marché de travaux,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve les avenants au marché de travaux d'extension, de renouvellement et de réhabilitation de réseaux d'Angers Loire Métropole relatifs à la prise en compte des surcoûts générés lors de la période de crise sanitaire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président,

Ulbaine

Le 1et Vice-Président délégué

399



Dossier Nº 11

Délibération n°: DEL-2020-199

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Délégation de Service Public (DSP) - Transports Urbains - RD Angers - Rapport annuel 2019

Rapporteur: Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Franck POOUIN. M. M. Benoit PILET. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ la DEL-2020-189), Mme Caroline après FEL. M. Vincent FEVRIER. M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole a fait le choix en 2019, de déléguer à l'opérateur de transport RATP Dev, l'exploitation du réseau de transport urbain et suburbain et du service de transport de personnes en situation de handicap. Cette délégation a été passée pour une durée de 6 ans jusqu'au 30 juin 2025.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité de ce service.

La société RD Angers vient de transmettre son rapport qui concerne l'exercice 2019, rapport soumis à examen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-3 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020 Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 septembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de RD Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le Vice-Président délégué

lare VERCHERE



Dossier Nº 12

Délibération n°: DEL-2020-200

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Délégation de Service Public (DSP) - Gestion du stationnement - ALTER Services - Rapport annuel 2019

Rapporteur: Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ DEL-2020-189), après la Mme Caroline FEL, Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole a fait le choix de déléguer à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services l'exploitation des parkings en ouvrage et en enclos.

Pour l'année 2019, était déléguée à ALTER Services la gestion des parcs de stationnement en enclos et en ouvrage, à travers 5 contrats de Délégations de Service Public (DSP):

- 2 contrats d'affermage concessif : contrat dit « 8 parcs » (Mitterrand, Leclerc, CHU, Molière, Haras public, Marengo, Bressigny, Saint-Serge Cinémas) et contrat dit « 3 parcs » (Fleur d'eau Les Halles, le Mail, Ralliement)
- 3 contrats de concession : Saint-Serge Université, Saint-Serge Patinoire et parkings Saint-Laud 1 et 2

En application des dispositions légales, le délégataire produit chaque année un rapport, qui permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 des Délégations de Service Public (DSP), passées avec ALTER Services, concernant l'exploitation des parcs de stationnement en enclos et en ouvrage.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué **Jean-Marc VERCHERE**



Dossier Nº 13

Délibération n°: DEL-2020-201

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques - Mise à disposition dans les communes de conteneurs dédiés - Convention-type - Approbation

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après ·la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, une convention relative à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), a été signée avec l'éco-organisme ECOSYSTEM, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

Ce dispositif est actuellement activé dans les déchèteries. Il convient aujourd'hui de l'étendre à certaines communes membres, en mettant à disposition de leur service technique, un conteneur maritime destiné au stockage des différents flux de DEEE collectés sur leur territoire, et à accueillir, le cas échéant et si l'organisation le permet, les DEEE collectés par des communes voisines qui seraient confrontées au ramassage de ce type de déchets.

L'objectif est de sécuriser les flux et de les faire collecter et traiter sans coût pour les collectivités, de la même manière que dans une déchèterie.

La convention-type a pour objet de définir les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition d'un conteneur maritime destiné à ce type de déchets. D'une durée d'un an, elle sera renouvelable d'année en année par tacite reconduction, si elle donne satisfaction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Approuve la convention-type à passer avec les communes membres pour la mise à disposition d'un conteneur maritime destiné à la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques dans leur service technique.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 19 Viel Président délégué



Dossier Nº 14

Délibération n°: DEL-2020-202

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Société Publique Locale (SPL) Centre de Tri Biopole - Représentant de la Communauté urbaine

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ DEL-2020-189), après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil de communauté a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) centre de tri Biopole : Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Madame Corinne BOUCHOUX et Monsieur Dominique BREJEON.

Monsieur Demois est par ailleurs autorisé à porter sa candidature au poste de Président et/ou de Président Directeur Général de la SPL. Cette fonction « d'administrateur Président », sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administrateur Président de la SPL, peut faire l'objet d'une rémunération, comme c'est le cas pour le président administrateur Président de la SPL, Monsieur Patrice de Foucaud, représentant le SIVERT.

Conformément à l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient. »

Il est proposé que Monsieur Jean-Louis DEMOIS, s'il devait assurer les fonctions de Président, soit rémunéré comme l'était le précédent Président, d'autant que le marché global de performances ayant été signé en fin d'année 2019, l'activité de la SPL va s'intensifier dans les prochains mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code de Commerce, article L 225-47, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 25 août 2020 Considérant l'avis de la commission Transition écologique du 25 août 2020

DELIBERE

Autorise Monsieur Jean-Louis DEMOIS, désigné représentant d'Angers Loire Métropole par délibération 2020-138 du 17 juillet 2020, à accepter pour le compte de la Communauté urbaine, les fonctions d'administrateur Président du Conseil d'administration et/ou de Président Directeur Général de la SPL centre de tri Biopole, qui pourraient être confiées à la Communauté urbaine par le Conseil d'administration de la SPL.

Autorise Monsieur Jean-Louis DEMOIS au titre de ses fonctions d'administrateur Président de la SPL à percevoir une rémunération proposée par le Conseil d'administration de la SPL et dont le montant ne pourrait excéder 12 000 € net annuel.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

N'a pas pris part au vote: M. Jean-Louis DEMOIS.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Nice Président délégué Jean-Marc VÉRCHERE



Dossier Nº 15

Délibération n°: DEL-2020-203

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Les Ponts-de-Cé - ZA du Moulin Marcille - Echangeur de Sorges - Marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°3 - Approbation

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POOUIN, Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte la DEL-2020-189), FEL, **FAVRY** (départ après Mme Caroline M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD
Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Dans le cadre de la requalification et de la sécurisation de l'échangeur de Sorges sur la Zone d'Aménagement (ZA) du Moulin Marcille, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 16 octobre 2017 au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil.

A présent, il convient de conclure un avenant n°3 afin de compléter les missions déjà confiées au maître d'œuvre, et détaillées comme suit :

- Etablir un dossier spécifique relatif aux passerelles qui sera soumis à approbation ministérielle.
- Réaliser des études complémentaires en vue d'améliorer les accès aux commerces attenants au chantier.

Le montant des missions est fixé à 15 000 € HT soit 18 000 € TTC, portant le montant du marché à 235 875 € HT, soit 283 050 € TTC.

Le délai d'exécution du marché est prolongé, passant de 40 mois à 62 mois ; il s'agit de prendre en compte la durée nécessaire à l'approbation du dossier d'études préliminaires d'ouvrage d'art, dossier situé sur le chemin critique du projet, et du retard induit par la situation sanitaire actuelle (Covid-19).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 25 juin 2020, Considérant l'avis de la commission Commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission Commission de l'aménagement et du développement du territoire du 24 août 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 au marché public de maîtrise d'œuvre de modification et de sécurisation de l'échangeur de Sorges sur la Zone d'Aménagement du Moulin-Marcille, avec le titulaire et pour les montants cités ci-dessus.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant n°3.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, Le Control Président délégué Jean-Marc VERCHERE Communauté De la Communa de la Co



Dossier Nº 16

Délibération n°: DEL-2020-204

URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN -

Acquisitions et cessions - Année 2019 - Bilan

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT. M. Franck POQUIN, M. PILET. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** DEL-2020-189), (départ après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN. Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Aux termes de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières ainsi que par celles opérées par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention. Ce bilan est ensuite annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Celui-ci se présente sous la forme de quatre états récapitulatifs joints à la présente délibération.

Angers Loire Métropole a réalisé en 2019, dix-neuf (19) acquisitions foncières et vingt-cinq (25) cessions foncières récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Réserves Foncières	serves Foncières Total Acquisitions (19)		Total Cessions (25)	
Communautaires (7)	948 365,80 €	Communautaires (11)	1 753 708,40 €	
Communales (6)	1 152 547,80 €	Communales (11)	3 534 258,35 €	
Patrimoniales (6)	1 815 970,12 €	Patrimoniales (3)	49 020,00 €	
TOTAL	3 916 883,72 €	TOTAL	5 336 986,75 €	

Par ailleurs, les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées par le concessionnaire dans le cadre de conventions de concession de ZAC :

- 20 acquisitions pour un montant de 3 508 617,25 €
- 34 cessions pour un montant de 13 318 811 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le règlement des réserves foncières,

Considérant les états récapitulatifs portant bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la communauté urbaine sur l'année 2019,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 24 août 2020

DELIBERE

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par Angers Loire Métropole et le concessionnaire au cours de l'année 2019, tel qu'il est exposé dans les états joints.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, 1 Vice Président délégué Lean-Mark VERCHERE



Dossier Nº 17

Délibération n°: DEL-2020-205

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Angers - Belle-Beille - Rue de pruniers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Deuxième convention avec VINCI immobilier - Convention - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ DEL-2020-189), Mme Caroline ' après la FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

La Société Vinci Immobilier envisage la réalisation d'une opération de construction de 26 logements en accession privée située au 1 rue de pruniers à Angers (cadastré section EY n°736-739-390 pour partie) secteur classé en zone UD au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette opération de construction se situe à l'intérieur d'un périmètre élargi de participations instauré par le Conseil de communauté en mars 2018.

Le périmètre élargi de participations permet d'imposer aux propriétaires fonciers, aménageurs et constructeurs qui s'y livrent à des opérations d'aménagement ou de constructions de participer, dans le cadre de conventions de Projet Urbain Partenarial (PUP), aux financements des équipements publics dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations et au prorata de ceux-ci.

Par délibération du 09 septembre 2019, il est prévu que la ou les futures opérations d'aménagement ou de construction financent les équipements publics répondant à leurs besoins à hauteur d'un ratio estimé à 130,42 € du m² de surface de plancher réalisé qui sera actualisé au regard du coût total des équipements réalisés.

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention n° 2 qui doit être conclue avec la Société Vinci Immobilier dans le cadre de la deuxième opération qu'elle conduit sur le secteur, pour une durée de 10 ans.

Elle prévoit le montant de la participation de Vinci, exonère l'opération de taxe d'aménagement intercommunale, réitère les engagements d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers quant à la réalisation des équipements publics et fixe les modalités de paiement (préfinancement à hauteur de 25 % notamment). Elle constituera une pièce à joindre aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées.

Le montant de la participation de Vinci est calculé en appliquant le ratio de 130,42 € par m² de surface de plancher à l'opération qui prévoit 1614 m² de surface de plancher. La part du coût total prévisionnel des équipements publics imputée à Vinci au titre de la convention s'élève à 210 497,88 € TTC, ce qui revient à faire financer le coût total prévisionnel des équipements publics par Vinci, dans le cadre de cette deuxième opération, à hauteur de 23 %.

En additionnant les participations au titre des deux conventions de PUP, le coût prévisionnel des équipements publics réalisés sur le secteur est pris en charge à environ 56%, le résiduel restant à la charge de la collectivité, le respect des principes de nécessité et de proportionnalité ne permettant pas à la collectivité d'imputer la totalité du coût des équipements publics par le biais de conventions de PUP.

Il convient enfin de noter que le périmètre élargi de participations a été instauré pour une durée de 10 ans et que tout constructeur ou aménageur qui s'y livrerait à une opération devrait conclure une convention de PUP. Les conventions successivement établies pourront viser des programmes d'équipements publics différents lorsque les opérations ne nécessitent pas les mêmes besoins en équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code de l'Urbanisme, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 24 août 2020

DELIBERE

Approuve la convention n°2 de Projet Urbain Partenarial (PUP) établie avec la société Vinci et la Ville d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Prend acte des équipements publics à réaliser par la collectivité et la participation du constructeur à leur financement pour un montant de 210 497,88 € TTC.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Angers Loire Métropole.

La mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté sera affichée pendant un mois au siège d'Angers Loire Métropole.

La présente délibération et la convention N°2 sont mises à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1et Vice-Président délégué Jean-Marc VERCHERE



Dossier Nº 18

Délibération nº: DEL-2020-206

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Beaucouzé - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marchés de travaux - Avenant au marché de maîtrise d'Œuvre - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COÍFFARD (après la DEL-2020-189)

Dans le cadre de la compétence en matière de constructions scolaires, Angers Loire Métropole a décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Beaucouzé.

Le projet consiste en la construction d'un groupe composé de 8 classes dont 2 optionnelles, d'un service de restauration scolaire et de locaux destinés à l'accueil périscolaire.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 3 480 000 € HT (valeur mai 2019). Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Il convient par ailleurs de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait de rémunération qui s'élève ainsi à 423 735 € HT et demeure inchangé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération DEL 2020-7 du Conseil de Communauté du 13 janvier 2020 autorisant la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 août 2020

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 3 480 000 € HT (valeur mai 2019).

Approuve l'avenant au marché de maitrise d'œuvre ayant pour effet de fixer le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre AGENCE DUCLOS / DL INFRA / SAS BET POUREAU / DL STRUCTURES / MIT / GANTHA / CLIMAT CONSEIL.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pont le Président, Le le Vice Président délégué Jean-Maio NERCHERE



Dossier Nº 19

Délibération n°: DEL-2020-207

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Loire-Authion, commune déléguée de Corné - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marché de travaux - Convention de participation financière - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne Christophe BECHU, Président, assisté de M. M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Franck M. POOUIN. M. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départaprès la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Dans le cadre de la compétence en matière de constructions scolaires, Angers Loire Métropole a décidé la construction d'un nouveau groupe scolaire à Loire-Authion, commune déléguée de Corné.

Le projet consiste en la construction d'un groupe scolaire composé :

- de 5 à 6 classes maternelles,
- de 8 classes élémentaires,
- d'un accueil périscolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- d'un restaurant scolaire en option.

Au stade programme, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 5 540 000 € HT (valeur janvier 2019). Les travaux au stade de l'Appel d'Offres sont estimés à 5 800 000 € HT. Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

Il convient de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait de rémunération qui s'élève ainsi à 638 356 € HT et demeure inchangé.

Il convient par ailleurs de conclure une convention de répartition financière avec Loire-Authion, commune déléguée de Corné.

Angers Loire Métropole prendra à sa charge la dépense correspondant à la construction maternelle et élémentaire et participera à hauteur de 15% à la construction du restaurant scolaire. La commune de Loire-Authion financera le solde de l'opération, soit : les locaux périscolaires, les matériels de cuisine, la démolition, le stationnement hors périmètre, le dispositif anti-intrusion et participera à la construction du restaurant scolaire à hauteur de 85%.

Afin, il convient d'approuver la convention entre la commune de Loire-Authion, commune déléguée de Corné et Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole, Vu le Code de la Commande publique,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 août 2020

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 5 800 000 € HT (valeur septembre 2020).

Approuve l'avenant au marché de maitrise d'œuvre ayant pour effet de fixer le forfait définitif de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre PHARO (mandataire) / SODEREF DEVELOPPEMENT / RABIER FLUIDES CONCEPT / EVEN STRUCTURES / TECHNIQUES ET CHANTIERS / OUEST ACOUSTIQUE.

Approuve la convention entre la commune de Loire-Authion, commune déléguée de Corné et Angers Loire Métropole.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice à la suite de la suppression de celui-ci, et les avenants techniques qui ne modifient pas le montant du marché.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président de le les Vice Président délégué
Jean-Marc VERCHERE



Dossier Nº 20

Délibération n°: DEL-2020-208

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Trélazé - Quartier de la Quantinière - Construction du groupe scolaire Florence Arthaud - Avenant aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET. M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Les études urbaines réalisées sur le territoire d'Angers Loire Métropole ont mis en exergue un déficit de classes sur la commune de Trélazé et en particulier sur le secteur de la Quantinière-Guérinière, dès la rentrée 2020.

Afin de permettre à la commune d'absorber ce besoin, Angers Loire Métropole, a décidé de procéder à la construction d'un nouveau groupe scolaire de 4 classes, dénommé « Groupe scolaire Florence Arthaud ».

Par délibération du 13 mai 2019, le Conseil de communauté a autorisé la signature des marchés de travaux. Les marchés ont été décomposés en 15 lots et attribués pour un montant de 1 672 803,27 € HT.

Par délibération du 12 novembre 2019, il a été approuvé une série d'avenants pour la création de 2 classes supplémentaires pour un coût supplémentaire global de 202 236,85 € HT. Le montant total des marchés s'élevait donc à 1 875 040,12 € HT.

Une nouvelle série d'avenants a été approuvée par délibération du 10 février 2020, portant le nouveau montant des marchés à 1 905 260,92 € HT.

Il convient désormais de conclure une nouvelle série d'avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total en moins-value de 5 576,70 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°1 « terrassement VRD » pour un montant en moins-value de 3 520,00 € HT,
- Lot n°2 « gros-œuvre » pour un montant en moins-value de 685,77 € HT,
- Lot n°3 « charpente MOB bardage extérieur » pour un montant en moins-value de 8 615,65 € HT,
- Lot n°5 « menuiserie aluminium extérieure et métallerie » pour un montant en moins-value de 2 199,30 € HT,
- Lot n°6 « menuiserie bois agencement » pour un montant de 4 326,74 € HT,
- Lot n°8 « sols scellés » pour un montant de 80 € HT,
- Lot n°10 « plafonds suspendus » pour un montant de 64,38 € HT,
- Lot n°11 « peinture » pour un montant en moins-value de 397,90 € HT,
- Lot n°12 « plomberie chauffage ventilation » pour un montant de 565,20 € HT,
- Lot n°13 « électricité DI alarme anti-intrusion » pour un montant de 2 660,00 € HT,
- Lot n°15 « espaces verts clôtures » pour un montant de 2 145,60 € HT,

Le montant total des marchés s'élève désormais à 1 899 684,22 € HT toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 août 2020

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice Président de Légué Jean-Man VEROHERE, urbaina



Dossier Nº 21

Délibération n°: DEL-2020-209

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES -

Montreuil-Juigné - Ecole élémentaire Jean Madeleine - Démolition et reconstruction - Dispositif d'aide aux communes de moins de 8000 habitants - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après DEL-2020-189), la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et /ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire 1er degré d'Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 3 seuils de population :

- moins de 3 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune,
- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30% du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 15% du reste à charge de la commune.

Pour l'année 2018, le dossier de la commune de Montreuil-Juigné avait été retenu pour des travaux de démolition et de reconstruction aux normes actuelles de deux blocs sanitaires au sein de l'école élémentaire Jean Madeleine.

Par délibération du 8 octobre 2018, le Conseil de communauté a approuvé une convention de participation financière avec la commune de Montreuil-Juigné.

Le montant du projet initialement estimé à 174 750,52 € HT s'élève maintenant à 172 956,00 € HT.

Il convient donc de modifier par avenant la répartition financière de la convention. Le montant de la subvention s'élève aujourd'hui à 12 210,90 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 août 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de participation financière avec la commune de Montreuil-Juigné.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué



Dossier Nº 22

Délibération n°: DEL-2020-210

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) - Contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles 2020-2023 - Approbation

Rapporteur: Jeanne BEHRE-ROBINSON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur BECHU. Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE. Mme Roselvne BIENVENU. M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. HOUSSIN-SALVETAT. Mme Caroline M. Franck POQUIN, M. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** DEL-2020-189), (départ après la Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER. M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

A travers le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), Angers Loire Métropole soutient les projets contribuant à la lutte des violences faites aux femmes.

De très nombreux acteurs sont mobilisés pour l'information et l'accompagnement des femmes, et agissent avec détermination pour les faire reculer et mieux en protéger les victimes.

L'Etat, Angers Loire Métropole et l'ensemble des partenaires signataires, s'engagent à garantir une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Cet engagement s'appuie sur :

- 1. La mise en place d'une coordination partenariale, renforçant le travail en réseau des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité visant à améliorer le repérage, l'accueil et le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles,
- 2. La mise en place d'actions spécifiques au sein du CISPD d'Angers Loire Métropole, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de ces violences.

Cinq priorités sont définies dans le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles 2020-2023 :

- Former l'ensemble des acteurs avec une offre commune et adaptée afin de faciliter le repérage, l'accueil, l'information et l'orientation par l'ensemble des partenaires,
- Développer le repérage des victimes sur l'ensemble du territoire afin de permettre une prise en charge du plus grand nombre de situations de violence,
- Favoriser l'échange sur les situations rencontrées par les professionnels afin de veiller à la prise en compte de la complexité des situations, de la continuité des parcours, de la gestion de l'urgence, de l'anonymat et de la confidentialité,
- Prévenir les violences par une communication ciblée afin de mobiliser le plus grand nombre,
- Elargir l'offre d'accompagnement des victimes (notamment des enfants) et des auteurs afin d'infléchir les violences et leurs conséquences.

En complément de ces actions, l'ensemble des acteurs signataires se donnent collectivement des objectifs, selon leurs domaines de compétences et s'engagent à présenter annuellement une évaluation des actions menées à l'ensemble des membres du CISPD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 26 août 2020

DELIBERE

Approuve le contrat de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles 2020-2023.

Autorise le Président ou la conseillère communautaire déléguée en charge du CISPD à signer ledit contrat.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour Resident,
Pour Resident,
Pour Resident délégué
Jean Mard PERCHERE



Dossier Nº 23

Délibération n°: DEL-2020-211

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Association Cités Unies France (CUF) - Beyrouth - Attribution de subvention exceptionnelle

Rapporteur: Benoit PILET

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck, POOUIN. M. Benoit PILET. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte Caroline après la DEL-2020-189), Vincent Mme FEL, M. M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

A la suite de l'explosion tragique survenue à Beyrouth le 4 août 2020, et pour faire face à la crise politique, économique et sociale que traverse le Liban depuis plusieurs mois, la France a souhaité se porter au secours du peuple libanais.

Ce drame humanitaire a fait au moins 180 morts, 6 500 blessés, endommagé près de 8 000 bâtiments et engendré plus de 12 milliards d'euros de dégâts.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) encourage les collectivités territoriales françaises, qui souhaitent répondre aux besoins considérables de Beyrouth et de la population libanaise, à participer à l'élan de solidarité national et international.

L'association Cités Unies France (CUF) étant un opérateur du MEAE, et œuvrant en collaboration étroite avec Angers Loire Métropole, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au Liban dans le cadre du Fonds de solidarité lancé par l'association CUF, qui vise à agir au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et de façon complémentaire à l'aide internationale étatique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Attribue une subvention exceptionnelle de 10 000 € à Cités Unies France, versée en une seule fois, dans le cadre du Fonds de solidarité lancé par cette association pour venir en aide au Liban.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué Jean-Mare-VERCHERE



Dossier N° 24

Délibération n°: DEL-2020-212

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Répartition 2020

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET. M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ DEL-2020-189), après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) alloué à l'ensemble intercommunal (Angers Loire Métropole + ses communes membres) s'élève à **8 186 089** € pour 2020, une hausse de 353 452 € par rapport à 2019 (soit +4,51 %).

En 2020, la répartition de droit commun serait la suivante :

- Angers Loire Métropole : **3 548 037 €** (contre 3 401 580 € alloué en 2019),
- Communes : 4 638 052 € (contre 4 431 067 € en 2019).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L.2336-3 alinéa 5, il est proposé de reconduire la **répartition dérogatoire** plus favorable aux communes selon les modalités suivantes :

- o Répartition de l'enveloppe entre Angers Loire Métropole et les communes :
 - Pourcentage d'évolution des 2 enveloppes par rapport à 2019 identique soit +4,51% à savoir :

➤ Angers Loire Métropole : 2 806 359 €

Communes: 5 379 730 €

- O Ventilation de l'enveloppe entre les communes avec la reconduction de la pondération des critères appliqués en 2019 :
 - Revenu par habitant de la commune : 5%
 - Potentiel financier par habitant de la commune : 95%

Il est rappelé que cette répartition dérogatoire ne peut entrainer une variation du montant alloué à la commune ou à l'Etablissement Public de Coopération intercommunale (EPCI) de +/- 30% par rapport à la répartition de droit commun.

Le tableau ci-dessous présente le montant alloué à chaque commune dans ces hypothèses, et pour information le montant de la répartition de droit commun qui s'appliquerait en l'absence de décision du Conseil de communauté :

		Répartition de droit commun		Répartition dérogatoire: Enveloppe ALM et critères identiques à 2019			
Communes	Population (IGF 2026	Répartition de droit commun		Répartition dérogatoire (Revenu 5%/ Pfr. 95%)	Répartition dérogatoire par pop DGF	Variation par rapport au mantant alloue en 2019	
ANGERS	158 168	2 222 887	14,05	2 598 041	1.6,43	+119 851	4,84%
AVRILLE	14 073	191 557	13,61	220 687	15,68	+6 264	2,92%
BEAUCOUZE	5 281	62 031	11,75	72 229	13,58	+6 430	9,77%
BEHUARD	162	3 050	18,83	3 468	21,41	+261	8,14%
BOUCHEMAINE	6 973	110 707	15,88	125 871	18,05	+6 299	5,27%
BRIOLLAY	3 059	62 406	20,40	70 994	23,21	+3 917	5,84%
CANTENAY-EPINARD	2 361	52 660	22,30	59 593	25,24	+5 210	9,58%
ECOUFLANT	4 224	44 929	10,64	52 609	12,45	+3 476	7,08%
ECUILLE	656	15 202	23,17	17 308	26,38	+837	5,08%
FENEU	2 251	48 439	21,52	55 176	24,51	+1 029	1,90%
LOIRE-AUTHION	16 429	257 325	15,66	296 811	18,07	-360	-0,12%
LONGUENEE-EN-ANJOU	6 5 3 0	122 222	18,72	140 119	21,46	+4 357	3,21%
MONTREUIL-JUIGNE	7 703	127 693	16,58	146 980	19,08	+6 225	4,42%
MURS-ERIGNE	5 673	102 353	18,04	116 788	20,59	+5 804	5,23%
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	2 443	50 520	20,68	57 415	23,50	+2 657	4,85%
LES PONTS-DE-CE	13 391	201 471	15,05	233 054	17,40	+6 183	2,73%
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	5 691	110 649	19,44	126 007	22,14	+4 397	3,62%
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	9 464	121 844	12,87	141 655	14,97	+6 186	4,57%
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	2 168	50 805	23,43	57 804	26,66	+1 080	1,90%
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	3 691	54 613	14,80	62 600	16,96	+1 529	2,50%
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	2 885	59 178	20,51	67 400	23,36	+4 584	7,30%
SAINT-LEGER-DE-LINIERES	3 672	72 737	1 9,81	82 785	22,54	+2 711	3,39%
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	1718	33 625	19,57	38 439	22,37	+1 696	4,62%
SARRIGNE	836	18 184	21,75	20 662	24,72	+479	2,37%
SAVENNIERES	1 385	28 121	20,30	37 619	27,16	+7 022	22,95%
SOULAINES-SUR-AUBANCE	1 461	32 044	21,93	36 434	24,94	+1 490	4,26%
SOULAIRE-ET-BOURG	1 540	36 310	23,58	41 290	26,81	+1 539	3,87%
TRELAZE	14 846	228 431	15,39	266 150	17,93	+14 001	5,55%
VERRIERES-EN-ANJOU	7 559	116 059	15,35	133 742	17,69	+7 121	5,62%
TOTAL	306 293	4 638 052	15,21	5 379 730	17,64	+246 048	4,51%

REPARTITION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2336-3 et L 2336-5, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Décide de répartir le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'année 2020 selon la méthode dérogatoire.

Le montant alloué à l'ensemble intercommunal pour 2020 à savoir 8 186 089 €, est réparti comme suit :

Enveloppe Angers Loire Métropole : 2 806 359 €

- Enveloppe Communes: 5 379 730 €

Retient et pondère les critères suivants :

Le revenu par habitant: 5%

- Le potentiel financier par habitant: 95%

Ventile, sur cette base, les montants en euros par Commune comme suit :

Communes	FPIC 2020
ANGERS	2 598 041
AVRILLE	220 687
BEAUCOUZE	72 229
BEHUARD	3 468
BOUCHEMAINE	125 871
BRIOLLAY	70 994
CANTENAY-EPINARD	59 593
ECOUFLANT	52 609
ECUILLE	17 308
FENEU	55 176
LOIRE-AUTHION	296 811
LONGUENEE-EN-ANJOU	140 119
MONTREUIL-JUIGNE	146 980
MURS-ERIGNE	116 788
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	57 415
LES PONTS-DE-CE	233 054

Communes	FPIC 2020
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	126 007
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	141 655
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	57 804
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	62 600
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	67 400
SAINT-LEGER-DE-LINIERES	82 785
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	38 439
SARRIGNE	20 662
SAVENNIERES	37 619
SOULAINES-SUR-AUBANCE	36 434
SOULAIRE-ET-BOURG	41 290
TRELAZE	266 150
VERRIERES-EN-ANJOU	133 742
TOTAL	5 379 730

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué

communauté

urbaine



Dossier Nº 25

Délibération n°: DEL-2020-213

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) - Montant global pour 2020

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mmc Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mmc Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** après la DEL-2020-189), Caroline Mme FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN. Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2020 s'élève à 10 978 666 €, soit une hausse de + 28 757 € et de +0,3% par rapport à 2019.

Cette dotation se répartit comme suit :

Dotation de solidarité variable : 5 231 301 €
 Dotation pour fiscalité antérieure : 5 747 365 €

S'agissant de la dotation de solidarité variable, le coefficient de plafonnement reste inchangé à 2 265 auquel s'ajoute un plafond de 20 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le versement de la DSC est effectué sous forme d'acomptes trimestriels :

- Les 3 premiers acomptes versés en N étant chacun égal au quart de la dotation totale attribuée au titre de l'année N-1.
- Le solde est versé après la délibération du conseil de communauté fixant la dotation de l'année N.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies C,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 26 février 2001 instituant la dotation de solidarité communautaire,

Vu les délibérations du Conseil de communauté du 9 décembre 2010, du 13 novembre 2017 et du 12 novembre 2018 modifiant les critères d'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Arrête à 2 265 le coefficient pour le calcul du plafonnement de la part variable de la dotation de solidarité communautaire, et à 20 € par habitant le montant du plafond de la dotation variable pour les communes de plus de 10 000 habitants,

Arrête pour 2020 le montant global de la Dotation de Solidarité Communautaire à 10 978 666 €.

Attribue à chaque commune au titre de 2020 le montant suivant :

COMMUNES	DSC 2020
ANGERS	6 004 271
AVRILLE	543 103
BEAUCOUZE	237 313
BEHUARD	3 747
BOUCHEMAINE	192 818
BRIOLLAY	142 285
CANTENAY-EPINARD	· 98 603
ECOUFLANT	244 547
ECUILLE	17 558
FENEU	95 517
LONGUENEE-EN-ANJOU *	260 148
LOIRE-AUTHION *	325 880
MONTREUIL-JUIGNE	190 953
MURS-ERIGNE	191 964
PLESSIS-GRAMMOIRE	124 275
PONTS-DE-CE	185 528
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU * (01/01/2019)	267 803
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	500 451
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	75 847
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	98 124
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	140 735
SAINT-LEGER-DE-LINIERES * (01/01/2019)	124 323
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	36 268
SARRIGNE	36 403
SAVENNIERES	70 609
SOULAINES-SUR-AUBANCE	34 863
SOULAIRE-ET-BOURG	42 163
TRELAZE	421 185
VERRIERES-EN-ANJOU *	271 382
TOTAL	10 978 666

Fixe le montant des 3 premiers acomptes trimestriels de 2021 et des années suivantes pour chaque commune, au quart du montant qui lui a été alloué au titre de 2020.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président,

Je Vice Président délégué Jean-Warc VERCHERE

0



Dossier Nº 26

Délibération n°: DEL-2020-214

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Projet Territoire Intelligent - Budget - Marché Global de Performance - Imputation à la section d'investissement des dépenses relatives à l'accompagnement - Approbation

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ DEL-2020-189), **FAVRY** après la Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN. Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VİGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le marché global de performance du Projet de Territoire Intelligent a débuté ses premiers déploiements le 16 mars 2020.

La mise au cœur du processus de création par les acteurs d'Angers Loire Métropole entraîne des transformations et un changement culturel.

L'impulsion donnée par ce projet nécessite un accompagnement fort pendant toute la durée du marché pour permettre une appropriation immédiate des outils et pour entamer progressivement une sensibilisation à la donnée, à la transformation et adaptation des usages et l'exploitation des systèmes numériques.

A ce titre le marché global de performance prévoit un accompagnement dont le montant global s'élève à 14 721 740,90 € HT pendant les 12 années.

Compte tenu du caractère novateur de ce marché et des transformations du territoire qui y sont associées, l'accompagnement constitue un élément indissociable de la mise en œuvre du projet Territoire Intelligent. A ce titre, il convient d'imputer à la section d'investissement, le montant de la dépense correspondante tout au long de la durée du marché global de performance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Approuve l'affectation des dépenses d'accompagnement à la section d'investissement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1° Vice-Président délégué Jean Mars VERCHERE



Dossier Nº 27

Délibération n°: DEL-2020-215

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Territoire Intelligent - Marché global de performances - Avenant n°2 à la convention de groupement de commandes de fournitures - Avenant n° 1 au marché global de performances - Election des nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique - Approbation

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Angers Loire Métropole, en s'appuyant sur le potentiel de l'ensemble de l'écosystème constitué des startups fédérées autour de la Cité de l'objet connecté, des filières éducatives d'excellence et de toutes les entreprises innovantes, a franchi une nouvelle étape décisive pour le rayonnement, l'attractivité et la qualité de vie des Angevins en signant le 4 mars 2020 un marché global de performances relatif à la conception et réalisation du projet de Territoire Intelligent avec le groupement INEO SA, Suez Eau France, le groupe VYV, La Poste.

En application des dispositions légales, et comme indiqué dans l'Avis d'Appel Public à Concurrence, le marché global de performances a été qualifié de marché de fournitures en raison de la part prépondérante estimée de celles-ci, et a, par conséquent, été lancé sur le fondement de la seule convention de groupement de commandes de fournitures du 19 décembre 2017, dont Angers Loire Métropole (coordonnateur) et la Ville d'Angers sont membres fondateurs.

Le comptable public, à la suite du contrôle de cohérence des pièces justificatives présentées à l'appui des premiers mandats de ce marché et de l'interprétation qu'il en a faite, a demandé que le champ de la convention de groupement de commandes soit expressément élargi à l'objet du Territoire Intelligent.

Par conséquent il est proposé d'apporter cette précision par avenant n°2 à la convention de commandes de fournitures et par avenant n°1 au marché public global de performances relatif à la structuration du Territoire Intelligent.

En outre, la convention de groupement de fournitures prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est celle du coordonnateur Angers Loire Métropole.

Par avenant n°1 en date du 20 décembre 2018 à cette convention, le principe d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) du coordonnateur spécifique à l'objet du territoire intelligent, a été adopté.

A la suite du renouvellement électoral, il est nécessaire d'élire, pour cet objet en cas de besoin et pour la durée du mandat, les nouveaux membres de la CAO.

Pour rappel, la CAO est composée du Président de l'Assemblée délibérante ou de son représentant, ainsi que de cinq membres élus titulaires et cinq membres élus suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L1414-3-I Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

Considérant la liste déposée et proposant les élus suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres spécifique du coordonnateur du groupement de commandes pour le Territoire Intelligent :

- 5 titulaires:
 - o Jean-Marc VERCHERE
 - o Franck POQUIN
 - o Constance NEBBULA
 - o Jean-Paul PAVILLON
 - o François GERNIGON
- 5 suppléants
 - o Roselyne BIENVENU
 - Yves GIDOIN
 - o Benoit COCHET
 - Philippe VEYER
 - o Bruno GOUA

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes de fournitures du 19 décembre 2017.

Approuve l'avenant n°1 au Marché public global de performances relatif à la structuration du Territoire Intelligent.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer ces 2 avenants.

Accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour élir à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, la liste déposée et proposant les élus suivants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique du coordonnateur du groupement de commandes pour le Territoire Intelligent :

- 5 titulaires:
 - o Jean-Marc VERCHERE
 - o Franck POQUIN
 - o Constance NEBBULA
 - o Jean-Paul PAVILLON
 - o François GERNIGON
- 5 suppléants
 - o Roselyne BIENVENU
 - o Yves GIDOIN
 - o Benoit COCHET
 - o Philippe VEYER
 - o Bruno GOUA

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué Jean-Marc VERCHERE



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 14 septembre 2020

Dossier Nº 28

Délibération n°: DEL-2020-216

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Renouvellement électoral - Organismes extérieurs - Commissions thématiques - Désignation de représentants

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mmc Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET. M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT. Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le Conseil de communauté a désigné M. Philippe ABELLARD, conseiller communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 septembre 2020.

EXPOSE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner des conseillers communautaires pour représenter Angers Loire Métropole dans les organismes et sociétés partenaires dans les différentes instances.

Par ailleurs, certains élus ayant fait part de leur souhait d'assister, en qualité de titulaire, à certaines Commissions thématiques, il convient de les désigner en qualité de Commissaire pour siéger au sein desdites Commissions.

Considérant les différentes candidatures des élus, il convient de procéder aux désignations conformément au tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Abroge, pour partie, la délibération DEL-2020-138 du 17 juillet 2020 en ce qu'elle désigne Monsieur Sébastien BODUSSEAU en qualité de représentant au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

Désigne les Conseillers communautaires suivants au sein de ces différents organismes :

ORGANISMES	EXTERIEURS
Pôle Métropolitain Loire Bretagne	4 titulaires: Christophe BECHU Roselyne BIENVENU Marc GOUA Benoit PILET 4 suppléants: Jean-Marc VERCHERE Roch BRANCOUR Jean-Paul PAVILLON Véronique MAILLET
Conférence des financeurs de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées	1 titulaire : - Chantal RENAUDINEAU 1 suppléant : - Robert BIAGI
Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)	1 titulaire : - Jean-Louis DEMOIS
Parc naturel régional Loire Anjou Touraine	Comité syndical 2 titulaires : - Roselyne BIENVENU - Yves GIDOIN 2 suppléants : - Stéphane PABRITZ - Jean-Marc VERCHERE
	Bureau 1 membre: - Roselyne BIENVENU

Commission Locale du Site Patrimonial	<u>2 membres : (en remplacement de Bruno RICHOU et Jérémy GIRAULT)</u>		
Remarquable Ligérien	- Patrice NUNEZ		
	- Nicolas DUFETEL		
Commission Locale de l'Eau – SAGE Authion	4 membres : - Jean-Paul PAVILLON - Jean-Charles PRONO - Sébastien BOUSSION - Paul HEULIN		
	Assemblée Générale		
Association le Bocage	1 membre :		
(service de soins infirmiers à domicile)	- Chantal RENAUDINEAU		
	Conseil d'Administration		
Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)	<u>1 représentant :</u> (en remplacement de Sébastien BODUSSEAU)		
	- Corinne BOUCHOUX		
Comité de l'Agence	1 représentant :		
de l'Eau Loire-Bretagne	- Jean-Paul PAVILLON		
	Assemblée générale		
	1 titulaire:		
Angers Loire Développement (ALDEV)	- Yves GIDOIN		
	1 suppléant :		
	- Benoit PILET		
Fools Comparisons 32 Andre of Design Town Assessment	1 représentant : remplacement de Pascale		
Ecole Superleure d'Arts et Design Tours Angers MITONNE ALL)			
Le Mans (ESAD – TALM)	- Benjamin KIRSCHNER		
Université d'Angers -Institut d'Administration			
des Entreprises (IAE)	1 titulaire:		
	- Benoit PILET		
	1 suppléant :		
	- Yves GIDOIN		
	Conseil de surveillance		
CESAME	2 représentants :		
CESAIVIE	- Marc GOUA		
	- Richard YVON		
	2 titulaires :		
SEM Angers Loire Tourisme	- Véronique MAILLET		
	- Constance NEBBULA		
SEM Angore Evne Congres	1 titulaire:		
SEM Angers Expo Congrès	- Marc CAILLEAU		
COMMISSIONS	THEMATIQUES		
Commission des Solidarités et du Projet de	1 Commissaire:		
Territoire	Véronique MAILLET		
Commission de l'Aménagement et du	1 Commissaire:		
Développement du Territoire	Patrick CHARTIER		
	1 Commissaire :		
Commission de la Transition Ecologique Dominique BREJEON			
Commission du Développement Economique, de	1 Commissaire :		
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche			

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour Je Président, Le 1^{er} Vice-Président délégué Jean-Mayen ERCHIÈRE



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 14 septembre 2020

Dossier Nº 29

Délibération n°: DEL-2020-217

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

SAEML ALTER Cités - Désignation de représentants - Mandat spécial de représentation, assistance et Conseil - Approbation

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POOUIN. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. . Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le Conseil de communauté a désigné M. Philippe ABELLARD, conseiller communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 septembre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 03 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la SAEML ALTER Cités a approuvé, conformément aux dispositions légales en vigueur, de conférer à un de ses membres un mandat spécial.

Sous la condition suspensive que le Conseil de communauté approuve cette demande, Monsieur Jacques-Olivier MARTIN, administrateur représentant Angers Loire Métropole par délibération du Conseil de communauté du 17 juillet 2020 serait investi d'un mandat spécial ayant pour objet :

- La représentation de la Société auprès de différents partenaires et à l'occasion de manifestations particulières ;
- L'assistance et conseil à la Direction Générale pour les relations avec les collectivités, charge à lui d'en rendre compte au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution à Monsieur Jacques-Olivier MARTIN à ces fonctions, une rémunération correspondante de 16 000 euros bruts annuels. Cette rémunération exceptionnelle sera soumise aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du code de commerce. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Il est à noter que le mandat spécial confié à Monsieur Jacques-Olivier MARTIN prendra effet à compter de la date de la délibération du Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole l'autorisant à exercer ces fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1524-5,

Vu le Code de commerce, et notamment les articles L 225-46 et suivants, et R 225-29 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2020-138 du Conseil de Communauté du 17 juillet 2020 désignant les représentants d'Angers Loire Métropole au sein des structures partenaires,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 07 septembre 2020

DELIBERE

Autorise Monsieur Jacques-Olivier MARTIN à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration de la société, et notamment un mandat spécial de représentation de la société auprès de différents partenaires et d'assistance et de conseil à la Direction Générale pour les relations avec les collectivités.

Autorise Monsieur Jacques-Olivier MARTIN à percevoir la rémunération d'un montant annuel maximum de 16 000 € bruts attachée à ces fonctions.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions: 8, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

N'a pas pris part au vote: M. Jacques-Olivier MARTIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, Le 16 9 00 Président délégué Jean Margay ÉROHERE



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 14 septembre 2020

Dossier Nº 30

Délibération nº: DEL-2020-218

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - RENOVATION URBAINE

NPNRU - Quartier de Monplaisir - Convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux du terrain de la barre de l'Europe après démolition - Approbation

Rapporteur: Francis GUITEAU

L'an deux mille vingt le lundi quatorze septembre à 18 heures 00, le Conseil de communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 septembre 2020, s'est réuni au Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON. Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POOUIN. M. Benoit M. Yves COLLIOT, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, Mme Catherine AUBRY, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Emmanuel CAPUS, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Brigitte **FAVRY** (départ après la DEL-2020-189), Mme Caroline FEL, M. Vincent M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ avec la DEL-2020-201), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Constance NEBBULA, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Denis CHIMIER, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Marina PAILLOCHER

ETAIT ABSENTE: Mme Chantal RENAUDINEAU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Philippe ABELLARD Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON Mme Brigitte FAVRY a donné pouvoir à M. Damien COIFFARD (après la DEL-2020-189)

Le Conseil de communauté a désigné M. Philippe ABELLARD, conseiller communautaire, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 15 septembre 2020.

EXPOSE

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Monplaisir est dans sa phase opérationnelle comme le symbolise la démolition de la barre de l'Europe. La transformation du quartier passe par une transformation profonde de sa centralité. A cet effet, la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et leurs partenaires du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) se sont engagés à requalifier le gymnase de l'Europe avec un objectif de livraison à l'été 2022.

Pour tenir ce calendrier, les travaux vont commencer début octobre 2020. Au préalable, il est nécessaire de réaliser des dévoiements de réseaux sur le foncier libéré par la démolition de la barre de l'Europe. Ce foncier appartient aujourd'hui à l'entreprise sociale pour l'habitat Podeliha et sera cédé à terme à ALTER Public.

Une convention de mise à disposition du foncier et d'autorisation de travaux doit être signée entre Podeliha et Angers Loire Métropole. Podeliha y met à disposition à titre gratuit son terrain pendant la durée des travaux et jusqu'à la future cession à ALTER Public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

DELIBERE

Approuve la convention de mise à disposition et d'autorisation de travaux du terrain de la barre de l'Europe après démolition, à conclure avec la société Podeliha.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, 1^{er} Vice-Président délégué

c VERCHERE

Contrôle de légalité - Délibérations du lundi 14 septembre 2020

N° Passage	DEL	Compétences	Titre	Date préfecture
1	DEL-2020-189		Chambre Régionale des Comptes (CRC) - Observations définitives sur la gestion de la Communauté urbaine pour les exercices 2014 et suivants	17 septembre 2020
2	DEL-2020-190		Transition écologique - Assises de la transition écologique	17 septembre 2020
3	DEL-2020-191		Angers - Réseau de chaleur du quartier Monplaisir - ALTER Services - Construction, gestion et exploitation - Contrat de prestations intégrées - Approbation	17 septembre 2020
4	DEL-2020-192		Angers - Réseau de chaleur urbain de Monplaisir - Angers Loire Habitat - Opération de raccordement de 439 logements - Co-maîtrise d'ouvrage - Convention - Approbation	17 septembre 2020
5	DEL-2020-193		Réseaux de chaleur - Réseaux publics - Lancement de la procédure de classement - Approbation - Demande de subvention auprès de l'Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME)	17 septembre 2020
6	DEL-2020-194		Travaux de la grande levée de Loire - Digues domaniales du Val d'Authion - Financement de l'étanchéification - Convention avec l'Etat - Approbation	17 septembre 2020
7	DEL-2020-195		Eau - Loire-Authion - Vente d'eau en gros à la Communauté de communes de Baugeois-Vallée (CCBV) - Avenant n°1 - Approbation	17 septembre 2020
8	DEL-2020-196		Assainissement - Angers - Station de dépollution de la Baumette - Exploitation - Marché global de performance - Modification du programme de travaux initial - Installation d'une centrale photovoltaïque pour une optimisation énergétique - Avenant n°4 - Approbation.	17 septembre 2020

9	DEL-2020-197	Impact Covid-19 - Assainissement - Stations d'Epuration (STEP) -	17 septembre
		Marchés de transport et traitement des boues - Prix nouveaux pour les boues séchées - Avenants - Approbation	2020
10	DEL-2020-198	Impact Covid-19 - Eau et assainissement - Extension et de	17 septembre
	8	renouvellements des canalisations d'eau potable et d'eaux usées - Marché de travaux - Prix nouveaux - Avenants - Approbation	2020
11	DEL-2020-199	Délégation de Service Public (DSP) - Transports Urbains - RD Angers - Rapport annuel 2019	17 septembre 2020
12	DEL-2020-200	Délégation de Service Public (DSP) - Gestion du stationnement - ALTER Services - Rapport annuel 2019	17 septembre 2020
13	DEL-2020-201	Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques - Mise à disposition dans les communes de conteneurs dédiés - Convention-type - Approbation	septembre 2020
14	DEL-2020-202	Société Publique Locale (SPL) Centre de Tri Biopole - Représentant de la Communauté urbaine	17 septembre 2020
15	DEL-2020-203	Les Ponts-de-Cé - ZA du Moulin Marcille - Echangeur de Sorges - Marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Avenant n°3 - Approbation	17 septembre 2020
16	DEL-2020-204	Acquisitions et cessions - Année 2019 - Bilan	17 septembre 2020
17	DEL-2020-205	Angers - Belle-Beille - Rue de pruniers - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Deuxième convention avec VINCI immobilier - Convention - Approbation	17 septembre 2020
18	DEL-2020-206	Beaucouzé - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marchés de travaux - Avenant au marché de maîtrise d'Œuvre - Approbation	17 septembre 2020
19	DEL-2020-207	Loire-Authion, commune déléguée de Corné - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Marché de travaux - Convention de participation financière - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre - Approbation	17 septembre 2020
20	DEL-2020-208	Trélazé - Quartier de la Quantinière - Construction du groupe scolaire Florence Arthaud - Avenant aux marchés de travaux - Approbation	17 septembre 2020

21	DEL-2020-209	Montreuil-Juigné - Ecole	17
		élémentaire Jean Madeleine -	septembre
		Démolition et reconstruction -	2020
	- 6	Dispositif d'aide aux communes de	
	}	moins de 8000 habitants - Avenant à	
		la convention - Approbation	
22	DEL-2020-210	Conseil Intercommunal de Sécurité	17
		et de Prévention de la Délinquance	septembre
		(CISPD) - Contrat de mobilisation et	2020
		de coordination locale sur les	
		violences sexistes et sexuelles 2020-	
		2023 - Approbation	
23	DEL-2020-211	Association Cités Unies France	17
		(CUF) - Beyrouth - Attribution de	septembre
		subvention exceptionnelle	2020
24	DEL-2020-212	Fonds national de Péréquation des	17
		ressources Intercommunales et	septembre
		Communales (FPIC) - Répartition	2020
		2020	
25	DEL-2020-213	Dotation de Solidarité	17
		Communautaire (DSC) - Montant	septembre
		global pour 2020	2020
26	DEL-2020-214	Projet Territoire Intelligent - Budget	17
		- Marché Global de Performance -	septembre
		Imputation à la section	2020
		d'investissement des dépenses	2020
		relatives à l'accompagnement -	
		Approbation	
27	DEL-2020-215	Territoire Intelligent - Marché global	17
		de performances - Avenant n°2 à la	septembre
		convention de groupement de	2020
		commandes de fournitures - Avenant	2020
		n° 1 au marché global de	
		performances - Election des	
		nouveaux membres de la	
		Commission d'Appel d'Offres	
		(CAO) spécifique - Approbation	
28	DEL-2020-216	Renouvellement électoral -	17
		Organismes extérieurs -	septembre
		Commissions thématiques -	2020
		Désignation de représentants	2020
29	DEL-2020-217	SAEML ALTER Cités - Désignation	17
		de représentants - Mandat spécial de	septembre
		représentation, assistance et Conseil	2020
		- Approbation	2020
30	DEL-2020-218	NPNRU - Quartier de Monplaisir -	17
J0,	2020 210	Convention de mise à disposition et	septembre
		d'autorisation de travaux du terrain	2020
		de la barre de l'Europe après	2020
		démolition - Approbation	

12 octobre 2020



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 12 octobre 2020 à 18 heures 00

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

N°	DOSSIERS	RAPPORTEURS
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Direction générale	Christophe BÉCHU
1	Conseil de développement - Bilan d'activités - DEL-2020-219	Le conseil donne acte
2	Conseil de développement - Prolongation du mandat jusqu'en juin 2021 - DEL-2020-220	Le conseil adopte à l'unanimite
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Alimentation	Dominique BREJEON
3	Projet Alimentaire d'Angers Loire Métropole - Ambitions et orientations - Programme d'actions 2020/2021 - DEL-2020-221	Le conseil adopte à l'unanimite
	Déchets	
		Jean-Louis DEMOIS
4	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Zonage d'imposition - Modification - Approbation DEL-2020-222	Le conseil adopte à l'unanimite
	Mobilités - Déplacements	
		Corinne BOUCHOUX
5	Délégation de Service Public (DSP) - Transports urbains de voyageurs - Avenant n°2 - Approbation - DEL-2020-223	Le conseil adopte à l'unanimite
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Finances	François GERNIGON
6	Décision modificative n° 2 - DEL-2020-224	Le conseil adopte à l'unanimite
7	Financement des investissements 2020 et 2021 des budgets principal et transports - Réalisation d'emprunts - DEL-2020-225	Le conseil adopte à l'unanimit des suffrages exprimés
		Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.

8	Mise en place de la carte achat - Phase d'expérimentation DEL-2020-226	Le conseil adopte à l'unanimité
9	Circulation routière - Amendes de police - Reversements aux communes de plus de 10 000 habitants - DEL-2020-227	Le conseil adopte à l'unanimité
10	Amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants - Fonds de concours pour les projets de travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière - DEL-2020-228	Le conseil adopte à l'unanimité
	TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
	Énergie	Franck POQUIN
11	Angers - Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne - Convention de Délégation de Service Public (DSP)- Avenant n° 3 - Approbation DEL-2020-229	Le conseil adopte à l'unanimité
12	Angers - Quartier Belle-Beille - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel DEL-2020-230	Le conseil donne acte
13	Angers - Quartier Roseraie - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ROSEO - Année 2019 - Rapport annuel - DEL-2020-231	Le conseil donne acte
14	Angers - Réseau de chaleur du quartier de la Roseraie - Concession de travaux - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel - DEL-2020-232	Le conseil donne acte
15	Angers - Quartier de Hauts-de-Saint-Aubin - Chauffage urbain du Plateau de la Mayenne - Délégation de Service Public (DSP) - Société Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie - Saison de chauffage 2018-2019 - Rapport annuel DEL-2020-233	Le conseil donne acte
16	Ecouflant - Production et distribution de chaleur - Délégation de Service Public (DSP) - ALTER Services - Saison de chauffage 2018-2019 - Rapport annuel DEL-2020-234	Le conseil donne acte
,	Déchets	
*		Jean-Louis DEMOIS
17	Association Emmaüs -Travaux d'accès à la déchèterie de Saint-Jean-de-Linières - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation - DEL-2020-235	Le conseil adopte à l'unanimité

	Cycle de l'eau	
		Jean-Paul PAVILLON
18	Assainissement - Angers - Exploitation de la station de dépollution de la Baumette - Réalisation d'une ferme photovoltaïque - Demande de subvention à la Région des Pays-de-la-Loire - Approbation DEL-2020-236	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Eau - Loire-Authion - Commune délégué de Corné - Vente d'eau en gros - Communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) - Fixation d'un tarif spécifique de secours - Convention - Approbation DEL-2020-237	Le conseil adopte à l'unanimité
20	Eau - Les Ponts-de-Cé - Usine de production d'eau potable - Renouvellement des membranes d'ultrafiltration - Avenant n°1 au marché de travaux - Approbation DEL-2020-238	Le conseil adopte à l'unanimité
21	Eau - Beaucouzé - 6 square Jean-Antoine Houdon - Fuite d'eau sur la voie publique - Prise en charge des travaux de réfection - Protocole d'accord - Approbation DEL-2020-239	Le conseil adopte à l'unanimité
	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	Urbanisme et aménagement urbain	
		Roch BRANCOUR
22	Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Ouverture de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté - Objectifs poursuivis et modalités de concertation DEL-2020-240	Le conseil adopte à l'unanimité
23	Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Bilan de la concertation -	Le conseil adopte à la majorité
	DEL-2020-241	Contre: 4, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.
		Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.
24	Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Périmètre opérationnel -	Le conseil adopte à la majorité
	Bilan financier prévisionnel - Enjeux et objectifs poursuivis - DEL-2020-242	Contre: 4, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.
		Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.
25	Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Désignation de	Le conseil adopte à la majorité
	l'aménageur - Traité de concession d'aménagement - Approbation - DEL-2020- 243	Contre: 4, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.
		Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

26	Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Engagement d'une	Le conseil adopte à la majorité
	nouvelle phase de concertation - DEL-2020-244	Contre: 4, Mme Silvia CAMARA- TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.
		Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.
27	Parcs d'activités communautaires - ZAE - Zone d'Activités Economique - Bernay à Sainte-Gemmes-sur-Loire - Bellevue à Cantenay-Epinard- La Petite Boitière au Plessis-Grammoire - Etudes préalables à l'aménagement des extensions - Avenant n°1 - Approbation - DEL-2020-245	Le conseil adopte à l'unanimité
28	Angers - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avenant n°13 à la convention publique d'aménagement - Convention d'avance de trésorerie - Approbation - DEL-2020-246	Le conseil adopte à l'unanimité
29	Angers - Quartier Hauts de Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mayenne - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement - Convention d'avance de trésorerie - Approbation - DEL-2020-247	Le conseil adopte à l'unanimité
30	Angers - Quartiers Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'aménagement Concerté (ZAC Verneau) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation - DEL-2020-248	Le conseil adopte à l'unanimité
31	Verrières-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Vendanges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avance de trésorerie DEL-2020-249	Le conseil adopte à l'unanimité
32	Verrières-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Petite Baronnerie - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - DEL-2020-250	Le conseil adopte à l'unanimité

33	Les Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Hauts-de-Loire - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation DEL-2020-251	Le conseil adopte à l'unanimité
34	Ecouflant - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Vergers de Provins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - DEL-2020-252	Le conseil adopte à l'unanimité
	Parcs, jardins et paysages	
		Caroline HOUSSIN-SALVETAT
35	Extension du Cimetière de l'Ouest d'Angers - Convention de gestion avec la Ville d'Angers - Approbation - DEL-2020-253	Le conseil adopte à l'unanimité
-36	Parc des Ardoisières - Espace Naturel Sensible (ENS) - Conservation des milieux naturels et péri-urbains - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire - DEL-2020-254	Le conseil adopte à l'unanimité
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
	Développement économique	Yves GIDOIN
37	Aide à l'immobilier d'entreprise - Verrières-en-Anjou - Briand Construction Bois - Extension d'un bâtiment industriel - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation - DEL-2020-255	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.
	Enseignement Supérieur et Recherche	
		Christophe BÉCHU
38	VEGEPOLYS VALLEY - VEGEPOLYS INNOVATION - Subventions de fonctionnement - Conventions d'objectifs 2020 - Approbation - DEL-2020-256	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
,		N'a pas pris part au vote: M. Yves GIDOIN.
'		Benoit PILET
39	Université d'Angers - Soutien à la Recherche - Projet TEC-TOP (Translational Epidemiological Center for Toxicology, Occupational health, and Preparedness) - Attribution d'une subvention - DEL-2020-257	Le conseil adopte à l'unanimité
40	Soutien à la recherche - Allocations post doctorales, doctorales, habilitation à diriger des recherches, colloques - Conventions - Attribution de subventions DEL-2020-258	Le conseil adopte à l'unanimité

	Rayonnement et coopérations	Benoit PILET
41	Ville de Rabat - Ville d'Angers - Angers Loire Métropole - Mémorandum d'entente pour la période 2020-2024 - Approbation - DEL-2020-259	Le conseil adopte à l'unanimité
42	Trophées de la robotique 2020 - Planète Sciences Sarthe - Association Les Francas - Attribution de subventions - DEL-2020-260	Véronique MAILLET Le conseil adopte à l'unanimité
	SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE	
	Constructions scolaires	Véronique MAILLET
43	Dispositif d'aide aux communes de moins de 3 000 habitants - Le Plessis-Grammoire - Ecole maternelle Le Chant du Monde - Travaux de construction d'un préau - Convention de participation financière - Approbation - DEL-2020-261	Le conseil adopte à l'unanimité
44	Dispositif d'aide aux communes de moins de 3 000 habitants - Savennières - Ecole primaire la Saponière - Travaux de construction d'un restaurant scolaire - Convention de participation financière - Approbation - DEL-2020-262	Le conseil adopte à l'unanimité
45	Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Montreuil-Juigné - Ecole Marcel Pagnol - Travaux de rénovation thermique et transition énergétique - Convention de participation financière - Approbation - DEL-2020-263	Le conseil adopte à l'unanimité
46	Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Pellouailles-Les- Vignes - Groupe Scolaire du Tertre - Travaux de rénovation thermique - Convention de participation financière - Approbation - DEL-2020-264	Le conseil adopte à l'unanimité
-	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	
	Achat - Commande publique	Christophe BÉCHU
47	Réseaux de chaleur Roseraie / Orgemont - Travaux de rénovation - Convention constitutive de groupements de commande - Approbation - DEL-2020-265	Le conseil adopte à l'unanimité
	Direction générale	
		Roselyne BIENVENU
48	Contrat de prestations intégrées " Office de tourisme et promotion touristique" - Rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) - DEL-2020-266	Le conseil donne acte

49	Organismes extérieurs - Désignation de représentants - DEL-2020-267	Le conseil adopte à l'unanimité
		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 5 octobre 2020	Le Conseil donne acte
	Liste des arrêtés Prise en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil donne acte
	Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil donne acte
	Question diverse déposé par le groupe « Aimer Angers »	

Angers, le 13 octobre 2020





Dossier Nº 1

Délibération n°: DEL-2020-219

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Conseil de développement - Bilan d'activités

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jeato Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Conformément l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de développement Loire Angers, commun à la Communauté urbaine et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance, constitué par délibérations concordantes du 13 novembre, 16 novembre et 9 novembre 2017 des 3 EPCI est tenu de présenter un rapport d'activité.

Installé le 6 février 2018, le Conseil de développement Loire Angers, présente son 2ème rapport d'activité, adopté en Assemblée générale du 21 septembre 2020. Au cours de l'année 2019/2020, 3 156 heures bénévoles fournies par 108 organismes, 14 personnes qualifiées et 3 membres de droit ainsi que des citoyens associés - ont permis d'apporter des contributions à l'élaboration des politiques publiques suivantes d'Angers Loire Métropole :

- Transition écologique : Avis sur la stratégie et le programme d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers (saisine)
- Mobilité : « Solutions durables pour tous sur les territoires ruraux et urbains (saisine)
- Emploi : « La mobilisation pour l'emploi, une dynamique à confirmer, des stratégies à partager » (auto-saisine)

En 2019, il a également contribué au Grand Débat National.

Les réflexions en cours nourriront les projets d'Angers Loire Métropole dans les domaines suivants :

- Territoire Intelligent (saisine),
- Accessibilité des services au public sur les territoires péri-urbains et ruraux (saisine d'Anjou Loir et Sarthe),
- Environnement et Projets partagés concilier développement du territoire et préservation de l'environnement (auto-saisine).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Prend acte du bilan d'activités 2019-2020 du Conseil de développement

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Rosélyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2020-220

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - DIRECTION GENERALE

Conseil de développement - Prolongation du mandat jusqu'en juin 2021

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. JeangLouis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole s'est dotée d'un Conseil de développement en janvier 2002, en application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999. Depuis 18 ans, il est l'interlocuteur privilégié des élus de la Communauté d'agglomération, puis la Communauté urbaine, auxquels il apporte une aide à l'animation du débat public et au développement de la démocratie participative, sur les enjeux, les politiques et projets de développement et d'aménagement intercommunaux. Il apporte une aide à la décision des élus communautaires en proposant des contributions - intégrées aux processus délibératifs de chaque EPCI.

Depuis le 6 février 2018 et pour un mandat de 3 ans, un nouveau Conseil de développement a pris le relais, avec le même rôle, mais sur un périmètre élargi aux deux autres intercommunalités membres du Pôle Métropolitain Loire Angers. Le Conseil de développement Loire Angers est aujourd'hui commun à la Communauté urbaine et aux Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance. Il a été constitué par délibérations concordantes du 13 novembre, 16 novembre et 9 novembre 2017 des 3 EPCI, qui ont désigné :

- . 108 organisations socio-économiques du territoire éducatives, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture, du sport, économiques/socio-professionnelles/syndicales, liées au cadre de vie, du secteur social et familial.
- . 14 personnes qualifiées.

Conformément à l'article L 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. » Il a ainsi contribué à l'élaboration des politiques publiques d'Angers Loire Métropole en particulier dans les domaines suivants : déplacements, urbanisme, logement, biodiversité, Climat/Energie, économie/emploi, santé.

Le Conseil de développement « s'organise librement. L'établissement public de coopération intercommunale veille aux conditions du bon exercice de ses missions. » Une charte de partenariat, co-signée par les 3 EPCI, le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain et le Conseil de développement, après délibération concordante des 4 Etablissements publics, du 12 février 2018 pour Angers Loire Métropole, établit le cadre de coopération entre les 4 établissements publics et le Conseil de développement.

Considérant la qualité, la densité, l'intérêt des contributions du Conseil de développement mises à disposition, depuis 18 ans, de la Communauté urbaine, retracées dans les bilans d'activités annuels présentés au Conseil communautaire.

Considérant le bilan et les perspectives proposés par l'Assemblée Générale du Conseil de développement réunie le 21 septembre 2020, après consultation des membres par voie numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Prolonge le mandat du Conseil de développement actuel jusqu'en juin 2021 selon les modalités de consultation en vigueur à ce jour.

Confie à la Commission permanente d'Angers Loire Métropole, la mission de préparer le renouvellement du Conseil de développement et proposer au Conseil communautaire, les évolutions souhaitables dans la composition et l'organisation du Conseil de développement.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier Nº 3

Délibération n°: DEL-2020-221

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ALIMENTATION

Projet Alimentaire d'Angers Loire Métropole - Ambitions et orientations - Programme d'actions 2020/2021

Rapporteur: Dominique BREJEON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique M462LLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole, au travers de ses politiques publiques, a toujours porté une attention particulière à la place de l'agriculture sur son territoire, aux espaces verts productifs, au pôle de compétitivité du végétal, contribuant ainsi à l'attractivité de l'intercommunalité.

Le Projet Alimentaire de Territoire (ou PAT) est un outil qui permet, aux acteurs du système alimentaire territorial, de s'accorder sur une stratégie en faveur d'une alimentation durable, en complément des opérations engagées.

En 2019, plusieurs temps forts (enquête alimentaire citoyenne, comités de pilotages, tables rondes et ateliers), ont été l'occasion de solliciter une cinquantaine de structures partenaires pour la construction d'une stratégie commune au territoire, synthétisée dans une feuille de route à horizon 2030.

La mobilisation des acteurs du système alimentaire territorial permet aujourd'hui d'affirmer une volonté forte et partagée de faire du Projet Alimentaire Territorial un levier pour la transition écologique. Cet objectif, étant transversal, concerne l'ensemble des opérations à conduire au travers du PAT. Le projet alimentaire territorial a pour finalité de « développer et promouvoir une alimentation saine et locale par tous et pour tous ».

Cette finalité se mesure à trois grandes ambitions chiffrées pour 2030 :

- > 50% d'alimentation durable au moins dans les assiettes en 2030 (produits bio, locaux, frais, de saison...);
- ➤ **Doubler l'autonomie alimentaire** du territoire d'ici 2030 (nous sommes aujourd'hui à 6,5%);
- ➤ Doubler le nombre d'exploitations agricoles sous signe de qualité environnementale (bio, HVE, MAE) : au moins 40% en surface agricole utile d'ici 2030 (contre 20% estimé aujourd'hui).
- o Cinq orientations:
 - > Orientation 1 : Préserver, développer et valoriser une agriculture durable et résiliente tournée vers le territoire ;
 - > Orientation 2 : Renforcer les stratégies territoriales des industries agroalimentaires :
 - > Orientation 3 : Favoriser l'accès aux produits locaux et durables ;
 - > Orientation 4: Accompagner le changement des comportements alimentaires ;
 - > Orientation 5 : Organiser une alimentation durable pour tous ;

La feuille de route envisagée comprend également plusieurs objectifs, des résultats à atteindre chiffrés, et une soixantaine de propositions d'actions.

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite de la mobilisation des acteurs, au travers de quatre groupes de travail chargés de l'écriture des actions prioritaires. L'objectif était de passer d'une stratégie coconstruite collectivement, à des opérations à lancer dès la fin d'année 2020.

Ainsi, il a été identifié:

- 10 opérations réalisables avant la fin de l'année (volet sensibilisation, formation)
- Une quarantaine d'opérations à réaliser en 2021 (études d'opportunité et de faisabilité, investissements)

Les actions retenues pour un lancement rapide sont des actions de sensibilisation, des études d'opportunités, comme l'identification des exploitants agricoles proches de la retraite dès 2020, la répartition spatiale de l'offre alimentaire locale ou les stratégies d'approvisionnement des entreprises agro-alimentaires en 2021.

Avec les Assises de la Transition Ecologique qui commencent ce mois-ci, la question alimentaire sera de nouveau ouverte à la concertation avec la thématique « se nourrir ». La finalité et les ambitions du projet, validées collégialement, poseront le cadre de la concertation. La stratégie du projet et le premier plan d'action s'appuient sur un diagnostic du territoire et l'expertise d'une cinquantaine de structures partenaires. Ils seront donc une base de connaissance solide et argumentée pour les débats.

Ainsi, les Assises seront une occasion à saisir pour présenter le projet, vérifier son adéquation avec les besoins du territoire, mobiliser les habitants et permettre l'émergence d'initiatives citoyennes répondant aux objectifs du PAT. A l'issue de cette large concertation, il sera proposé de délibérer sur une feuille de route comprenant les propositions complémentaires, structurantes et pertinentes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 111-2-2, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Valide les ambitions et orientations du Projet Alimentaire Territorial d'Angers Loire Métropole.

Valide le principe d'un premier programme d'actions pour 2020/2021.

Valide le cadre de la concertation pour les Assises de la Transition Ecologique.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> ommunauté urbaine



Dossier Nº 4

Délibération n°: DEL-2020-222

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Zonage d'imposition - Modification - Approbation.

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MASLLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Le service public de gestion des déchets, comprenant la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri, ainsi que l'accès aux déchèteries, est financé par une taxe spécifique auprès des habitants d'Angers Loire Métropole, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Celle-ci est calculée sur la base d'un zonage des communes, prévu par le Code Général des Impôts, et déterminé par le niveau de service apporté aux habitants.

Ainsi, le zonage, appliqué depuis 2017 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, prévoyait 4 zones différentes contre 29 précédemment.

Notre territoire ayant connu des évolutions avec la création de communes nouvelles telles que Rives-du-Loir-en-Anjou et Saint-Léger-de-Linières, et au regard de la politique de réduction des déchets visant à optimiser les fréquences de collecte des déchets, il est proposé de fusionner les zones 3 et 4.

Par ailleurs, il convient de préciser que le niveau des taux pour chaque zone sera délibéré ultérieurement au moment du Budget Primitif 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts, article 1636B undecies,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2016-182 du Conseil de communauté du 12 septembre 2016 décidant du zonage d'imposition à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération DEL-2018-234 du Conseil de communauté du 8 octobre 2018 portant sur l'évolution du zonage d'imposition,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Modifie le zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

ZONES	COMMUNES	SERVICE RENDU
ZONE 1	ANGERS	 Tri tous les 15 jours en porte à porte et ordures ménagères 1 fois semaine en porte à porte Tri 1 fois semaine en porte à porte et Ordures ménagères 2 fois semaine en porte à porte Tri 1 fois semaine en porte à porte et Ordures ménagères 3 fois semaine en porte à porte

ZONE 2	AVRILLE BEAUCOUZE BOUCHEMAINE ECOUFLANT LES-PONTS-DE-CE MURS-ERIGNE SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE TRELAZE VERRIERES-EN-ANJOU SAINT-LEGER-DE-LINIERES	- Tri tous les 15 jours en porte à porte et ordures ménagères majoritairement 1 fois semaine en porte à porte
ZONE 3	BEHUARD BRIOLLAY CANTENAY-EPINARD ECUILLE FENEU LE-PLESSIS-GRAMMOIRE LONGUENEE-EN-ANJOU MONTREUIL-JUIGNE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU SARRIGNE SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX SAVENNIERES SOULAINES-SUR-AUBANCE SOULAIRE-ET-BOURG	- Tri tous les 15 jours en porte à porte et Ordures ménagères majoritairement tous les 15 jours en porte à porte Maintien collecte hebdomadaire pour les gros producteurs (EHPAD)
	LOIRE-AUTHION Jusqu'au 31 décembre 2021: régime sous redevance	 Tri tous les 15 jours en porte à porte et Ordures ménagères majoritairement tous les 15 jours en porte à porte Maintien collecte hebdomadaire pour les gros producteurs (EHPAD) Collecte exceptionnelle deux fois par semaine, suivant saisonnalité.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 5

Délibération n°: DEL-2020-223

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITES - DEPLACEMENTS

Délégation de Service Public (DSP) - Transports urbains de voyageurs - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur: Corinne BOUCHOUX

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POOUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christône BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par contrat de Délégation de Service Public (DSP) approuvé par délibération du Conseil de communauté du 11 mars 2019, Angers Loire Métropole a confié à la société RD Angers, filiale du Groupe RATP DEV, l'exploitation du réseau de transports publics urbains et suburbains et du service de transport de personnes en situation de handicap.

Il est aujourd'hui décidé d'intégrer la gratuité des titres « Voyages Classe 20 élèves » et « Voyages Classe 30 élèves » afin de favoriser les déplacements des élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé pour les sorties de classes.

De même, il est décidé d'instaurer la gratuité pour les policiers, notamment en civil, pouvant intervenir sur le réseau et devant se signaler à la montée des bus.

Par ailleurs, après une année d'exploitation, il est nécessaire d'ajuster certains termes du contrat relatifs à des questions d'offre, de tarification et techniques et ainsi :

- Corriger la valeur d'un indice initial de la formule d'indexation des dépenses (art 25.1), suite à une erreur de transcription,
- Intégrer la prise en charge directe par RD Angers de l'étude sur la détente du pas de maintenance des rames de tramway à 25 000 kms,
- <u>Tramway</u>: Prendre en compte la coupure de la ligne de tramway au Ralliement à partir de janvier 2021 en raison de travaux des lignes B et C, avec la mise en place de navettes électriques de substitution,
- <u>COVID</u>: Prendre en compte un premier niveau de réfaction de charges en raison de la crise sanitaire (chômage partiel, offre kilométrique réduite en période de confinement...). Le calcul de ces économies de charges, des charges supplémentaires induites et de l'impact sur les recettes fera l'objet d'un avenant spécifique au contrat fin 2020, compte tenu des incertitudes de la période en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 31 décembre 1982,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019,

Vu la délibération DEL-2019-23 du Conseil de communauté du 11 mars 2019 confiant le contrat de Délégation de Service Public à RATPD DEV,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public de transports urbains et surburbains de voyageurs, et de transport de personnes en situation de handicap,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 6

Délibération n°: DEL-2020-224

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Décision modificative n° 2

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Le 10 février dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. Courant juillet, la première décision budgétaire 2020 a été d'une ampleur inhabituelle en traduisant les premiers impacts de la crise sanitaire et leurs conséquences budgétaires.

A contrario, cette décision modificative est d'une ampleur moindre. Les différentes mesures budgétaires portées par cette décision modificative n'impactent que très peu les prévisions de dépenses 2020 (moins de 1% des dépenses de fonctionnement ou d'investissement) et le montant de l'emprunt d'équilibre (+ 2 M€ soit environ 2 % des emprunts 2020 projetés).

Comme évoqué lors des derniers rapports budgétaires, l'équilibre budgétaire 2020 n'est assuré que grâce à la bonne gestion de la collectivité de ces dernières années. Pour autant et sans un soutien financier appuyé de l'Etat pour compenser les dépenses de la crise et les pertes de recettes constatées ou à venir, le budget annexe transports rencontrera des difficultés d'équilibre dès le budget 2021 compte tenu des baisses de versement mobilité.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont très réduites et s'élèvent à - 1,05 M€ (soit - 0,1% des crédits du BP 2020) en dépenses de fonctionnement et + 2,4 M€ (soit 2,5 % des crédits du BP 2020) en dépenses d'investissement. Globalement l'équilibre des opérations se répartit ainsi :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	898 500	-1 054 800	1 953 300
Inscriptions équilibrées			0
Opérations comptables	150 000	2 103 300	-1 953 300
TOTAL	1 048 500	1 048 500	0

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	412 359	2 365 659	-1 953 300
Inscriptions équilibrées	9 512 600	9 512 600	0
Opérations comptables	2 103 300	150 000	1 953 300
TOTAL	12 028 259	12 028 259	0

1) Les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 0,9 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel d'ajustements de crédits concernant les recettes de mutualisation reversées par la Ville d'Angers (+ 0,74 M€).

Les - 1,05 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement s'expliquent principalement par :

- une mise à niveau de + 0,5 M€ des crédits autour de la compétence éclairage public (fin des conventions de gestion déléguée éclairage public et mise en place du marché territoire intelligent : + 0,5 M€),
- un transfert de −1,7 M€ en section d'investissement de crédits de fonctionnement voirie (-1,7 M€ en fonctionnement et +1,7 M€ en investissement). Suite aux retours des communes sur leurs réalisations 2019 et leurs projections 2020, il est nécessaire de revoir l'inscription des crédits prévus au BP 2020 (initialement positionnés en fonctionnement les dépenses se révèlent être de l'investissement).

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les nouvelles inscriptions de dépenses d'investissement (+ 2,4 M€) reflètent :

- Pour + 1,7 M€ suite à la mise à jour des montants liés aux conventions de gestion de voirie.
- Pour + 0,9 M€, le versement d'une avance à ALTER Cités dans le cadre de la Zac Capucins.

Les recettes d'investissement sont ajustées de - 1,6 M€. Certaines cessions de bâtiments économiques ou de foncier programmées en 2020 ne seront réalisées qu'en 2021 (- 0,6 M€) et le niveau de FCTVA est ajusté à la baisse compte tenu du volume des remises d'ouvrage 2019 réalisées (- 0,7 M€).

Un emprunt de 2 M€ est positionné pour équilibrer cette décision modificative.

3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes représentent environ 9,5 M€. Ces inscriptions comptables en dépenses et en recettes concernent principalement des crédits dédiés aux opérations de gestion active de la dette des emprunts. L'inscription de ces crédits devrait permettre de réserver les excellentes conditions financières actuelles sur les marchés financiers pour les 6 mois à venir.

LES AUTRES BUDGETS

Pour le BUDGET TRANSPORT, les inscriptions de crédits traduisent :

- les ajustements de dépenses et de recettes liés à la mise en œuvre de la DSP dans le contexte sanitaire actuel (effet COVID et ajustement des prévisions de recettes tarifaires : + 1,5 M€ en dépenses et en recettes),
- la mise à jour des échéanciers de travaux et de perception des subventions associées (1 M€ décalés en 2021 en dépenses et en recettes).

Comme pour le budget principal, des **inscriptions d'opérations comptables** en dépenses et en recettes ont été positionnées pour 80 M€. Dans un environnement incertain, l'inscription de ces crédits permettra de sécuriser le financement du tramway au vu des offres attractives proposées par les établissements bancaires.

Pour le BUDGET EAU et pour le BUDGET ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM (+ 0, 9 M€ pour l'eau et + 0,9 M€ pour l'assainissement) concernent essentiellement des charges à caractère général, les écritures de dissolution du SIAEP de Beaufort en Vallée et la comptabilisation des frais financiers liés à des emprunts structurés. Aucun emprunt d'équilibre n'est nécessaire sur ces deux budgets annexes compte tenu des niveaux de résultat 2019.

ZOOM SUR LES PRETS STRUCTURÉS ENTRE 2008 ET 2009

Concernant ces prêts structurés, un point d'alerte est à mentionner. Des inscriptions prudentes de dépenses de presque + 1,3 M \in de crédits supplémentaires sont proposées à cette DM pour faire face à la dégradation des niveaux de parité entre le Dollar et le Franc Suisse. Ce surplus se positionne sur le BA assainissement (+ 0,9 M \in) et sur le BA transports (+ 0,4 M \in).

De manière conjoncturelle, cette charge est toutefois ramenée à 0,55 M€ grâce à la reprise d'une provision passée en juin sur le budget assainissement de 0,3 M€ et une prévision prudente des frais financiers sur les nouveaux prêts du BA transports (- 0,4 M€).

Pour compléter ces éléments, des contacts ont été pris avec les services centraux de la DGFiP pour obtenir des premières simulations de mise en œuvre du fonds de soutien des emprunts à risque et vérifier les volumes de recettes récupérables sur 2020 et le BP 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe,

Reprend aux comptes 001 et 002 du budget annexe Eau les résultats du Syndicat SIAEP-de-Beaufort en Vallée à hauteur de + 289 675,05 € en investissement et + 127 939,49 € en fonctionnement,

Réajuste l'affectation au compte 1064 de l'exercice 2020 au titre des réserves règlementées :

Budget annexe Eau :

14 427,50 €

Budget annexe Assainissement :

15 363,33 €

Réajuste l'affectation au compte 1068 de l'exercice 2020 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

Budget annexe Eau :

8 069 415,08 €

■ Budget annexe Assainissement :

9 953 788,34 €

Approuve, sur le budget annexe assainissement, la reprise au compte 7865 de la provision semi-budgétaire pour risques et charges sur l'emprunt 453 (CRD de 13 M€) pour un montant de 300 000 € compte tenu de la dégradation du niveau de parité USD/CHF.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 7

Délibération n°: DEL-2020-225

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Financement des investissements 2020 et 2021 des budgets principal et transports - Réalisation d'emprunts

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une consultation auprès de différents établissements bancaires a récemment été lancée à hauteur de 35 millions d'euros afin de financer les investissements 2020. Cette consultation a été découpée en deux enveloppes : 15 millions d'euros pour le budget principal et 20 millions d'euros pour le financement du tramway sur le budget annexe transports. Les premières offres reçues ont présenté d'excellentes conditions de marché, avec des taux inférieurs à 0.8 %, sur des maturités de 20 à 30 ans. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces propositions, il paraît pertinent de fixer par anticipation les niveaux des taux d'intérêts d'une partie des financements 2021 liés aux lignes B et C du tramway (maximum 60 millions d'euros) et des besoins 2021 du budget principal (maximum 10 millions d'euros), étant entendu que ces prêts ne seront mobilisés que l'an prochain (et donc absents de l'encours au 31 décembre 2020).

Afin de pouvoir négocier avec les établissements bancaires et être réactif en cas de variation des conditions de marché, il vous est proposé d'autoriser la signature des contrats avec les établissements bancaires qui seront retenus selon le cadre présenté ci-dessous :

1- 35 millions d'euros maximum d'emprunts avec un départ en 2020:

- Pour le budget principal:
 - O Montant maximum : 15 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
 - Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
 - o Durée d'amortissement du prêt: 20 ans
 - o Taux Fixe maximum: 0,8 %
 - o Périodicité: Trimestrielle
 - o Amortissements: Progressif ou constant
 - O Commission d'engagement : 0.06% du montant emprunté maximum
 - O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 31 décembre 2020
 - O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

Pour le budget transports :

- 20 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- O Durée d'amortissement du prêt : 30 ans
- o Taux Fixe maximum: 1 %
- o Périodicité: Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- O Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 31 décembre 2020
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

2- 70 millions d'euros maximum avec un déblocage en 2021 :

- Pour le budget principal :
 - o Montant maximum : 10 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
 - o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
 - O Durée d'amortissement du prêt : 20 ans
 - o Taux Fixe maximum: 0,9 %
 - o Périodicité: Trimestrielle
 - o Amortissements: Progressif ou constant

- O Commission d'engagement : 0.06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 15 mars 2021
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

- Pour le budget transport :

- Montant maximum : 60 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- O Durée d'amortissement du prêt : 30 ans
- o Taux Fixe maximum: 1,1 %
- o Périodicité : Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- o Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 15 mars 2021
- Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

Les conditions de ce cadre seront nécessairement à intégrer dans des contrats signés avec les établissements bancaires. D'autres dispositions accessoires pourront être négociées en fonction des spécificités de chaque établissement.

Les engagements pris pour de nouveaux flux pourront également être associés éventuellement à des opérations de sécurisation des produits structurés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer les documents (dont ceux validant les conditions de taux par « top », les mandats de gestion, les contrats de prêts auprès des établissements bancaires...) nécessaires pour contractualiser et débloquer un maximum de 35 M€ d'emprunts pour 2020 et 70 M€ pour 2021 dans le cadre des conditions suivantes :

1- 35 millions d'euros maximum d'emprunts avec un départ en 2020:

- Pour le budget principal:

- o Montant maximum : 15 millions d'euros(enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- o Durée d'amortissement du prêt: 20 ans
- o Taux Fixe maximum: 0,8 %
- o Périodicité: Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- O Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 31 décembre 2020
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

- Pour le budget transports :

- o 20 M€ (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- O Durée d'amortissement du prêt : 30 ans
- o Taux Fixe maximum: 1 %
- o Périodicité: Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- O Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum

- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 31 décembre 2020
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

2- 70 millions d'euros maximum avec un déblocage en 2021 :

- Pour le budget principal :

- o Montant maximum : 10 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- O Durée d'amortissement du prêt : 20 ans
- o Taux Fixe maximum: 0,9 %
- o Périodicité: Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 15 mars 2021
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

Pour le budget transport :

- O Montant maximum : 60 millions d'euros (enveloppe maximum pouvant être découpée en fonction des capacités de réponse des établissements bancaires)
- o Classification Charte Gissler: 1 A (sans risques)
- O Durée d'amortissement du prêt : 30 ans
- o Taux Fixe maximum: 1,1 %
- o Périodicité: Trimestrielle
- o Amortissements: Progressif ou constant
- O Commission d'engagement : 0,06% du montant emprunté maximum
- O Date limite de déblocage des fonds : au plus tard le 15 mars 2021
- O Base de calcul des intérêts, modalités de déblocage et mode de calcul de l'Indemnité de Remboursement Anticipé, ... en fonction des spécificités de chaque établissement bancaire

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer tous les documents (dont ceux validant les conditions de taux par «top», les mandats de gestion, les contrats de prêts auprès des établissements bancaires...) nécessaires pour sécuriser les encours de produits structurés dans le cadre de la contractualisation de nouveaux flux bancaires.

Impute les recettes et les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président, Christophe BECHU

> communauté urbaine

478



Dossier Nº 8

Délibération n°: DEL-2020-226

PILOTAGE MUTUALISÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Mise en place de la carte achat - Phase d'expérimentation.

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. JeanngLouis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole souhaite mettre en œuvre la carte achat.

Le principe de ce dispositif est de déléguer à certains agents, désignés expressément à cet effet, l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs des commandes de biens et de services courants de faibles montants, ceci en offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité en matière d'achat public.

La carte achat est à la fois un moyen de commande et de paiement. Elle est toujours nominative.

Ses conditions d'utilisation sont définies et encadrées par la banque avec laquelle Angers Loire Métropole va contractualiser (plafonds possibles par carte, par transaction, par période, par fournisseur, etc.).

La banque paie directement le fournisseur et la Communauté urbaine reçoit mensuellement un relevé unique au vu duquel elle rembourse à la banque le montant des transactions réalisées.

C'est un outil:

- De simplification du processus d'achat et du processus comptable,
- De responsabilisation des acheteurs,
- De réduction des coûts de gestion. En effet, le coût global de traitement d'une facture a été estimé à 14 €.
- De diminution des délais de paiement des fournisseurs.

Le dispositif sera mis en place, dans un 1er temps, à titre d'expérimentation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Accepte la mise en place de la carte achat à Angers Loire Métropole

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer le contrat auprès de la banque qui proposera ce service aux conditions les plus intéressantes

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Rosel ne BIENVENU

urbaine



Dossier Nº 9

Délibération n°: DEL-2020-227

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Circulation routière - Amendes de police - Reversements aux communes de plus de 10 000 habitants

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACOUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS
- M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)
- M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

En application des dispositions légales, l'Etat rétrocède aux communes et groupements intercommunaux le produit des amendes de police relatives à la circulation routière qu'il a recouvré sur leur territoire. Les recettes perçues doivent être affectées à la réalisation de travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière.

Le versement effectué par l'Etat à Angers Loire Métropole en 2020 s'élève à 1 260 557 € (2 340 578 € en 2019, soit -46%). Il correspond au produit national des amendes de police 2019 réparti en fonction du nombre total de contraventions dressées en 2018.

La diminution du nombre de contraventions et du produit encaissé s'expliquent par la mise en place du Forfait Post Stationnement en 2018, les communes encaissant directement le produit des amendes de stationnement.

Depuis la transformation en Communauté urbaine et le transfert des compétences voirie et stationnement, Angers Loire Métropole perçoit ce produit et a décidé de reconduire les dispositifs antérieurs :

- Pour les communes de moins de 10 000 habitants : une subvention pour leurs travaux en faveur de la sécurité routière dans le cadre des conventions de délégation de gestion pour la voirie,
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants : un reversement du produit collecté sur leur territoire.

Le produit total des amendes de polices pour les communes de plus de 10 000 habitants est de 1 031 154 € et se répartit de la façon suivante :

ANGERS	895 721 €
AVRILLE	33 550 €
LOIRE AUTHION	16 017 €
PONTS-DE-CE	72 929 €
TRELAZE	12 937 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Arrête les montants à reverser aux communes de plus de 10 000 habitants au titre des amendes de police pour l'exercice 2020 :

ANGERS	895 721 €
AVRILLE	33 550 €
LOIRE AUTHION	16 017 €
PONTS-DE-CE	72 929 €
TRELAZE	12 937 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal' administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 10

Délibération n°: DEL-2020-228

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants - Fonds de concours pour les projets de travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière

Rapporteur: François GERNIGON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAÚVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

En application des dispositions légales, l'Etat rétrocède aux communes et aux groupements intercommunaux compétents le produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Ce produit est réparti proportionnellement au nombre de contravention dressées chaque année sur ces territoires.

La Communauté urbaine bénéficie du versement direct de ce produit de la part de l'Etat, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Cette somme est à ventiler par Angers Loire Métropole auprès des communes ayant déposé un dossier, relatif au traitement des projets de travaux d'amélioration des transports en commun et de la sécurité routière.

10 dossiers éligibles ont fait l'objet d'une instruction par Angers Loire Métropole, sur la base des règles suivantes :

- Financement des travaux ayant un lien direct avec la sécurité routière,
- Un seul dossier par commune et par an,
- Dotation maximum limité à 20% du montant des demandes,
- Un plafond calculé en fonction de l'enveloppe affectée annuellement par l'Etat.

Pour 2020, le montant attribué par l'Etat pour les amendes de police des communes de moins de $10\,000\,\mathrm{habitants}$ est de $229\,403\,\mathrm{€}$. Le montant total des demandes calculé au taux de $20\%\,\mathrm{sans}$ plafond est de $264\,962\,\mathrm{€}$ pour un disponible de $229\,403\,\mathrm{€}$, le montant maximal par dossier est donc plafonné à $36\,511\,\mathrm{€}$.

S'agissant de dépenses relatives à la voirie, ces montants seront reversés aux communes via les conventions de délégations de gestion « voiries » signées entre les communes et Angers Loire Métropole et dont les comptes retracent ces dépenses, au titre de l'année en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Autorise l'attribution des fonds de concours aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'année 2020.

Approuve la répartition telle que définie dans le tableau joint en annexe 1.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

Annexe 1 - INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020

Communes	Nom de l'opération	Montant total opération (HT)	Assiette des travaux éligibles	20% du montant éligible	Montant subvention plafonné
Soulaines-sur- Aubance	Aménagement du centre-bourg	98 969,10 €	80 051 €	16 010 €	16 010 €
Saint-Martin-du- Fouilloux	Travaux de voirie Rue du Petit Anjou (Création d'un cheminement piétonnier, création de 2 quais bus accessibles aux PMR, création de 2 plateaux ralentisseurs)	196 144, 18	177 976€	35 595 €	35 595 €
Cantenay-Epinard	Réfection, sécurisation et accessibilité du Chemin des Bardoullières	242 908, 54	119 929 €	23 986 €	23 986 €
Saint-Léger-de- Linières	Travaux de Voirie Chemin des Brulons à St-Jean-de-Linières	181 551,56 €	164 719 €	32 944 €	32 944 €
Montreuil-Juigné	Aménagements de la Rue Victor Hugo	548 446,50 €	285 543 €	57 109 €	36 511 €
Saint-Lambert-La- Potherie	Aménagement sécurité du carrefour Aubraie/Renoir	19 266,62 €	17 283 €	3 457 €	3 457 €
Le-Plessis- Grammoire	Aménagements sécuritaires carrefour rue Saint Gilles - rues des merises et des griottes	27 900,00 €	17 645€	3 529€	3 529 €
Briollay	Aménagement de sécurité – Traversée de l'agglomération sur la RD 109	1 070 028,00 €	256 326 €	51 265 €	36 511 €
Savennières	Aménagement de voirie rue du Fresne	33 150,00 €	21 750 €	4 350 €	4 350 €
St Barthélémy	Aménagement de sécurité route d'Angers	319 094,20 €	183 587 €	36 717 €	36 510 €
	Total	2 298 406 €	1 324 809 €	264 962 €	229 403€



Dossier Nº 11

Délibération n°: DEL-2020-229

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne - Convention de Délégation de Service Public (DSP)- Avenant n° 3 - Approbation.

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBE

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard VON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération en date du 24 juin 2013, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a approuvé la convention de Délégation de service public entre la ville d'Angers et la société IDEX Energies, concernant le réseau de chaleur Plateau de la Mayenne (quartier des Hauts de Saint Aubin).

Cette convention de délégation de service public, conclue avec la société Hauts de Saint-Aubin Bois Energie, filiale à 100 % du groupe Idex Energie a débuté le 14 septembre 2013 pour une durée de 12 ans, jusqu'au 30 septembre 2025.

Cette convention de délégation de service public a été transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre du passage en Communauté urbaine intervenu le 1^{er} janvier 2016.

A la suite du ralentissement des programmes immobiliers sur les zones d'aménagement concertées des plateaux de la Mayenne et des Capucins, le calendrier prévisionnel des raccordements au réseau de chaleur a été modifié, nécessitant une adaptation du contrat initial.

Aujourd'hui, la relance des programmes de construction permet d'envisager de nouveaux raccordements au réseau, nécessitant des investissements complémentaires à hauteur de 2 000 000 € HT pour l'extension du réseau sur le plateau des Capucins.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant n°3 au contrat conformément à l'article XXXII de la convention, comprenant notamment :

- le montant et le programme des investissements,
- la prise en compte de la subvention « Ademe Fonds Chaleur » octroyée en 2019 de 1 millions d'euros,
- l'ajustement des conditions de versement de la redevance couvrant les investissements de la collectivité, lié au lissage des redevances déjà perçues et à percevoir.

Cette redevance passe de 160 000 €/an à 139 000 €/an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu l'ordonnance sur les concessions du 29 janvier 2016 et son décret d'application du 1er février 2016,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

Considérant l'avis de la Commission des délégations de service public du 4 septembre 2020,

DELIBERE

Approuve l'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public concessive du Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne (quartier des Haut- de-Saint-Augin),

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer,

Impute les dépenses et recettes au budget annexe « réseaux de chaleur » de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> ommunauté urbaine



Dossier Nº 12

Délibération n°: DEL-2020-230

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Quartier Belle-Beille - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel.

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAQLLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une convention de Délégation de Service Public pour le réseau de chauffage urbain de Belle-Beille a été conclue avec la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services a été approuvée par délibération du Conseil de communauté du 14 décembre 2015.

Par cette convention, ALTER Services est chargée d'assurer :

- La réalisation de l'ensemble des travaux de premier établissement de la chaufferie centrale biomasse, gaz et sous stations,
- La gestion et l'exploitation administrative, financière et technique du réseau de chaleur,
- La continuité du service public de la chaleur,
- La vente de chaleur aux abonnés.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport annuel comportant, notamment les éléments suivants :

- L'état récapitulatif des investissements,
- Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public,
- L'évolution des recettes et des dépenses,
- Le compte rendu de l'exploitation,
- Le nombre d'abonnés et son évolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-3,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 de la Délégation de Service Public conclue avec ALTER Services pour assurer la réalisation des travaux de premier établissement, la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire du réseau de chaleur sur le quartier Belle-Beille.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier Nº 13

Délibération n°: DEL-2020-231

TRANSITION ECOLOGIQUE - ÉNERGIE -

Angers - Quartier Roseraie - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ROSEO - Année 2019 - Rapport annuel

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MANLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une convention de Délégation de Service Public conclue avec la société ROSEO a été approuvée par délibération du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 27 avril 2015, puis transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre du passage en Communauté urbaine.

Par cette convention, la société ROSEO est chargée d'assurer :

- La gestion et l'exploitation administrative, financière et technique du chauffage urbain du quartier de la Roseraie, comprenant la chaufferie centrale d'appoint de la Roseraie, le réseau de chaleur et les sous-stations
- La continuité du service public de la chaleur
- L'achat de la chaleur à la cogénération biomasse Biowatts.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les éléments suivants de la saison de chauffage 2018-2019 :

- Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public
- L'évolution des recettes et des dépenses
- Le compte rendu de l'exploitation
- Les principaux travaux de gros entretien et renouvellement des équipements
- Le nombre d'abonnés et son évolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-3, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel de l'année 2019 de la Délégation de Service Public conclue avec ROSEO pour assurer la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire du quartier de la Roseraie à Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 14

Délibération n°: DEL-2020-232

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Réseau de chaleur du quartier de la Roseraie - Concession de travaux - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MANLLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une concession de travaux conclue avec la SPL Alter Services a été approuvée par délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 10 avril 2017.

Par cette concession, la SPL ALTER Services est chargée d'assurer :

- La conception, la construction et le financement des travaux d'extension et de densification du réseau de chaleur
- La responsabilité de l'exécution de l'ensemble des démarches nécessaires à la construction de l'extension et de la densification du réseau de chaleur
- La mise au point des équipements
- La mise à disposition des équipements à la collectivité.

Le concessionnaire produit à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la concession.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public pour l'année N-1.

Il présente les éléments suivants de l'année 2019 :

- L'état récapitulatif des investissements
- Les éléments techniques du programme d'investissement
- Les travaux projetés à venir
- L'évolution des recettes et des dépenses
- Le compte rendu financier de la concession
- Le suivi des nouveaux abonnés et les évolutions en perspectives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-3

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020 Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 octobre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel de l'année 2019 de la concession travaux conclue avec la SPL ALTER Services pour assurer l'extension et la densification du réseau de chaleur du quartier de la Roseraie à Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 15

Délibération n°: DEL-2020-233

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Angers - Quartier de Hauts-de-Saint-Aubin - Chauffage urbain du Plateau de la Mayenne - Délégation de Service Public (DSP) - Société Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie - Saison de chauffage 2018-2019 - Rapport annuel.

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys EHRÉTIEN

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une convention de Délégation de Service Public en concession conclue avec la Société Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie a été approuvée par délibération du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 24 juin 2013. Cette convention a été transférée à Angers Loire Métropole dans le cadre du passage en Communauté urbaine.

Par cette convention, la Société Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie est chargée d'assurer :

- La gestion, la commercialisation et l'exploitation administrative, financière et technique du chauffage urbain du quartier des Hauts-de-Saint-Aubin (ZAC Plateau de la Mayenne, Capucins et Verneau) comprenant la chaufferie centrale, le réseau de chaleur et les sous-stations,
- L'extension du réseau de chaleur vers le nouveau quartier Verneau, la mise en place d'une seconde chaudière biomasse et le développement de la fibre optique pour la gestion technique du réseau,
- La continuité du service public de la chaleur.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport annuel comportant, notamment les éléments suivants de la saison de chauffage 2018 / 2019 :

- Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public,
- L'évolution des recettes et des dépenses,
- Le compte rendu de l'exploitation,
- Les principaux travaux de gros entretien et renouvellement des équipements,
- Le nombre d'abonnés et son évolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel de saison de chauffage 2018-2019 de la Délégation de Service Public conclue avec la Société Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie pour assurer la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire sur les ZAC Plateau de la Mayenne et Capucins et sur le quartier Verneau à Angers.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

nmunaulé



Dossier Nº 16

Délibération n°: DEL-2020-234

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉNERGIE

Ecouflant - Production et distribution de chaleur - Délégation de Service Public (DSP) - ALTER Services - Saison de chauffage 2018-2019 - Rapport annuel.

Rapporteur: Franck POQUIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

La convention de Délégation de Service Public pour le réseau de chaleur d'Ecouflant conclue avec la SPL (Société Publique Locale) ALTER Services a été approuvée par délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole du 10 avril 2017.

Par cette convention, ALTER Services est chargée d'assurer :

- La gestion et l'exploitation administrative, financière et technique du réseau de chaleur d'Écouflant,
- La continuité du service public de la chaleur,
- La vente de chaleur aux abonnés.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire doit produire à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les éléments suivants de la saison de chauffage 2018-2019 :

- Le compte d'exploitation de la Délégation de Service Public,
- L'évolution des recettes et des dépenses,
- Le compte rendu de l'exploitation,
- Les principaux travaux de gros entretien et renouvellement des équipements,
- Le nombre d'abonnés et son évolution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1411-3, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 septembre 2020 Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel de la saison de chauffage 2018-2019 de la Délégation de Service Public conclue avec ALTER services pour assurer la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire du réseau de chaleur d'Ecouflant.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 17

Délibération n°: DEL-2020-235

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - DECHETS

Association Emmaüs -Travaux d'accès à la déchèterie de Saint-Jean-de-Linières - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation

Rapporteur: Jean-Louis DEMOIS

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAQLLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

L'Association Emmaüs, installée depuis presque 40 ans dans l'agglomération angevine, est propriétaire de la déchèterie sise à Saint-Jean-de-Linières, commune déléguée de Saint-Léger-de-Linières. Au même titre que les autres déchèteries gérées par Angers Loire Métropole, elle offre un service public auprès des habitants du territoire.

Au regard de l'état très dégradé de la route menant à cette déchèterie qui est propriété de l'Association, et dans l'intérêt public local, il est proposé de verser une subvention d'équipement à l'Association d'Emmaüs, à hauteur de 38 958,49 € TTC, représentant 85 % du montant des travaux de réfection de cette voirie selon le devis de l'entreprise sélectionnée par Emmaüs d'un montant de 45 833,52 € TTC. Le plafond de cette subvention est fixé à 38 958,49 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Attribue une subvention d'équipement à l'Association Emmaüs pour la remise en état de la route d'accès à la déchèterie de Saint-Jean-de-Linières, à hauteur de 85 % du montant des travaux, plafonnée à 38 958,49 € TTC, selon les modalités de versement définies dans la convention.

Approuve la convention à intervenir avec l'Association Emmaüs.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier Nº 18

Délibération n°: DEL-2020-236

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Assainissement - Angers - Exploitation de la station de dépollution de la Baumette - Réalisation d'une ferme photovoltaïque - Demande de subvention à la Région des Pays-de-la-Loire - Approbation.

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BOUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAQLLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 14 septembre, le Conseil de communauté a approuvé l'avenant n°4 au marché global de performance pour l'exploitation de la station de dépollution de la Baumette, ayant pour but de modifier et compléter le programme de travaux initial en introduisant la réalisation d'une centrale photovoltaïque visant à répondre aux objectifs du marché d'optimisation énergétique de la station (pour un montant d'environ 1 200 000€HT).

Cette décision s'inscrit également dans le cadre de la politique pour la transition énergétique portée par Angers Loire Métropole.

La région des Pays-de—la-Loire, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), lance un appel à projets « Énergies renouvelables innovantes et réseaux énergétiques intelligents ». Dans ce cadre, le projet de centrale photovoltaïque est susceptible de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 200 000 €.

L'avis d'appel à projet précise que « les projets s'inscrivant dans le programme SMILE feront l'objet d'une attention particulière. » Il est à noter que le projet de centrale photovoltaïque de la Baumette a reçu une homologation SMILE en avril 2020.

Il convient donc d'autoriser Angers Loire Métropole à candidater à l'appel à projet lancé par la Région des Pays-de-la-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Sollicite auprès de la Région des Pays-de-la-Loire une participation financière pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le site de la station de dépollution de la Baumette à Angers au titre des aides accordées dans le cadre du programme SMILE.

503

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

ommunaulé



Dossier Nº 19

Délibération n°: DEL-2020-237

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Loire-Authion - Commune délégué de Corné - Vente d'eau en gros - Communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) - Fixation d'un tarif spécifique de secours - Convention - Approbation.

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Une interconnexion entre les réseaux d'eau potable d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de communes de Baugeois-Vallée (CCBV) existe au lieu-dit Le point du Jour entre Corné et Mazé.

Dans le cadre de la coopération entre distributeurs d'eau potable, et à la suite de la dissolution du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée, cette interconnexion a été mise en service en installant un compteur.

Il convient donc d'établir une convention de vente en gros avec la CCBV afin de fixer les conditions techniques et financières de la fourniture d'eau potable avec la CCBV.

S'agissant d'un secours et de volumes relativement faibles, après négociation avec CCBV, il a été convenu que le prix de l'eau fournie serait de 0,70 € HT/m³. Ce prix sera actualisé selon la même évolution que le tarif de base appliqué aux abonnés ordinaires d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de vente en gros auprès de la communauté de communes Baugeois-Vallée.

Fixe le tarif de vente en gros à 0.70 € HT/m³, actualisable tous les ans avec la délibération tarifs d'Angers Loire Métropole sur la base de l'évolution observée sur la redevance Eau facturée aux abonnés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 20

Délibération n°: DEL-2020-238

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Les Ponts-de-Cé - Usine de production d'eau potable - Renouvellement des membranes d'ultrafiltration - Avenant n°1 au marché de travaux - Approbation.

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié en mars 2020 au groupement AQUASOURCE / SPIE Industrie et Tertiaire le marché de travaux de remplacement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable.

Ce marché prévoit le remplacement de l'ensemble des modules membranaires en triacétate par de nouveaux modules, ainsi qu'une reprise de l'automatisme de cette unité d'ultrafiltration.

Postérieurement à la notification du marché, et dans le cadre des prestations d'automatisation des vannes, des fuites ont été constatées sur 16 vannes automatiques présentent sur 15 blocs d'ultrafiltration.

Ces vannes défectueuses, décelées lors des investigations complémentaires réalisées dans le cadre du marché, ne peuvent être automatisées en l'état. Il convient de les remplacer afin de permettre une automatisation de l'ensemble du système d'ultrafiltration. C'est pourquoi, un avenant au marché de travaux est proposé.

L'exigence d'interopérabilité entre le remplacement des vannes défectueuses et l'automatisation ainsi que le besoin de limiter la mise en jeu éventuelle des responsabilités en cas de non atteinte des performances ou en cas de matériel défaillant par l'intervention d'un unique prestataire (le groupement) impose la passation d'un avenant basé sur les fondements de l'article R2194-2 et suivants du code de la commande publique relatifs à « la réalisation de travaux supplémentaires devenus nécessaires ».

L'incidence financière du présent avenant est donc la suivante :

Montants en € HT	Marché de travaux		
Montant initial	2 454 927.00 € HT		
Montant cumulé après avenant n°1	2 913 947.00 € HT		
Variation liée au cumul des avenants	459 020.00 € HT		
Soit	+18,7%		

Par ailleurs ces travaux supplémentaires ont également une incidence sur la durée du marché qui est portée à 21 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de remplacement des membranes d'ultrafiltration de l'usine de production d'eau potable.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier N° 21

Délibération n°: DEL-2020-239

TRANSITION ÉCOLOGIQUE - CYCLE DE L'EAU

Eau - Beaucouzé - 6 square Jean-Antoine Houdon - Fuite d'eau sur la voie publique - Prise en charge des travaux de réfection - Protocole d'accord - Approbation.

Rapporteur: Jean-Paul PAVILLON

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAQLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE -

Le 25 août 2019, une fuite s'est déclaré sur le branchement public d'un client sur la commune de Beaucouzé, 6 square Jean-Antoine Houdon. La fuite a occasionné le ravinement de l'aire de stationnement devant le garage de la propriété où est situé le compteur, nécessitant sa réfection.

L'expertise réalisée en janvier 2020 a conclu à la responsabilité d'Angers Loire Métropole sur ce sinistre. A ce titre, il est proposé de conclure un protocole transactionnel afin qu'Angers Loire Métropole prenne à sa charge les travaux de remplacement du compteur (ensemble du dispositif du regard de comptage) et ainsi clore le dossier.

Il est précisé que le montant de prise en charge des travaux est plafonné à hauteur de 5 000 € TTC. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le protocole d'accord à passer avec M. JARRIGE afin de prendre en charge les travaux dans la limite de 5 000 € TTC,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer le protocole d'accord

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier Nº 22

Délibération n°: DEL-2020-240

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Quartier Saint-Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Ouverture de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté - Objectifs poursuivis et modalités de concertation.

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marysé CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de la politique de la ville, Angers Loire Métropole envisage la réalisation d'une opération de rénovation urbaine sur l'îlot urbain dénommé « Savary » à proximité du centre-ville et au droit de la future ligne de tramway.

L'enjeu est d'engager un réaménagement sur ce secteur tout en poursuivant les actions de développement social engagées aujourd'hui, via les relations de proximité et de lien social au sein du quartier.

L'îlot Savary d'une surface de 2,2 hectares environ est entouré :

- Au Nord par le boulevard Saint-Michel,
- Au Sud par la rue Pierre Lise,
- A l'Ouest par la rue Savary,
- A l'Est, par l'avenue Pasteur.

A cet effet, Angers Loire Métropole souhaite engager une concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur l'îlot Savary.

Cette phase de concertation est engagée avec les habitants, les associations locales, et les autres personnes concernées. Celle-ci devra permettre la communication au grand public de l'avancement du projet, et recueillir l'ensemble des souhaits, remarques et propositions des citoyens concernés par le projet.

La procédure d'aménagement envisagée est la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le périmètre précis de la future ZAC sera défini à l'issue de la concertation préalable.

Ainsi, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, il convient de définir les objectifs poursuivis et de préciser les modalités de la concertation.

Objectifs poursuivis:

Les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement du secteur Savary sont :

- d'ouvrir l'îlot et le quartier sur la ville,
- d'améliorer le vivre ensemble, la mixité sociale et la qualité de vie des habitants du quartier,
- d'accompagner l'arrivée future des lignes B et C du tramway,
- de préfigurer et d'anticiper la réhabilitation à venir après le déménagement de la maison d'arrêt d'Angers.

Modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC :

Conformément aux dispositions légales, une procédure de concertation est à engager préalablement à la création d'une ZAC. Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- La tenue d'une réunion publique sera organisée à une date et un lieu qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, le périmètre opérationnel prévisionnel, le programme envisagé et les aménagements.
- La tenue de deux permanences à des dates et lieux qui seront communiqués ultérieurement par voie de presse.
- La mise à disposition au siège d'Angers Loire Métropole et à l'Espace Accueil Habitants avenue Pasteur, d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure des études jusqu'au bilan de la concertation. Un registre destiné à recevoir les plus phaservations du public accompagnera ce dossier.

En conséquence, il est proposé d'approuver les modalités de cette concertation ainsi définie, ainsi que les objectifs poursuivis à travers le projet.

Préalablement à la création d'une ZAC, le bilan de cette concertation sera effectué et soumis pour approbation au Conseil de Communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis dans ce projet d'aménagement.

Approuve les modalités de la concertation telles que présentées ci-dessus.

Ouvre la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 23

Délibération n°: DEL-2020-241

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT

Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Bilan de la concertation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIÉR a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jesn4Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant à offrir un cadre favorable à l'implantation et au développement des entreprises, Angers Loire Métropole a souhaité engager l'ouverture à l'urbanisation du secteur Les Landes Sud / La Baratonnière situé sur le territoire de la commune d'Avrillé.

Ce site, d'une superficie d'environ 16ha, localisé à l'Ouest de la commune d'Avrillé et dans la continuité du parc d'activités Les Landes (dont la commercialisation est quasiment achevée), se compose pour l'essentiel de cultures et se trouve délimité comme suit :

- au Nord par le parc d'Activité des Landes;
- à l'Ouest par la Route Départementale n°775;
- au Sud par des terres agricoles ;
- et à l'Est par des terres agricoles situées dans la ceinture verte.

Le site est traversé par la route de l'Adézière.

Le secteur est actuellement classé pour la quasi-totalité en zone 2AUy au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) d'Angers Loire Métropole correspondant aux zones d'urbanisation future à vocation économique et devrait, dans le cadre de la révision générale du PLUi, évoluer en zonage 1AUy correspondant aux zones pouvant être urbanisées, avec la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble à dominante d'activités.

Par délibération du Conseil de communauté du 9 septembre 2019, le Conseil de communauté a fixé les objectifs et les enjeux poursuivis pour ce projet notamment :

- mettre en œuvre les ambitions affichées au PLUi d'ouverture à l'urbanisation du secteur dit Les Landes Sud / La Baratonnière :
- développer une offre foncière économique permettant aux entreprises (notamment celles de grandes tailles) de s'installer sur le territoire, dans la continuité des installations économiques déjà implantées dans la zone d'activités des Landes;
- proposer un aménagement de qualité tenant compte des enjeux paysagés et environnementaux du

Cette délibération a retenu que l'outil d'aménagement adapté pour l'aménagement de ce secteur serait la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Elle mentionne également les modalités de concertation préalable au projet d'aménagement, qui s'est déroulée de la façon suivante :

- La tenue d'une réunion publique en mairie d'Avrillé le mercredi 22 juillet 2020 à 19h00 ;
- La tenue de deux permanences en mairie d'Avrillé permettant aux personnes intéressées de rencontrer les techniciens et d'échanger sur le projet ainsi que les scénarios envisagés. Ces permanences ont été organisées le vendredi 17 juillet 2020 de 13h45 à 17h30 et le vendredi 28 août 2020 de 13h45 à 17h30,
- La mise à disposition, respectivement au siège d'Angers Loire Métropole et en Mairie d'Avrillé, d'un registre destiné à recevoir les observations du public jusqu'à la date de clôture de la concertation, soit le 12 octobre 2020,
- La mise à disposition d'une adresse mail destinée à recevoir les observations du public jusqu'à la date de clôture de la concertation, soit le 12 octobre 2020.

Les dates de la réunion publique et des deux permanences ont été communiquées par affichage et par voie de presse dans la rubrique annonces légales des journaux Le Courrier de l'Ouest à la date du samedi 11 juillet 2020, Ouest France à la date du 11-12 juillet 2020.

Le public a pu, durant cette période et ces rencontres, consulter les documents explicatifs du projet (périmètre de l'opération, programme, scénarios envisagés...) et formuler ses observations. Ces éléments et les réponses apportées sont exposés en annexe de la présente délibération.

Conformément aux dispositions légales, le bilan de la concertation, est détaillé en annexe et amène à la conclusion suivante : Le projet n'a pas soulevé d'opposition mais a recueilli des questionnements et des remarques sur les thématiques suivantes :

- la consommation de terres agricoles,
- l'impact du projet et de ses accès dans l'environnement, notamment auprès des riverains,
- l'insertion du projet dans l'environnement.
- le calendrier retenu et la méthode choisie pour l'organisation de la concertation ont également été soulignés.

En conséquence, et conformément aux engagements pris lors de la réunion publique, Angers Loire Métropole souhaite continuer cette démarche d'associer le public tout au long des études liées à la phase opérationnelle de l'aménagement du secteur en ouvrant une nouvelle phase de concertation dont les modalités seront fixées dans une prochaine délibération.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le bilan de la concertation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103.-2 et suivants,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 9 septembre 2019 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur de la Baratonnière.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuver le bilan de la concertation, ouverte au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, ci-dessus présenté,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 24

Délibération n°: DEL-2020-242

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT

Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Périmètre opérationnel - Bilan financier prévisionnel - Enjeux et objectifs poursuivis

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys 1/2 HRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant à offrir un cadre favorable à l'implantation et au développement des entreprises, Angers Loire Métropole a souhaité engager l'ouverture à l'urbanisation du secteur Les Landes Sud / la Baratonnière situé sur le territoire de la commune d'Avrillé. Le projet d'aménagement de la Baratonnière a pour objet la création d'une zone à dominante d'activités sur un site d'une superficie d'environ 16ha, localisé à l'Ouest de la commune d'Avrillé, dans la continuité du parc d'activités Les Landes (dont la commercialisation est quasiment achevée).

L'opération répond aux enjeux et objectifs poursuivis par Angers Loire Métropole suivants :

- Mettre en œuvre les ambitions affichées au PLUi d'ouverture à l'urbanisation du secteur dit Les Landes Sud / La Baratonnière ;
- Développer une offre foncière économique permettant aux entreprises (notamment celles de grandes tailles) de s'installer sur le territoire, dans la continuité des installations économiques implantées dans la zone d'activités des Landes;
- Proposer un aménagement de qualité tenant compte des enjeux paysagés et environnementaux du secteur.

Pour ce faire, le programme de l'opération prévoit, au Nord du chemin de l'Adezière, la création d'un lot cessible à vocation économique d'une superficie d'environ 10ha. Le terrain, d'une superficie d'environ 5ha, situé au Sud du chemin de l'Adézière inclus dans le périmètre d'intervention, constituera quant à lui une réserve foncière. Le périmètre opérationnel est annexé à la présente délibération.

Les travaux d'aménagement consistent principalement en la création d'une voie d'accès depuis l'impasse de la rue Becquerel jusqu'au lot cessible (soit environ 500 mètres linéaires) avec raccordement de ce dernier aux réseaux. Le potentiel maximal de surface de plancher destinées à l'activité s'élève à 100 000 m².

Le montant global prévisionnel des dépenses d'aménagement s'élève à 2 200 000€ en totalité couvert par les recettes prévisibles de cession. Le bilan financier prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, article L 300-4,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 9 septembre 2019 définissant les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du secteur de la Baratonnière,

Vu la délibération du Conseil de communauté de ce jour approuvant le bilan de la concertation,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve les enjeux et objectifs poursuivis par l'opération ainsi que le périmètre opérationnel et le programme.

Approuve le bilan financier prévisionnel de l'opération pour un montant de 2 200 000 € HT, tant en dépenses qu'en recettes.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté Urbaine



Dossier Nº 25

Délibération n°: DEL-2020-243

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT

Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Désignation de l'aménageur - Traité de concession d'aménagement - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAALLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant à offrir un cadre favorable à l'implantation et au développement des entreprises, Angers Loire Métropole a souhaité engager l'ouverture à l'urbanisation du secteur Les Landes Sud / la Baratonnière situé sur le territoire de la commune d'Avrillé. Ce site d'une superficie d'environ 16ha, localisé à l'Ouest de la commune d'Avrillé, s'inscrit dans la continuité du parc d'activités Les Landes.

A la suite de la période de concertation ouverte au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme préalable à l'aménagement du secteur il a été proposé au Conseil de communauté d'approuver ce jour :

- le bilan de la concertation ouverte au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme préalable à la création d'une ZAC ;
- les enjeux et l'objectif de l'opération, son périmètre d'intervention, son programme et son bilan financier prévisionnel.

Il convient dès lors de décider du mode de réalisation de cette opération d'aménagement selon deux modes opératoires :

- la régie qui consiste à un pilotage en interne de l'ensemble des procédures, des études, des travaux et de la commercialisation ;
- la concession, qui consiste à déléguer le pilotage de l'aménagement à un tiers (opérateur public ou privé).

Le plan de charge d'Angers Loire Métropole ne permettant pas de suivre le projet d'aménagement, il est proposé au Conseil de communauté d'écarter le principe de la régie et de retenir le régime de la concession d'aménagement et, de confier l'aménagement du secteur de la Baratonnière à la Société Publique Locale ALTER Public dont la Communauté urbaine est actionnaire. Ce cadre juridique permettra à Angers Loire Métropole d'exercer avec ALTER Public un suivi très précis de l'opération.

Conformément aux dispositions légales, ce traité de concession prévoit qu'Angers Loire Métropole confie à ALTER Public : les acquisitions foncières, les études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet, la libération des sols, l'aménagement des terrains et la réalisation des équipements, la commercialisation des terrains, ainsi que la gestion globale de l'opération.

Ce traité, d'une durée de 10 ans fixe les droits respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles ALTER Public réalisera ses missions de concessionnaires, sous le contrôle du concédant.

Le bilan financier prévisionnel relatif au projet d'aménagement du secteur de la Baratonnière fait apparaître tant en recettes qu'en dépenses un montant global d'environ 2 200 000€, sans participation de la collectivité concédante.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-4,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté de ce jour approuvant le périmètre opérationnel, le programme, le bilan financier prévisionnel, les enjeux et les objectifs poursuivis par l'opération d'aménagement,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Confie à ALTER Public la concession d'aménagement relative au projet d'aménagement du secteur de la Baratonnière situé sur le territoire de la commune d'Avrillé.

Approuve le traité de concession d'une durée de 10 ans pour l'aménagement de ce site conformément au périmètre opérationnel, programme, bilan financier prévisionnel (d'un montant de 2 200 000 € HT) ainsi qu'aux enjeux et objectifs précédemment approuvés par le conseil communautaire de ce jour.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer le traité de concession.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 26

Délibération n°: DEL-2020-244

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT

Avrillé - Aménagement du secteur de la Baratonnière - Engagement d'une nouvelle phase de concertation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE.

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant à offrir un cadre favorable à l'implantation et au développement des entreprises, Angers Loire Métropole a souhaité engager l'ouverture à l'urbanisation du secteur Les Landes Sud / la Baratonnière situé sur le territoire de la commune d'Avrillé. Ce site d'une superficie d'environ 16ha est localisé à l'Ouest de la commune d'Avrillé, dans la continuité du parc d'activités Les Landes.

Pour ce faire, la collectivité a organisé une concertation préalable à l'aménagement du secteur au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme qui s'est déroulée selon les modalités fixées par délibération du Conseil de Communauté du 9 septembre 2019.

Le bilan de cette concertation a été approuvé par le Conseil de Communauté ce jour.

Conformément aux engagements d'Angers Loire Métropole pris lors de la première phase de concertation, il est proposé d'engager une nouvelle phase de concertation afin de continuer à associer le public tout au long des études à intervenir liées à la phase opérationnelle de l'aménagement du secteur. Cette concertation devra permettre la communication au grand public de l'avancement du projet au niveau des études opérationnelles ainsi que de recueillir l'ensemble des remarques et des propositions des citoyens concernés par le projet. Les modalités de la nouvelle phase de concertation sont présentées en annexe.

En conséquence il est proposé au Conseil de communauté d'approuver cette nouvelle phase de concertation avec le public selon les modalités précisées en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté de ce jour approuvant le bilan de la concertation au titre de l'article de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Ouvre une nouvelle phase de concertation du public.

Approuve les modalités de cette concertation telles que présentées ci-dessus.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette participation.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON.

Abstentions: 4, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 27

Délibération n°: DEL-2020-245

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Parcs d'activités communautaires - ZAE - Zone d'Activités Economique - Bernay à Sainte-Gemmessur-Loire - Bellevue à Cantenay-Epinard- La Petite Boitière au Plessis-Grammoire - Etudes préalables à l'aménagement des extensions - Avenant n°1 - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX; M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys & CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre du développement économique du territoire et d'un équilibre entre les grands axes de ce développement, Angers Loire Métropole a lancé les études préalables à l'aménagement des extensions des zones de proximité suivantes :

- la zone artisanale de Bernay à Sainte-Gemmes-sur-Loire,
- la zone d'activités de Bellevue à Cantenay-Epinard,
- la zone d'activités de la Petite Boitière au Plessis-Grammoire.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- poursuivre le développement économique initié par les communes sur ces zones et favoriser la création d'emplois nouveaux et variés de type artisanal, industriel et de service,
- créer une offre en terrains viabilisés à vocation économique, simple et adaptée à la demande,
- aménager les différentes extensions en conciliant qualité des aménagements, maîtrise de leur coût et intégration urbaine et paysagère.

Pour atteindre ces objectifs, et mener à bien les études nécessaires, Angers Loire Métropole a confié une convention de mandat d'étude multi-sites à la Société Publique Locale ALTER Public.

Compte tenu de l'avancement des études et de leur interruption en lien avec la crise sanitaire actuelle, il est proposé un avenant n°1 de prorogation du délai de l'étude d'une durée de 24 mois. Le terme des études sera ainsi porté au 26 mars 2022. Les autres modalités du contrat sont inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, article L 300-3,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2019-4 du Conseil de communauté du 21 janvier 2019 approuvant la convention de mandat,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention d'études multi sites, portant prorogation des délais d'études,

Autorise le Président ou le Vice-président délégué, à signer cet avenant,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La Vice Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

ommunauté

urbaine

527



Dossier Nº 28

Délibération n°: DEL-2020-246

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Angers - Quartier Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avenant n°13 à la convention publique d'aménagement - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse €HRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 30 juin 2005, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins. Cette ZAC a été concédée à ALTER Cités par convention publique d'aménagement jusqu'en 2030. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur ALTER Cités a ainsi transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2019, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 144 171 000 € HT.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2019:

Ce bilan fait apparaître une augmentation de 846 000 € HT par rapport au précédent bilan.

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 144 171 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

•	Acquisitions foncières	12 100 000 € HT
•	Etudes	
•	Travaux	99 647 000 € HT
•	Frais financiers	
•	Frais conduite de projet	
•	Autres frais	1 020 000 € HT

Sur les 144 171 000 € HT de dépenses envisagées, 103 861 000 € HT ont été réalisées au 31 décembre 2019 soit près de 72,0 % du montant global.

Les principales évolutions sont dues à la hausse du poste acquisition des propriétés appartenant aux collectivités, et la hausse du poste travaux.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2019 :

Ce bilan fait apparaître une augmentation de 846 000 € par rapport au précédent bilan.

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 144 171 000 € HT, composé des postes suivants:

•	Cessions foncières	82 071 000 € HT
•	Subventions	131 000 € HT
•	Autres produits	1 462 000 € HT
•	Participation pour remise d'ouvrage du concédant Angers Loire Métropole.	
•	Participation pour remise d'ouvrage (Ville d'Angers)	11 650 000 € HT
•	Participation pour rachat d'Aquavita	32 210 000 € HT
	529	

Sur les 144 171 000 € HT de recettes attendues, 85 991 000 € HT ont été perçues à la fin 2019, soit près de 59,60% du montant global.

Les principales évolutions sont dues à la baisse du montant de cessions des propriétés aux collectivités compensée en partie par la hausse des charges foncières pratiquées auprès des opérateurs.

Participation des collectivités :

1- Montant global de la participation des collectivités :

La participation des collectivités (Ville d'Angers étant l'ancien concédant et Angers Loire Métropole étant le concédant actuel) inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 60 507 000 € HT. Ce poste est en augmentation de 895 000 € HT.

2- Montant déjà versé par les collectivités :

Au 31 décembre 2019, les collectivités ont déjà versé des participations pour un montant de 48 920 000 € HT (dont Aquavita), la répartition se faisant comme suit :

Angers Loire Métropole:

- 3 667 000 €: Remises d'ouvrage

- 1 632 000 €: Participation d'équilibre

Ville d'Angers:

- 11 411 000 € : Remises d'ouvrage

- 32 210 000 €: Cession d'ouvrage - Aquavita

3- Montant restant à verser par les collectivités :

Conformément à la délibération du 09 juillet 2018, déterminant les conditions patrimoniales et financières de transfert des zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire à Angers Loire Métropole, la participation aux ouvrages restant à verser est répartie entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers au regard de leurs compétences respectives, de la façon suivante :

Angers Loire Métropole:

- 10 938 000 € HT au titre des remises d'ouvrages de voiries restant à réaliser,
- 410 000 € HT au titre de participation d'équilibre et de complément de prix.

Ville d'Angers:

- 239 000 € HT au titre des remises d'ouvrages d'Espaces verts.
- 4- Montant attendu sur 2020:

Sur l'année 2020, il est attendu les versements suivants des collectivités à ALTER Cités :

• Angers Loire Métropole :

- 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC sur la participation pour la remise d'ouvrage de l'ilot des Chalets.
- 410 000 € HT sur la participation d'équilibre

• Ville d'Angers:

- 238 724 € HT soit 286 469 € TTC correspondant au solde de la participation pour la remise d'ouvrage Lanière Bocquel.

Il est précisé que ce montant de participation a été arrondi à 239 000 € dans le paragraphe précédent.

Avance de trésorerie d'Angers Loire Métropole :

Par délibération du 09 juillet 2018, Angers Loire Métropole a approuvé le transfert du solde des avances de trésorerie d'un montant de 4 000 000 €. Elle a été consentie pour une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2021.

Le plan de trésorerie prévisionnel intègre le versement d'une nouvelle avance de 895 000 € en 2020 pour compenser des ajustements du poste « recettes cessions » du fait d'un rééquilibrage des valeurs foncières entre Angers Loire Métropole, Ville d'Angers et ALTER. Cette avance sera remboursée en 2021 pour l'encaissement d'une participation de la collectivité du même montant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme.

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Capucins, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve l'avenant n°13 actant l'augmentation de 895 000 € HT (1 074 000 € TTC) de la participation de la collectivité contre remise d'ouvrages.

Accorde une nouvelle avance de trésorerie de 895 000 €.

Autorise le Président ou Vice-Président délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 29

Délibération n°: DEL-2020-247

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Angers - Quartier Hauts de Saint-Aubin - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mayenne - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS
- M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)
- M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Le syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne a confié à ALTER Cités par convention publique du 3 mai 2002 le programme d'aménagement du Plateau de la Mayenne comprenant un projet de Parc Végétal, un secteur d'habitation et un secteur d'activité. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur ALTER Cités a, de ce fait transmis, à Angers Loire Métropole le bilan actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ciaprès.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2019, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 101 939 000 € HT.

Ce bilan fait apparaître une légère augmentation de 479 000 € HT par rapport au précédent bilan.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2019:

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 101 939 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières	17 034 000 € HT
• Etudes	8 435 000 € HT
• Travaux	
• Frais financiers	13 258 000 € HT
• Frais divers	2 243 000 € HT
Frais conduite de projet	

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 2019 s'élève à 80 031 000 €, soit environ 78,50 % du montant total (101 939 000 € HT), 21 908 000 € restant à régler.

Les principales évolutions des dépenses s'expliquent par des imprévus comme le déplacement de conteneurs enterrés ou la création de places de stationnement nouvelles, des travaux de sécurisations de voiries provisoires et l'augmentation des coûts de gestion et d'entretien.

En contrepartie les frais financiers sont en baisse, grâce au maintien des taux d'intérêts à un niveau bas.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2019 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 101 939 000 € HT, composé des postes suivants:

•	Cessions foncières	82 749 000 € HT
•	Participations du concédant Angers Loire Métropole	11 317 000 € HT
•	Autres produits.	7 873 000 € HT

Sur les 101 939 000 € HT attendues, 37 486 000 € ont été perçues en 2019, soit près de 36,7 % du montant global.

Le poste « cessions foncières » est en diminution de 1 838 000 € HT en raison d'une valorisation moindre de l'ilot B10. En effet, cet ilot initialement affecté à de l'habitat, sera affecté à un équipement scolaire (transfert du Lycée des Buissonnets). Cette perte sera partiellement compensée par la revalorisation des droits à construire sur la partie Angevine.

Participation d'Angers Loire Métropole :

1- Montant global de la participation de la collectivité :

La participation totale de la collectivité inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 11 317 000 €. Ce poste est en augmentation de 2 317 000 €.

2- Montant déjà versé par la collectivité :

Au 31 décembre 2019, Angers Loire Métropole a versé 8 936 000 € de participation contre remises d'ouvrage.

3- Montant restant à verser par la collectivité :

Il reste à verser 2 381 000 € correspondant pour 64 000 € au solde de la participation pour les ouvrages remis, et à une nouvelle participation de 2 317 000 € correspondant à la perte de recette liée à la cession de l'ilot B10 pour l'accueil d'un équipement scolaire (Lycée des Buissonnets).

4- Montant attendu sur 2020 et 2021 :

Aucune participation n'est attendue en 2020. Une nouvelle participation sera établie à hauteur de 2 317 000 € dont le versement est planifié sur l'exercice 2021.

Trésorerie de l'opération et avances de la collectivité :

Au 31 décembre 2019, la trésorerie de l'opération est négative de 3 979 000 €.

L'échéancier prévisionnel de trésorerie prévoit le versement d'une nouvelle avance de 1 000 000 € en 2020, afin de combler le déficit de trésorerie de court terme.

Une deuxième avance de 2 317 000 € est prévue en 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mayenne, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

534

Approuve l'avenant n°5 à la convention publique d'aménagement actant une augmentation de la participation de la ollectivité passant de 9 000 000 € à 11 317 000 €.

Accorde une nouvelle avance de trésorerie de 1 000 000 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président à signer cette convention si rapportant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 30

Délibération n°: DEL-2020-248

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Angers - Quartiers Hauts-de-Saint-Aubin - Zone d'aménagement Concerté (ZAC Verneau) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys 536HRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le Conseil municipal de la Ville d'Angers a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale ALTER Services par convention publique d'aménagement.

Le 19 juin 2017, il a été acté par voie délibérative le transfert de la ZAC Verneau de ALTER Services à ALTER Public, étant entendu que la cession de ce contrat emporte la reprise pure et simple par ALTER Public de l'ensemble des droits et obligations résultant de la concession et de ses avenants.

Pour rappel, la ZAC Verneau relève de la compétence d'Angers Loire Métropole en matière de renouvellement urbain puisque cette opération a fait l'objet d'une contractualisation avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) lors du premier programme de rénovation urbaine, elle a donc été transférée de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole par délibération du 09 juillet 2018.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Sur la base des éléments actualisés au 31 décembre 2019, le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 143 000 € HT, soit une augmentation de 160 000 € HT par rapport au dernier bilan.

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2019:

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 13 143 000 € HT, dont les postes s'établissent comme suit :

•	Acquisitions foncières	3 686 000 € HT
•	Etudes.	1 549 000 € HT
•	Travaux	5 854 000 € HT
•	Frais financiers.	542 000 € HT
•	Frais divers	80 000 € HT
	Frais conduite de projet	

Sur les 13 143 000 € HT de dépenses envisagées, 9 941 000 € HT sont réalisées au 31 décembre 2019 soit près de 75,6 %.

L'augmentation du poste de dépense est due au poste travaux qui tient compte des dernières estimations des coûts de travaux et des imprévus.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2019 :

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 13 143 000 € HT, composé des postes suivants :

•	Cessions foncières.	5 669 000 € HT
	Participation du concédant Angers Loire Métropole	
	Participation autre (Ville d'Angers)	
	Subvention	

Sur les 13 143 000 € HT de recettes attendues, 5 437 000 € HT ont été perçues à la fin 2019, soit près de 41,3 % du montant global.

Les principales évolutions sont dues à une forte diminution des subventions de 260 000 € s'expliquant par une révision du mode de calcul de la subvention par l'ANRU.

En contrepartie, il est constaté une hausse des cessions foncières qui s'explique par le résultat très positif des offres reçues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts organisé pour l'attribution des ilots 10a et 11.

Participation des collectivités :

1- Montant global de la participation des collectivités :

La participation des collectivités (la Ville d'Angers étant l'ancien concédant et Angers Loire Métropole étant le concédant actuel) inscrite au bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019 est de 6 625 000 € HT. Ce poste est sans augmentation.

2- Montant déjà versé par les collectivités :

Au 31 décembre 2019, 1 163 000 € HT ont été versés dont 913 000 € HT par ALM et 250 000 € HT par la Ville d'Angers.

3- Montant restant à verser par les collectivités :

La participation aux ouvrages restant à verser est répartie entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers au regard de leurs compétences respectives, de la façon suivante :

- Angers Loire Métropole : 6 125 000 € HT au titre des remises d'ouvrages de voiries restant à réaliser,
- Ville d'Angers : 500 000 € HT au titre des remises d'ouvrages d'espaces verts.
 - 4- Montant attendu sur 2020 :

Sur l'année 2020, il est attendu 720 000 € TTC au titre des remises d'ouvrages de voirie relevant de la compétence d'ALM.

Avance de trésorerie :

Compte tenu de la situation de la trésorerie et du décalage de la participation pour remise d'ouvrage d'Angers Loire Métropole, il est prévu d'accorder une nouvelle avance de trésorerie de 600 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme.

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Verneau, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés : 538

- Le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- Le plan de trésorerie,
- Les états des acquisitions et cessions immobilières.

Approuve la convention d'avance de trésorerie de 600 000 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 31

Délibération n°: DEL-2020-249

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Verrières-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Vendanges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Avance de trésorerie.

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 27 novembre 2008, le Conseil municipal de Saint-Sylvain-d'Anjou (commune déléguée de Verrières-en-Anjou) a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Vendanges sur une superficie de 6.3 hectares environ. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Cités en juin 2009. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31 décembre 2019

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 7 569 000 € HT, en diminution de 3 000 € HT par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

2 583 000€ HT
639 000 € HT
14 000 € HT
2 933 000 € HT
625 000 € HT
775 000 € HT

Sur les 7 569 000 € HT de dépenses, 4 843 000 € HT sont réalisés au 31 décembre 2019, soit 64 %. La somme de 2 726 000 € HT reste à régler.

Cette diminution des dépenses s'explique par une légère diminution du poste rémunération du concessionnaire.

Etat des recettes au 31 décembre 2019

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 7 569 000 € HT, en diminution de 3 000 € HT, composé des postes suivants :

◆ Cessions foncières	7 479 000 € HT
Participation ALM	23 000 € HT
• Autre produits	67 000 € HT

Sur les 7 569 000 € HT de recettes, 1 450 000 € HT ont été encaissés, soit 19 %. La somme de 6 119 000 € HT reste à encaisser.

Cette diminution des recettes s'explique par la cession d'activité du maraîcher qui proposait un point de vente d'une parcelle intégrée dans la ZAC.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est négative de 276 000 €.

Avance de trésorerie

Par délibération du 9 juillet 2018, Angers Loire Métropole a approuvé le transfert du solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 684 101 € consentie à l'origine par la Commune de Verrières-en-Anjou à ALTER Cités.

Deux remboursements partiels de cette avance ont a été versés : l'un d'un montant de 110 000 € en 2018, l'autre d'un montant de 112 000 € en 2019.

Pour 2020, un remboursement d'un montant de 113 000 € est prévu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) les Vendanges, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- le plan de trésorerie,

Approuve le remboursement partiel par ALTER Cités de l'avance de trésorerie d'un montant de 113 000 €.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 32

Délibération n°: DEL-2020-250

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Verrières-en-Anjou - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Petite Baronnerie - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse4@HRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 16 mars 2013, le Conseil municipal de Saint-Sylvain d'Anjou (commune déléguée de Verrières-en-Anjou) a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Petite Baronnerie, sur une superficie de 4.3 hectares environ. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Cités en janvier 2008. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31 décembre 2019 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 5 809 000 € HT, en diminution de 140 000 € HT par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières	1 214 000 € HT
• Etudes	344 000 € HT
• Frais divers	31 000 € HT
Honoraires	271 000 € HT
Travaux	2 770 000 € HT
Frais financier	555 000 € HT
Rémunération du concessionnaire	624 000 € HT

Sur les 5 809 000 € HT de dépenses, 1 953 000 HT sont réalisées au 31/12/2019, soit 34 %. La somme de 3 856 000 € HT reste à régler.

Cette diminution des dépenses s'explique globalement par la légère baisse de tous les postes à l'exception des honoraires.

Etat des recettes au 31 décembre 2019

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 5 809 000 € HT, en diminution de 140 000 € HT, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

•	Cessions foncières	5 786 000 € HT
•	Subvention	23 000 € HT

Sur les 5 809 000 € HT de recettes, 23 000 € HT sont réalisées au 31/12/2019. La somme de 5 786 000 € HT reste à encaisser.

Cette diminution du poste de cession s'explique par la modification à la baisse de certains prix de vente afin d'être en cohérence avec les impacts de la disparition des dispositifs investisseurs hors Angers et les prix de marché constatés sur la ZAC Provins située en limite de la ZAC de la Petite Baronnerie.

Une subvention a été versée pour 23 000 € par Angers Loire Métropole dans le cadre des aménagements de bus sur la RD 323.

Au 31 décembre 2019, aucune participation de la collectivité n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est positive de 346 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 300-5,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Petite Baronnerie, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- le plan de trésorerie,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier N° 33

Délibération n°: DEL-2020-251

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Les Ponts-de-Cé - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Hauts-de-Loire - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019 - Convention d'avance de trésorerie - Approbation.

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAJLLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

. M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 30 janvier 2012, le Conseil municipal des Ponts-de-Cé a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) les Hauts de Loire sur une superficie de 78 hectares environ. Cette ZAC a été concédée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Public en janvier 2012 pour une durée de 30 ans. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole, le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont les données chiffrées essentielles sont présentées ci-après :

Etat actualisé des dépenses au 31 décembre 2019 :

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 86 494 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

- Acquisitions foncières	25 612 000 € HT
- Etudes	3 534 000 € HT
- Frais divers	252 000 € HT
- Honoraires	2 553 000 € HT
-Travaux	35 610 000 € HT
- Frais financiers	9 222 000 € HT
- Rémunération du concessionnaire	

Sur les 86 494 000 € HT de dépenses, 12 336 000 € HT sont réalisés au 31 décembre 2019 soit 12 %.

Les principales dépenses en 2020 porteront sur les études pré opérationnelles ainsi que sur des acquisitions foncières dans le cadre de la première tranche.

Etat actualisé des recettes au 31 décembre 2019 :

Le montant prévisionnel des recettes s'élève également à 86 494 000 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé, composé des postes suivants :

- Cessions foncières	85	359 000 € HT
- Produits divers	. 1	135 000 € HT

Sur les 86 494 000 € HT de recettes, 285 000 € HT sont réalisés soit 2 %.

Participation de la collectivité :

Au 31 décembre 2019, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est positive de 639 000 €.

Pour les besoins de financement de l'opération, il est sollicité auprès du concédant la mise en place d'une avance de trésorerie de 1 500 000 € pour 2020 et de 1 000 000 € pour 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Hauts-de-Loire actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- le compte rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- le plan de trésorerie,
- les plans de cessions et acquisitions de l'année 2019.

Approuve la convention d'avance de trésorerie à hauteur de 1 500 000 € pour l'année 2020.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention d'avance de trésorerie.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération estsusceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



Dossier Nº 34

Délibération n°: DEL-2020-252

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME ET AMENAGEMENT URBAIN

Ecouflant - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Les Vergers de Provins - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2019

Rapporteur: Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys AHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Par délibération du 23 novembre 2006, le Conseil municipal d'Ecouflant a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Provins sur une superficie de 24 hectares environ. Cette Zone d'Aménagement Concerté a été concédée à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Cités en juillet 2003. Cette zone répondant aux critères d'intérêt communautaire définis par délibération du 10 juillet 2017, la concession a été transférée à Angers Loire Métropole.

Conformément aux dispositions légales, l'aménageur a transmis à Angers Loire Métropole le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2019, dont il est présenté les données chiffrées essentielles ci-après.

Etat des dépenses au 31 décembre 2019

Le montant prévisionnel total des dépenses s'élève à 16 758 000 € HT, en diminution de 254 000 € HT par rapport au dernier bilan approuvé, dont les principaux postes s'établissent comme suit :

Acquisitions foncières	1 558 000 € HT
• Etudes	1 030 000 € HT
• Frais divers	151 000 € HT
Honoraires	1 010 000 € HT
◆ Travaux	10 472 000 € HT
• Frais financier	734 000 € HT
Rémunération du concessionnaire	1 748 000 € HT
Construction d'ouvrage	55 000 € HT

Sur les 16 758 000 € HT de dépenses, 11 448 000 € HT sont réalisés au 31/12/2019, soit 68 %. La somme de 5 311 000 € HT reste à régler.

Cette diminution des dépenses s'explique par une baisse du poste travaux liée un appel d'offres fructueux pour les VRD de la tranche 4 permettant des économies financières.

Etat des recettes au 31 décembre 2019

Le montant prévisionnel total des recettes s'élève également à 16 758 000 € HT, en diminution de 254 000 €, composé des postes suivants :

Sur les 16 758 000 € HT de recettes, 9 983 000 € HT ont été encaissés, soit 60 %. La somme de 6 775 000 € HT reste à encaisser.

Cette diminution des recettes s'explique par l'éventualité d'une cession moins importante sur l'îlot B0 en face de l'hippodrome du fait du réaménagement envisagé de son accès. Cela impliquerait de redessiner l'îlot et donc une perte de surface cessible. Afin d'équilibrer, le prix de vente des lots libres a été augmenté de 10 € TTC / m², en cohérence avec les prix de vente constatés dans le secteur.

Au 31 décembre 2019, aucune participation d'Angers Loire Métropole n'est sollicitée dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Etat de la trésorerie au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la situation de la trésorerie est positive de 640 000 €.

Avance de trésorerie au 31 décembre 2019

Par délibération du 9 juillet 2018, Angers Loire Métropole a approuvé le transfert du solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 2 097 120 € consentie à l'origine par la commune d'Ecouflant. Deux remboursements partiels ont été versés : l'un d'un montant de 329 000 € en 2018, l'autre d'un montant de 1 500 000 € en 2019.

En 2020, le remboursement du solde, soit 268 120 € est prévu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1523-2 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Approuve le bilan financier prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Provins, actualisé au 31 décembre 2019, auquel sont annexés :

- le compte-rendu annuel à la collectivité pour l'année 2019,
- le plan de trésorerie,
- le plan des cessions et d'acquisitions de l'année 2019.

Approuve le remboursement par ALTER Cités du solde de l'avance de trésorerie d'un montant de 268 120 €.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communaulé urbaine



Dossier Nº 35

Délibération n°: DEL-2020-253

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

Extension du Cimetière de l'Ouest d'Angers - Convention de gestion avec la Ville d'Angers - Approbation

Rapporteur: Caroline HOUSSIN-SALVETAT

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences en matière de création et d'extension de sites funéraires, par délibération du 13 novembre 2017, Angers Loire Métropole a approuvé le projet d'extension du cimetière de l'Ouest de la Ville d'Angers sur le périmètre proposé au dossier d'enquête publique. A l'issue de cette procédure, l'extension du cimetière de l'Ouest a été dûment autorisée par arrêté préfectoral du 29 avril 2019.

Par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2018, la gouvernance des projets a été confiée aux communes, leur financement (de l'acquisition à la réalisation des aménagements) étant assuré à 50 % par la commune et 50 % par Angers Loire Métropole.

Les travaux d'aménagement de la première zone d'extension du cimetière doivent débuter au quatrième trimestre 2020. Il est proposé d'établir une convention avec la Ville d'Angers pour déterminer les conditions dans lesquelles la commune assure au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole la création et la gestion des équipements et services afférents. Le montant des travaux est estimé à 2,3 millions d'euros pour cette première phase.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL-2018-304 du Conseil de communauté du 10 décembre 2018 approuvant la convention-type de gestion pour travaux de création, extension et translation des cimetières, des crématoriums et des sites cinéraires

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de gestion entre Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention de gestion.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

ommunauté



Dossier Nº 36

Délibération n°: DEL-2020-254

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

Parc des Ardoisières - Espace Naturel Sensible (ENS) - Conservation des milieux naturels et périurbains - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire

Rapporteur: Caroline HOUSSIN-SALVETAT

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Le Parc des Ardoisières, parc communautaire, est un ancien site d'extraction de l'ardoise qui s'étend sur plus de 200 hectares. C'est un espace naturel atypique constitué de boisements alluvionnaires, de buttes ardoisières, de zones humides, dont le Ruisseau du Lapin et les vieux fonds en eau, qui sont colonisés par la faune et la flore adaptées aux milieux les plus secs comme les plus humides. C'est un parc urbain qui a conservé une physionomie sauvage, sillonné de nombreux cheminements afin de permettre aux promeneurs de découvrir les paysages façonnés par le passé industriel du site que la nature a reconquis.

Le travail particulier réalisé sur les espaces paysagers et naturels du parc s'inscrit dans le cadre de la démarche de conservation globale des milieux naturels des parcs péri-urbains de l'agglomération angevine. Ce travail a notamment été distingué par le classement d'une partie du Parc des Ardoisières en tant qu'Espace Naturel Sensible de Maine et Loire (ENS) et une reconnaissance de l'Unesco.

C'est dans ce contexte qu'Angers Loire Métropole souhaite réaliser un état des lieux des différentes composantes du site, définir les enjeux de conservation, établir un plan de gestion et mettre en œuvre les actions nécessaires au maintien de la richesse du site. Ce projet portera sur environ 180 hectares c'est-à-dire au-delà des espaces classés ENS.

Le programme d'actions s'étend sur une période de 5 ans et s'articulera prioritairement autour des thématiques suivantes :

- ✓ amélioration de la connaissance du site
- ✓ ouverture au public / valorisation pédagogique
- ✓ préservation des zones naturelles à enjeux
- ✓ restauration des milieux dégradés ou à fort potentiel de biodiversité
- ✓ gestion des habitats naturels.

En 2020-2021, Angers Loire Métropole engagera la première phase de cette démarche constituée du diagnostic et de la programmation des actions de préservation des milieux qui comprend le budget prévisionnel et le plan de financement de l'ensemble du projet.

Cette mission est confiée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Anjou, (CPIE) association de développement territorial qui s'est donnée pour but de contribuer, avec les habitants du territoire, à la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement.

La mission est estimée à 22 000 €. Angers Loire Métropole sollicite l'aide financière du Département de Maine-et-Loire pour la réalisation de la phase 1 de la démarche de préservation du Parc des Ardoisières dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 15 septembre 2020

DELIBERE

Sollicite la participation financière du Département au titre de la Charte des Espaces Naturels Sensibles de Maine et Loire pour 2020 et les années suivantes, pour la réalisation des actions de préservation des espaces classés ENS du Parc communautaire des Ardoisières.

Autorise le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer les conventions d'utilisation des subventions allouées par le Département de Maine-et-Loire dans ce cadre.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 37

Délibération n°: DEL-2020-255

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à l'immobilier d'entreprise - Verrières-en-Anjou - Briand Construction Bois - Extension d'un bâtiment industriel - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation

Rapporteur: Yves GIDOIN

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard 35 VON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS
- M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)
- M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Briand Construction Bois est spécialisée dans la construction bois et possède une unité de fabrication de murs en bois et de charpentes en lamellé collé et un bureau d'études dans la zone des Fousseaux à Verrières-en-Anjou. Elle emploie une centaine de personnes. Elle fait partie du groupe Briand, basé aux Herbiers en Vendée et qui œuvre plus largement dans la construction métal, béton et bois.

La demande grandissante sur la construction bois a poussé Briand Construction Bois à engager un projet d'extension et de mise aux normes de son outil de production actuel.

Ce projet permettra d'augmenter la surface de l'unité de production de 12 300 m² à 17 800 m², la production de 20 000 m3 à 30 000 m3, le chiffre d'affaires de 20 à 40 millions d'euros et créera 40 emplois d'ici à 2025.

Les investissements s'élèvent à 19,1 millions d'euros dont 9,9 millions d'euros pour la partie immobilière et se déclinent en 4 phases de mai 2020 à septembre 2023 :

- Phase 0: travaux de voirie de contournement, bassins de rétention et autres réseaux (649 600 €)
- Phase 1 : création bâtiment de stockage/aboutage, chaufferie, bâtiment collage/aboutage existant (3 240 184 €)
- Phase 2 : création chaufferie, aspiration et ligne à pellets, mise aux normes bâtiments existants, création atelier stock MOB (3 558 016 €)
- Phase 3 : extension bâtiment existant et déplacement quincaillerie (2 448 764 €)

Briand Construction Bois a déposé une demande d'aide à l'immobilier auprès d'ALM le 17/02/20.

Les conditions de soutien au projet de Briand Construction Bois sont précisées par convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2020

DELIBERE

Attribue une subvention de 200 000 € à Briand Construction Bois dans le cadre du projet d'extension d'un bâtiment industriel.

Approuve la convention à intervenir avec l'entreprise Briand Construction Bois pour l'attribution de cette subvention.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés Abstention: 1, Mme Claire SCHWEITZER.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier N° 38

Délibération n°: DEL-2020-256

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

VEGEPOLYS VALLEY - VEGEPOLYS INNOVATION - Subventions de fonctionnement - Conventions d'objectifs 2020 - Approbation

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoît PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

VEGEPOLYS VALLEY, pôle de compétitivité du végétal, a pour objectif de rassembler des entreprises, des centres de recherche et de formation autour de projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises. Dans le cadre de la « Phase IV des Pôles 2019 – 2022 », ce pôle est le fruit de la fusion entre VEGEPOLYS et CEREALES VALLEE – NUTRAVITA, le siège restant à Angers.

VEGEPOLYS VALLEY développe 7 axes d'innovation, de la production végétale jusqu'aux usages, pour des agricultures plus compétitives, qualitatives et respectueuses de l'environnement et de la santé.

Pour l'année 2020, la convention porte sur des actions bénéficiant à la fois aux acteurs du territoire, et au rayonnement du territoire :

- Animation générale du Pôle, dont l'animation du pôle sur Angers ou encore le (co)portage ou la contribution à des évènements ayant lieu sur Angers : Congrès International de l'Horticulture 2022, Vegepolys Buisness Event, contribution au Salon du Végétal 2020...
- La représentation/valorisation d'entreprises angevines sur des évènements ou sites (ex : Fête de la science d'Angers, partenariat avec le Festival Premiers Plans)

Le soutien d'Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 85 000€.

VEGEPOLYS INNOVATION est la structure dédiée à la Recherche & Développement. Ses activités sont au service du développement des projets innovants des entreprises (projets coopératifs ou individuels) avec une répartition autour de 4 axes : Innovation variétale, Protection et nutrition des plantes, Phytochimie, et Montage et management de projets.

Pour l'année 2020, la convention porte sur des actions bénéficiant à la fois aux acteurs du territoire, et au rayonnement du territoire :

- Accompagner les entreprises du végétal du territoire dans leurs démarches d'innovation,
- Faire rayonner les expertises du territoire sur le végétal dans toute la France et au-delà, à travers la communication du Centre de R&D, et par l'organisation régulière de visites du Centre de R&D auprès de délégations locales, nationales et internationales,
- Développer de nouveaux produits/services issus des travaux des équipes angevines de recherche (ex contribution à la valorisation des résultats d'une équipe angevine dans le projet innovant collaboratif Trichoderma, ...).

Le soutien d'Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 140 000 € pour contribuer au fonctionnement de l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2020

DELIBERE

Approuve les conventions annuelles d'objectifs à intervenir avec VEGEPOLYS VALLEY et VEGEPOLYS INNOVATION.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions annuelles d'objectifs.

Attribue une subvention de fonctionnement de 85 000 € au profit de l'association VEGEPOLYS VALLEY.

Attribue une subvention de fonctionnement de 140 000 € au profit de l'association VEGEPOLYS INNOVATION.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés N'a pas pris part au vote: M. Yves GIDOIN.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

urbaine



Dossier N° 39

Délibération n°: DEL-2020-257

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Université d'Angers - Soutien à la Recherche - Projet TEC-TOP (Translational Epidemiological Center for Toxicology, Occupational health, and Preparedness) - Attribution d'une subvention

Rapporteur: Benoit PILET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET.

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Le projet de centre TEC-TOP a pour ambition de créer un centre de référence national et international en épidémiologie translationnelle dans les domaines de la santé au travail, de la toxicologie, de l'anticipation et de la réponse rapide aux crises sanitaires.

Il reposera sur une équipe de recherche d'excellence, l'équipe Inserm d'Epidémiologie en Santé au Travail et Ergonomie ESTER en lien avec le seul Centre Anti-Poison et de toxicovigilance du grand ouest du CHU d'Angers. Le projet TEC-TOP est piloté par le Professeur Alexis d'Escatha.

Le projet de centre TEC-TOP développera deux axes fondamentaux : l'épidémiologie et l'approche translationnelle.

- l'épidémiologie représente la base scientifique du projet.
- les aspects translationnels visent à pouvoir répondre aux questionnements scientifiques et aux attentes des acteurs de la région (entreprises, collectivités, grand public...) en réunissant dans un même centre : patients, citoyens, praticiens et décideurs, d'une part et chercheurs, experts et enseignants d'autre part.

TEC-TOP développera ses travaux autour de 3 thématiques.

- la santé au travail,
- la toxicologie d'urgence,
- l'anticipation et la préparation de la réponse rapide aux crises sanitaires, en lien avec les organisations régionales, nationales et internationales impliquées dans la gestion de crise. Ce volet comprendra le développement de procédures validées et des enseignements, notamment pour les primo-intervenants et les équipes d'intervention, en partenariat (à terme) avec des organisations internationales dont l'ONU et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Ce projet de création d'un centre unique est particulièrement ambitieux tout en restant réaliste et cohérent. Il s'appuie sur une unité de recherche reconnue tout en assurant le développement d'un nouvel axe très porteur et unique en France. Il proposera des expertises, des outils de simulation et des dispositifs d'aide à la décision qui seront à développer avec les entreprises du numérique de la région. Ce projet représente un potentiel d'accélérations majeures pour le rayonnement de la région et l'attractivité d'experts puisqu'il conduira à la création d'un centre de référence national ouvert au grand public.

Le projet TEC-TOP est prévu pour 3 ans (2020-2022) et son coût total s'élève à 442 100 €. Angers Loire Métropole est sollicité à hauteur de 101 000 €, correspondant au financement de 2 post-doctorants. La Région intervient à hauteur de 135 100 € et le solde de 206 000 € est assuré par l'Université d'Angers, le CHU d'Angers et l'INSERM – IRSET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2020

DELIBERE

Approuve le soutien d'Angers Loire Métropole à la réalisation du projet TEC TOP pilotée par l'Université d'Angers à hauteur de 101 000 € sur 3 ans.

Approuve la convention à intervenir avec l'Université d'Angers pour le financement du premier postdoctorant à hauteur de 50 000 €.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Attribue à l'Université d'Angers une subvention de 101 000 € pour la totalité du programme dont 50 000 € pour la première phase du financement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 octobre 2020

Dossier Nº 40

Délibération n°: DEL-2020-258

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Soutien à la recherche - Allocations post doctorales, doctorales, habilitation à diriger des recherches, colloques - Conventions - Attribution de subventions.

Rapporteur: Benoit PILET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MALLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement de la recherche, Angers Loire Métropole a mis en place un dispositif visant à structurer et renforcer les grands pôles de recherche angevins, à accroître le potentiel et les moyens des laboratoires ou favoriser l'émergence de nouvelles thématiques.

Pour ce faire, Angers Loire Métropole dispose de plusieurs outils de financement : allocations doctorales ou post doctorales, habilitation à diriger des recherches, temps d'ingénieur, colloques scientifiques.

Le programme de soutien à la recherche d'Angers Loire Métropole cible prioritairement les Grands Projets Structurants (GPS) définis dans le cadre des démarches Recherche Formation Innovation (RFI) ou des projets Connect Talent. Par ailleurs, afin de conforter le caractère multidisciplinaire de la recherche angevine, un appel à projets complémentaire a été maintenu pour les laboratoires non concernés par ces dispositifs. Les projets de recherche doivent contribuer à améliorer l'expertise scientifique et favoriser la transdisciplinarité.

Après examen de l'ensemble des dossiers présentés au titre de l'année universitaire 2020/2021, Angers Loire Métropole propose de subventionner neuf projets de recherche au titre de l'appel à projets complémentaire, neuf colloques et congrès et le soutien pour l'amorçage au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Etudes Touristiques. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du dispositif Angers TourismLab. Ce dispositif se veut notamment être un accélérateur de savoirs, de compétences, d'innovation et de rayonnement ainsi qu'un incubateur de projets structurants au profit du secteur touristique.

L'aide totale d'Angers Loire Métropole proposée à ces projets s'élève à 369 600 € dont :

- 20 000 € dans le cadre des GPS,
- 340 600 € dans le cadre de l'appel à projets complémentaire,
- 9 000 € pour le soutien aux colloques.

La répartition et la nature des aides subventionnées sont présentées dans l'annexe 1 de la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2020

DELIBERE

Approuve les conventions à intervenir avec Agrocampus Ouest, AMVALOR - filiale de valorisation de l'Ecole des Arts et Métiers Paris - Centre d'Angers (ENSAM), l'École supérieure d'art et de design - Tours Angers Le Mans (ESAD TALM), l'Université Catholique de l'Ouest et l'Université d'Angers.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions.

Attribue aux organismes indiqués ci-dessous les subventions suivantes :

- Agrocampus Ouest pour un montant total de 94 600 €,
- AMVALOR pour un montant total de 45 500 €,
- ESAD TALM pour un montant de 45 500 €,
- Université Catholique de l'Ouest pour un montant total de 23 600 €,
- Université d'Angers pour un montant total de 160 400 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 41

Délibération n°: DEL-2020-259

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Ville de Rabat - Ville d'Angers - Angers Loire Métropole - Mémorandum d'entente pour la période 2020-2024 - Approbation

Rapporteur: Benoit PILET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PÎLET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richards YON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

La Ville marocaine de Rabat, consciente des déséquilibres induits au sein des villes par des urbanisations galopantes, a souhaité développer sa politique de digitalisation, solution prometteuse et incontournable permettant de mieux repenser les territoires pour accroître leur « intelligence ». La pandémie du COVID-19 a renforcé sa volonté d'accélérer sa transformation numérique par un échange d'expertise, un soutien et un accompagnement d'une collectivité française pour renforcer la digitalisation de son administration et de ses services publics aux citoyens.

Au regard des orientations prises par Angers dans le domaine du numérique et de la démarche innovante et volontariste initiée autour du projet de territoire intelligent, c'est vers Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers que s'est tournée la capitale marocaine afin de solliciter le développement d'une coopération technique sur la thématique précitée.

Dans le cadre de l'Appel à projets franco-marocain pour la coopération décentralisée 2019-2021 — 2ème tranche, la Ville d'Angers a sollicité une aide financière de 8 800 €, auprès du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères pour un échange d'expertise et un accompagnement de la Ville de Rabat à la structuration d'un dispositif administratif porteur d'un programme territorial d'action en matière de digitalisation.

D'autres thématiques de coopération pourront être envisagées à moyen terme entre les 2 villes, et qui permettront de répondre aux principaux enjeux de notre stratégie internationale.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé la signature d'un mémorandum d'entente ponctuel tripartite entre la Ville de Rabat, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole pour la période 2020-2024.

Grâce à cet accord, les échanges d'expertise et de savoir-faire ainsi que le développement de projets communs en vue d'un développement urbain durable et résilient seront encouragés dans les domaines suivants :

- La dématérialisation des services et le domaine des villes intelligentes,
- La promotion du développement social et sportif,
- Le développement de la culture et la valorisation du patrimoine,
- La promotion du développement économique et touristique entre les deux villes,
- Les échanges socioculturels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit mémorandum.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté Urbaine



Dossier Nº 42

Délibération n°: DEL-2020-260

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Trophées de la robotique 2020 - Planète Sciences Sarthe - Association Les Franças - Attribution de subventions

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique May LLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Dans le cadre de sa Politique Educative Locale (PEL), la Ville d'Angers soutient le développement des activités scientifiques et techniques en s'inscrivant aux qualifications régionales des Trophées de robotique pour la 17ème année.

Cette manifestation ouverte aux communes membres de la Communauté urbaine concourt au rayonnement de la Communauté urbaine.

Elle répond également à l'ambition « fonder le vivre-ensemble sur la citoyenneté et le lien social » du projet de territoire 2016-2030, notamment son orientation « susciter et développer la curiosité, le plaisir d'apprendre et l'esprit critique des plus jeunes ».

Cette manifestation réunit 50 équipes de la Région au Parc des Expositions d'Angers et offre aux jeunes la possibilité d'être les acteurs de leur apprentissage, de mettre en pratique et de valoriser leurs savoirs. Cet évènement constitue pour les participants, l'occasion de mener un projet, de s'y investir, de s'initier à un travail collectif permettant ainsi l'expérimentation de la démarche scientifique.

Aboutissement de tout un travail préalable dans le cadre des temps périscolaires et extra scolaires, les Trophées de la robotique ont permis, depuis leur mise en place, de développer de nombreux ateliers, que ce soit dans les écoles, les collèges ou les accueils de loisirs.

Cette initiative fournit également l'occasion de faire vivre un réseau d'acteurs dans une démarche commune, de valoriser et de communiquer sur les activités scientifiques et techniques. Un vaste espace d'animation y a été ainsi développé, associant également les parents et les enfants.

Comme les années précédentes, l'association les Francas de Maine-et-Loire assure de nombreux ateliers de robotique dans le cadre des actions périscolaires, prend en charge l'organisation de cet évènement en lien étroit avec l'association Planète Sciences Sarthe.

En raison de la crise sanitaire, la manifestation a été annulée. Cependant, les associations organisatrices ont engagé des frais et se sont investies depuis le début de l'année scolaire sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Compte tenu de l'avancement du projet, Angers Loire Métropole soutient cette action en attribuant une subvention d'un montant de 3 262,50 € à l'association des Francas, soit 75% de la subvention de 4 350 € initialement prévue, ainsi que 1 040 € à l'association Planète Sciences Sarthe, soit 70% de la subvention de 1500 € initialement prévue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Attribue à l'association des Francas 49, une subvention à hauteur de 3 262,50 €, versée en une seule fois.

Attribue à l'association Planète Sciences Sarthe, une subvention à hauteur de 1 040 €, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



Dossier Nº 43

Délibération n°: DEL-2020-261

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dispositif d'aide aux communes de moins de 3 000 habitants - Le Plessis-Grammoire - Ecole maternelle Le Chant du Monde - Travaux de construction d'un préau - Convention de participation financière - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et /ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire 1 et degré d'Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 3 seuils de population :

- moins de 3 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.
- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30% du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 15% du reste à charge de la commune.

La commune du Plessis Grammoire a sollicité Angers Loire Métropole pour la construction d'un préau, entre le nouvel accueil péri-scolaire/ALSH et l'école maternelle existante « le Chant du Monde ». Il s'agit d'un espace couvert de 175 m2. La commune assure la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 135 340,00 € HT. Aucune autre subvention n'a été sollicitée pour ce projet. Le taux de subvention de la Communauté urbaine s'élève à 50% du reste à charge, la subvention versée s'élève ainsi à 67 670 €.

Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune du Plessis-Grammoire précisant notamment l'échéancier financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2018-76 du Conseil de Communauté du 12 mars 2018, relative au dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation et/ou extension des équipements scolaires.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 23 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière à intervenir avec la commune du Plessis-Grammoire.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU urbaine



Dossier Nº 44

Délibération n°: DEL-2020-262

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dispositif d'aide aux communes de moins de 3 000 habitants - Savennières - Ecole primaire la Saponière - Travaux de construction d'un restaurant scolaire - Convention de participation financière - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean-HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys & CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et /ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire 1er degré d'Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 3 seuils de population :

- moins de 3 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune,
- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30% du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 15% du reste à charge de la commune.

La commune de Savennières a sollicité Angers Loire Métropole pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école primaire La Saponière. La commune assure la maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 777 645,01 € HT. Le calcul de la participation financière d'Angers Loire Métropole tient compte des subventions sollicitées par la commune auprès d'autres financeurs (soit un total pressenti de 560 560,26 €). Le taux de subvention de la Communauté urbaine s'élevant à 50% du reste à charge, la subvention versée s'élève ainsi à 108 542,38 €.

Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune de Savennières précisant notamment l'échéancier financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2018-76 du Conseil de Communauté du 12 mars 2018, relative au dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation et/ou extension des équipements scolaires.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 23 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière à intervenir avec la commune de Savennières.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> nimunauté urbaine

Roselytic Billiv



Dossier Nº 45

Délibération n°: DEL-2020-263

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Montreuil-Juigné - Ecole Marcel Pagnol - Travaux de rénovation thermique et transition énergétique - Convention de participation financière - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Marys (CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET
Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS
Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO
M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et /ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire 1er degré d'Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 3 seuils de population :

- moins de 3 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune,
- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30% du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 15% du reste à charge de la commune.

La commune de Montreuil-Juigné a sollicité Angers Loire Métropole pour des travaux de rénovation thermique et de transition énergétique au Groupe Scolaire Marcel Pagnol.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 1 804 365,00 € HT. Le calcul de la participation financière d'Angers Loire Métropole tient compte des subventions sollicitées par la commune auprès d'autres financeurs (soit un total pressenti de 595 475,24 €). Le taux de subvention de la Communauté urbaine s'élevant à 15% du reste à charge, la subvention versée s'élève ainsi à 181 333,46 €.

Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune de Montreuil-Juigné précisant notamment l'échéancier financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2018-76 du Conseil de Communauté du 12 mars 2018, relative au dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation et/ou extension des équipements scolaires.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 23 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière à intervenir avec la commune de Montreuil-Juigné.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> ommunauté urbaine



Dossier Nº 46

Délibération n°: DEL-2020-264

SOLIDARITÉS - CADRE DE VIE - CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Pellouailles-Les-Vignes - Groupe Scolaire du Tertre - Travaux de rénovation thermique - Convention de participation financière - Approbation

Rapporteur: Véronique MAILLET

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)
- M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS
- M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)
- M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228)

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Afin de soutenir les communes dans leurs projets de réhabilitation et /ou d'extension des équipements scolaires n'entrant pas dans le cadre actuel de la convention régissant la compétence scolaire 1er degré d'Angers Loire Métropole, la Communauté urbaine a instauré un dispositif d'aide aux communes décliné en fonction de 3 seuils de population :

- moins de 3 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 50% du reste à charge de la commune,
- moins de 5 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 30% du reste à charge de la commune,
- moins de 8 000 habitants : taux de subvention à hauteur de 15% du reste à charge de la commune.

La commune de Pellouailles-Les-Vignes a sollicité Angers Loire Métropole pour la restructuration, l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle Du Tertre. La commune assure la maîtrise d'ouvrage.

Le projet porte sur l'agrandissement des locaux pour faire face à l'augmentation prévisionnelle des effectifs de la population. Cela concerne aussi l'étanchéité et l'isolation thermique de l'ensemble des bâtiments, la réorganisation des locaux, et des travaux de rénovation thermique et la mise aux normes des réseaux, électricité, chauffage, plomberie et accessibilité au locaux et site et sécurité.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 1 812 131,73 HT. Le calcul de la participation financière d'Angers Loire Métropole tient compte des subventions sollicitées par la commune auprès d'autres financeurs (soit un total pressenti de 627 234,00 €). Le taux de subvention de la Communauté urbaine s'élevant à 15% du reste à charge, la subvention versée s'élève ainsi à 177 734,66 €.

Il convient de conclure une convention de participation financière avec la commune de Pellouailles-Les-Vignes précisant notamment l'échéancier financier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération DEL 2018-76 du Conseil de Communauté du 12 mars 2018, relative au dispositif d'aides aux communes pour la réhabilitation et/ou extension des équipements scolaires.

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

Considérant l'avis de la commission des solidarités et du projet de territoire du 23 septembre 2020

DELIBERE

Approuve la convention de participation financière à intervenir avec la commune de Pellouailles-Les-Vignes.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté Urbaine



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 12 octobre 2020

Dossier No 47

Délibération n°: DEL-2020-265

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - ACHAT - COMMANDE PUBLIQUE

Réseaux de chaleur Roseraie / Orgemont - Travaux de rénovation - Convention constitutive de groupements de commande - Approbation

Rapporteur: Christophe BÉCHU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

En 2011, Angers Loire Métropole et Dalkia ont conduit une opération commune, pour réaliser le départ des réseaux de chaleur de la Roseraie et d'Orgemont sur le boulevard d'Arbrissel, en passant par quatre forages dirigés (technique de fonçage) sous la ligne du tramway. Les quatre fonçages réalisés sur une longueur de 40 mètres ont permis de mettre en place 4 fourreaux aciers de DN 600 pour le passage des conduites réseaux de chaleur de la Roseraie (deux DN 400) et d'Orgemont (deux DN 350).

En février 2018, au niveau de la chambre de départ des fonçages, une fuite importante sur le réseau de chaleur de la Roseraie a nécessité une réparation en urgence pour ne pas interrompre la fourniture de chaleur et garantir la continuité du service auprès des abonnés du réseau. Concomitamment à cette fuite sur le départ Roseraie, Dalkia a constaté également une fuite au niveau de la chambre de départ des fonçages sur son réseau d'Orgemont.

A la suite de ces réparations « temporaires » et suspectant pour les deux réseaux des dégâts plus importants, notamment les parties des réseaux passant sous le tramway, les parties, chacune pour les ouvrages qui les concernent, ont engagé des démarches d'expertise.

Afin de remédier aux désordres et d'assurer dans des conditions optimales la continuité du service de fourniture de la chaleur aux abonnés, il est nécessaire d'engager la réalisation des travaux de rénovation des deux réseaux dans les plus brefs délais, et sans attendre les conclusions des expertises en cours.

Ces rénovations nécessitent de constituer un groupement de commandes entre Angers Loire Métropole et Dalkia.

A ce jour, le montant de l'opération est estimé, pour les besoins des deux membres du groupement, à 500 000 € HT et est décomposé de la manière suivante :

- Etudes techniques et hydrogéologique : 40 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 38 000 € HT
- Frais Maîtrise d'ouvrage + coordinateur sécurité et de protection de la santé + bureau de contrôle :
 7 000 € HT
- Travaux : 415 000 € HT

Dans la convention de groupement, Angers Loire Métropole est désigné coordonnateur et, à ce titre, est notamment chargé de :

- L'établissement des dossiers de consultation des entreprises,
- La gestion des procédures de publicité et de mise en concurrence préalable à la passation des marchés y compris la signature des marchés,
- L'exécution du/des marchés de prestations intellectuelles.

Il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres du groupement. Elle doit être composée d'un titulaire et d'un suppléant, élus parmi les membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement, lorsqu'il en dispose. Elle sera présidée par le représentant du coordonnateur selon application de l'article L1414-3-I du CGCT.

Le groupement est réputé constitué, à la date de la dernière signature de la convention de groupement par les membres fondateurs et il perdurera jusqu'à la date de réception sans réserve des travaux de rénovation des réseaux de chaleur de la Roseraie et d'Orgemont sur la traversée du boulevard d'Arbrissel, à la sortie commune de la chaufferie de la Roseraie et de la centrale de cogénération Biowatts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020 Considérant l'avis de la commission de la transition écologique du 22 septembre 2020

DELIBERE

Autorise la création du groupement de commandes entre Angers Loire Métropole et DALKIA pour la réalisation des travaux de rénovation des réseaux de chaleur de la Roseraie et d'Orgemont sur la traversée du boulevard d'Arbrissel, à la sortie commune de la chaufferie Roseraie et de la centrale de cogénération Biowatts.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué aux Finances à signer la convention constitutive du groupement.

Déroge au point 5 de la délégation faite au Président par délibération du Conseil de Communauté du 20 juillet 2020 (DEL-2020-130), en autorisant le Président, à prendre toutes décisions en matière de marchés publics, passés dans le cadre de ce groupement et quel que soit leur montant.

Elit Jacques-Olivier MARTIN comme membre titulaire et Franck POQUIN comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

> communauté urbaine



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 12 octobre 2020

Dossier Nº 48

Délibération n°: DEL-2020-266

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Contrat de prestations intégrées "Office de tourisme et promotion touristique" - Rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC)

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié à la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) un contrat de prestations intégrées pour l'office de tourisme et la promotion tourisme, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

En application des dispositions légales, la SPL ALTEC a remis à Angers Loire Métropole son rapport annuel pour l'année 2019, comportant notamment une description des activités réalisées, une analyse financière et comptable des opérations afférentes à l'exécution de la mission, un état récapitulatif des investissements, une analyse de la qualité du service et les éléments prévisionnels (projets nouveaux, plan d'investissement, budget prévisionnel).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1411-3 et L 1411-19, Vu le Code de la Commande Publique, article L 3131-5, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 8 octobre 2020, Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2019 du contrat de prestations intégrées de la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC) « Office de tourisme et promotion touristique »

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU



CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 12 octobre 2020

Dossier Nº 49

Délibération n°: DEL-2020-267

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - SERVICE DES ASSEMBLEES

Organismes extérieurs - Désignation de représentants

Rapporteur: Roselyne BIENVENU

L'an deux mille vingt le lundi douze octobre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 6 octobre 2020, s'est réuni à Parking d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2020-222), M. Marc GOUA, M. François GERNIGON, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Roch BRANCOUR (arrivée à la DEL-2020-222 et départ à la DEL-2020-255), M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Charles PRONO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS: M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, M. Emmanuel CAPUS (arrivée à la DEL-2020-221), M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Benoît COCHET, M. Damien COIFFARD (départ à la DEL-2020-223), M. Yves COLLIOT, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL, Mme Brigitte FAVRY, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER (départ à la DEL-2020-239), M. Jean-François GARCIA, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUITEAU, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY (départ à la DEL-2020-221) M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Philippe HOULGARD (départ à la DEL-2020-223), Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT (arrivée à la DEL-2020-221), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Constance NEBBULA (départ à la DEL-2020-244), M. Stéphane PABRITZ (arrivée à la DEL-2020-222), Mme Marina PAILLOCHER, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, M. Philippe REVERDY, Mme Elsa RICHARD, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI (départ à la DEL-2020-228), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Alima TAHIRI (départ à la DEL-2020-245), Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON

ETAIENT EXCUSES: M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Catherine AUBRY, Mme Hélène BERNUGAT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Denis CHIMIER, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Patrick GANNON, M. Jérémy GIRAULT, Mme Nacira MEGHERBI, M. Patrice NUNEZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Chantal RENAUDINEAU, Mme Marie-France RENOU

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Jean-Marc VERCHERE a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL (jusqu'à la DEL-2020-222)

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (à partir de la DEL-2020-255)

Mme Catherine AUBRY a donné pouvoir à M. François GERNIGON

Mme Hélène BERNUGAT a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à M. Stéphane LEFLOCH

M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre HÉBÉ

M. Damien COIFFARD a donné pouvoir à Mme Brigitte FAVRY (à partir de la DEL-2020-223)

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Richard YVON

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à M. Benoit PILET

M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Florian RAPIN (à partir de la DEL-2020-239)

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Charles DIERS

M. Jérémy GIRAULT a donné pouvoir à M. Bruno RICHOU

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN (à partir de la DEL-2020-221)

M. Grégoire JAUNEAULT a donnée pouvoir à M. Patrick CHARTIER (jusqu'à la DEL-2020-221)

Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN

M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Chantal RENAUDINEAU a donné pouvoir à M. Jean-Louis DEMOIS

Mme Marie-France RENOU a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO M. Arash SAEIDI a donné pouvoir à Mme Elsa RICHARD (à partir de la DEL-2020-228) Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER (à partir de la DEL-2020-245)

M. Yves AUREGAN, Conseiller communautaire a été désigné secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 13 octobre 2020.

EXPOSE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner des Conseillers communautaires pour représenter Angers Loire Métropole dans les organismes et sociétés partenaires au sein des différentes instances.

Considérant les différentes candidatures, il convient de procéder aux désignations, conformément au tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants, Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des Finances du 05 octobre 2020

DELIBERE

ORGANISMES EXTERIEURS			
	6 titulaires: (en complément des désignations de François GERNIGON, Johan CHARRUAU, Jean-Pierre MIGNOT, Jean-Paul QUINQUENEAU, Thierry DURAND, Pascal PAPILLON, Hervé FOURNY, David ECHELARD et Guy SABADEL)		
	- Pierre-Samuel ABLAIN		
	- Sébastien BOUSSION		
	- Lydie JACQUET		
	- Marie-Isabelle LEMIERRE		
Commission Intercommunale des	- Pierre CHEVREUX		
Impôts Directs (CIID)	- Eric GODIN		
	3 suppléants : (en complément des désignations de Yves MEIGNEN, Bruno RICHOU, Patrice NUNEZ, Jean-Louis DEMOIS, Laurent PELE, Nathalie CLOCHARD, Emilie BOYER, Annie-Claude BESSON et Lamine NAHAM)		
	- Philippe REVERDY		
	- Robert BIAGI		
	- Marc CAILLLEAU		
Université d'Angers	1 représentant : Benjamin KIRSCHNER		
Commission vie d'établissement			
	1 titulaire: Constance NEBBULA		
Syndicat mixte Gigalis	1 suppléant : Jacques-Olivier MARTIN		

Contrat Local de Santé	1 représentant : Richard YVON (en remplacement de Christelle LARDEUX COIFFARD)			
ALDEV	1 représentant au Conseil d'Administration : Francis GUITEAU (en remplacement de François GERNIGON)			
MISSION LOCALE ANGEVINE	1 représentant au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale: Francis GUITEAU (en remplacement de Yves GIDOIN)			
COMMISSION THEMATIQUE				
Commission du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	1 Commissaire : Francis GUITEAU			

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois. Pour le Président, La Vice-Présidente déléguée Roselyne BIENVENU

Contrôle de légalité - Délibérations du lundi 12 octobre 2020

N° Passage	DEL	Compétences	Titre	Date préfecture
1	DEL-2020-219		Conseil de développement - Bilan d'activités	15 octobre 2020
2	DEL-2020-220		Conseil de développement - Prolongation du mandat jusqu'en juin 2021	15 octobre 2020
3	DEL-2020-221		Projet Alimentaire d'Angers Loire Métropole - Ambitions et orientations - Programme d'actions 2020/2021	15 octobre 2020
4	DEL-2020-222		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Zonage d'imposition - Modification - Approbation.	15 octobre 2020
5	DEL-2020-223		Délégation de Service Public (DSP) - Transports urbains de voyageurs - Avenant n°2 - Approbation	15 octobre 2020
6	DEL-2020-224		Décision modificative n° 2	23 octobre 2020
7	DEL-2020-225		Financement des investissements 2020 et 2021 des budgets principal et transports - Réalisation d'emprunts	13 octobre 2020
8	DEL-2020-226		Mise en place de la carte achat - Phase d'expérimentation.	15 octobre 2020
9	DEL-2020-227	. •	Circulation routière - Amendes de police - Reversements aux communes de plus de 10 000 habitants	15 octobre 2020
10	DEL-2020-228	Pilotage de la politique	Amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants - Fonds de concours pour les projets de travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière	15 octobre 2020
11.	DEL-2020-229		Angers - Quartier des Hauts-de- Saint-Aubin - Réseau de chaleur du Plateau de la Mayenne - Convention de Délégation de Service Public (DSP)- Avenant n° 3 - Approbation.	15 octobre 2020
12	DEL-2020-230		Angers - Quartier Belle-Beille - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel.	15 octobre 2020
13	DEL-2020-231		Angers - Quartier Roseraie - Chauffage urbain - Délégation de Service Public (DSP) - ROSEO - Année 2019 - Rapport annuel	15 octobre 2020
14	DEL-2020-232		Angers - Réseau de chaleur du quartier de la Roseraie - Concession de travaux - ALTER Services - Année 2019 - Rapport annuel	15 octobre 2020

	-	DET 2020 222		A Occation do Houte de Coint	15 actalina
15)	DEL-2020-233		Angers - Quartier de Hauts-de-Saint-	15 octobre
				Aubin - Chauffage urbain du Plateau	2020
				de la Mayenne - Délégation de	
				Service Public (DSP) - Société	
			·	Hauts-de-Saint-Aubin Bois Energie	
				- Saison de chauffage 2018-2019 -	
				Rapport annuel.	
16	5	DEL-2020-234		Ecouflant - Production et	15 octobre
				distribution de chaleur - Délégation	2020
				de Service Public (DSP) - ALTER	
		٠	• '	Services - Saison de chauffage	
				2018-2019 - Rapport annuel.	
17	7	DEL-2020-235		Association Emmaüs -Travaux	15 octobre
1,	,	DDE 2020 250		d'accès à la déchèterie de Saint-Jean-	2020
				de-Linières - Attribution d'une	
		'		subvention - Convention -	
		•		Approbation	
18	2	DEL-2020-236		Assainissement - Angers -	15 octobre
10	3	DEL-2020-230		Exploitation de la station de	2020
		4			2020
				dépollution de la Baumette - Réalisation d'une ferme	
				photovoltaïque - Demande de	
				i. ^	
				subvention à la Région des Pays-de-	
				la-Loire - Approbation.	4 P . 1
19	9	DEL-2020-237		Eau - Loire-Authion - Commune	15 octobre
			**	délégué de Corné - Vente d'eau en	2020
				gros - Communauté de communes	
				Baugeois-Vallée (CCBV) - Fixation	
				d'un tarif spécifique de secours -	
				Convention - Approbation.	
20	0	DEL-2020-238		Eau - Les Ponts-de-Cé - Usine de	15 octobre
				production d'eau potable -	2020
			·	Renouvellement des membranes	
				d'ultrafiltration - Avenant n°1 au	
				marché de travaux - Approbation.	
2:	1	DEL-2020-239		Eau - Beaucouzé - 6 square Jean-	15 octobre
				Antoine Houdon - Fuite d'eau sur la	2020
				voie publique - Prise en charge des	
		* .		travaux de réfection - Protocole	
				d'accord - Approbation.	
22	2	DEL-2020-240		Quartier Saint-Serge / Ney /	15 octobre
				Chalouère - Réaménagement de l'îlot	2020
				Savary - Ouverture de la	·
				concertation préalable à la création	·
		_		d'une zone d'aménagement concerté	
			·	- Objectifs poursuivis et modalités	
				de concertation.	
2:	3	DEL-2020-241		Avrillé - Aménagement du secteur	15 octobre
۷.	5	DDD-2020-271		de la Baratonnière - Bilan de la	2020
				concertation	2020
	1	DEI 2020 242		Avrillé - Aménagement du secteur	15 octobre
2	4	DEL-2020-242		de la Baratonnière - Périmètre	2020
			}		2020
				opérationnel - Bilan financier prévisionnel - Enjeux et objectifs	
		t .	1	I previsionnel - Enielly et Oblectits	i
				poursuivis	

25	DEL-2020-243	*	Avrillé - Aménagement du secteur	15 octobre
	DEE 2020 2.3		de la Baratonnière - Désignation de	2020
			l'aménageur - Traité de concession	
			d'aménagement - Approbation	
26	DEL-2020-244		Avrillé - Aménagement du secteur	15 octobre
20	DEE 2020 211		de la Baratonnière - Engagement	2020
			d'une nouvelle phase de concertation	2020
27	DEL-2020-245		Parcs d'activités communautaires -	15 octobre
27	DLL-2020-243		ZAE - Zone d'Activités Economique	2020
		•	- Bernay à Sainte-Gemmes-sur-	2020
			Loire - Bellevue à Cantenay-	
			_	*
			Epinard- La Petite Boitière au Plessis-Grammoire - Etudes	
			préalables à l'aménagement des	
			extensions - Avenant n°1 -	
•	DDI 0000 046		Approbation	
28	DEL-2020-246		Angers - Quartier Hauts-de-Saint-	15 octobre
			Aubin - Zone d'Aménagement	. 2020
			Concerté (ZAC) Capucins - Compte	
			Rendu Annuel à la Collectivité	
			(CRAC) au 31 décembre 2019 -	
		. 4	Avenant n°13 à la convention	
			publique d'aménagement -	
			Convention d'avance de trésorerie -	•
			Approbation	
29	DEL-2020-247		Angers - Quartier Hauts de Saint-	15 octobre
		, - *	Aubin - Zone d'Aménagement	2020
			Concerté (ZAC) Mayenne - Compte	
	,		Rendu Annuel à la Collectivité	
			(CRAC) au 31 décembre 2019 -	
			Avenant n°5 à la convention	
			publique d'aménagement -	
			Convention d'avance de trésorerie -	
			Approbation	
30	DEL-2020-248		Angers - Quartiers Hauts-de-Saint-	15 octobre
			Aubin - Zone d'aménagement	2020
			Concerté (ZAC Verneau) - Compte	
			Rendu Annuel à la Collectivité	
			(CRAC) au 31 décembre 2019 -	
			Convention d'avance de trésorerie -	
			Approbation	
31	DEL-2020-249		Verrières-en-Anjou - Zone	15 octobre
			d'Aménagement Concerté (ZAC)	2020
			Vendanges - Compte Rendu Annuel	
			à la Collectivité (CRAC) au 31	
			décembre 2019 - Avance de	
			trésorerie.	
32	DEL-2020-250		Verrières-en-Anjou - Zone	15 octobre
			d'Aménagement Concerté (ZAC)	2020
			Petite Baronnerie - Compte Rendu	
			Annuel à la Collectivité (CRAC) au	
	•		31 décembre 2019	

33	DEL-2020-251		Les Ponts-de-Cé - Zone	15 octobre
33	DEL-2020-231			
			d'Aménagement Concerté (ZAC)	2020
			Les Hauts-de-Loire - Compte Rendu	
			Annuel à la Collectivité (CRAC) au	
			31 décembre 2019 - Convention	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		d'avance de trésorerie - Approbation.	
34	DEL-2020-252		Ecouflant - Zone d'Aménagement	15 octobre
			Concerté (ZAC) Les Vergers de	2020
			Provins - Compte Rendu Annuel à la	
			Collectivité (CRAC) au 31	
			décembre 2019	
35	DEL-2020-253		Extension du Cimetière de l'Ouest	15 octobre
			d'Angers - Convention de gestion	2020
			avec la Ville d'Angers - Approbation	
36	DEL-2020-254		Parc des Ardoisières - Espace	15 octobre
			Naturel Sensible (ENS) -	2020
			Conservation des milieux naturels et	
			péri-urbains - Demande de	
			subvention auprès du Département	
			de Maine-et-Loire	
37	DEL-2020-255		Aide à l'immobilier d'entreprise -	15 octobre
			Verrières-en-Anjou - Briand	2020
			Construction Bois - Extension d'un	
			bâtiment industriel - Attribution	
			d'une subvention - Convention -	
			Approbation	
38	DEL-2020-256		VEGEPOLYS VALLEY -	15 octobre
50	. DEL-2020-230		VEGEPOLYS INNOVATION -	2020
			Subventions de fonctionnement -	2020
			Conventions d'objectifs 2020 -	
	,	•	Approbation	
39	DEL-2020-257		Université d'Angers - Soutien à la	15 octobre
39	DEL-2020-237		1	2020
			Recherche - Projet TEC-TOP	2020
			(Translational Epidemiological	
			Center for Toxicology, Occupational	
			health, and Preparedness) -	
40	DEL 2020 250		Attribution d'une subvention	16 (1
40	DEL-2020-258	79	Soutien à la recherche - Allocations	16 octobre
			post doctorales, doctorales,	2020
			habilitation à diriger des recherches,	
			colloques - Conventions -	
			Attribution de subventions.	
41	DEL-2020-259		Ville de Rabat - Ville d'Angers -	15 octobre
			Angers Loire Métropole -	2020
		•	Mémorandum d'entente pour la	
			période 2020-2024 - Approbation	
42	DEL-2020-260		Trophées de la robotique 2020 -	15 octobre
			Planète Sciences Sarthe -	2020
			Association Les Francas -	
			Attribution de subventions	
43	DEL-2020-261		Dispositif d'aide aux communes de	15 octobre
			moins de 3 000 habitants - Le	2020
			Plessis-Grammoire - Ecole	
	,		maternelle Le Chant du Monde -	
			Travaux de construction d'un préau -	
			Convention de participation	
			financière - Approbation	
	. 1		inimitered a approprietation	

44	DEL-2020-262	Dispositif d'aide aux communes de moins de 3 000 habitants - Savennières - Ecole primaire la Saponière - Travaux de construction d'un restaurant scolaire - Convention de participation financière - Approbation	15 octobre 2020
45	DEL-2020-263	Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Montreuil-Juigné - Ecole Marcel Pagnol - Travaux de rénovation thermique et transition énergétique - Convention de participation financière - Approbation	15 octobre 2020
46	DEL-2020-264	Dispositif d'aide aux communes de moins de 8 000 habitants - Pellouailles-Les-Vignes - Groupe Scolaire du Tertre - Travaux de rénovation thermique - Convention de participation financière - Approbation	15 octobre 2020
47	DEL-2020-265	Réseaux de chaleur Roseraie / Orgemont - Travaux de rénovation - Convention constitutive de groupements de commande - Approbation	15 octobre 2020
48	DEL-2020-266	Contrat de prestations intégrées " Office de tourisme et promotion touristique" - Rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (ALTEC)	15 octobre 2020
49	DEL-2020-267	Organismes extérieurs - Désignation de représentants	15 octobre 2020